

# France Forum

- *L'Europe des Régions*
- *Réviser la Constitution ?*
- *Décentralisation,  
chantier inachevé (II)*
- *Les Français  
sont-ils en décadence ?*
- *Société française :  
besoins et croissance*
- *L'Europe et ses cultures (III)*
- *L'Abbé Grégoire et ses ambiguïtés*
- *Arts et lettres*
- *Tragique de la pensée*

Dominique BAUDIS - Pierre AVRIL - Hugues PORTELLI - Benoît JEANNEAU  
Jean BRENAS - Jacques BARROT - Philippe SAINT MARC - Jacques MÉRAUD  
Jean-Marie DOMENACH - Auguste RIVET - Philippe SÉNART - Henri BOURBON  
André LE GALL - Jean CHÉLINI - René PUCHEU - Raymond MARTIN - Etienne BORNE.



# FRANCE FORUM

COMITÉ DE DIRECTION

Etienne Borne, Henri Bourbon  
Jean Aubry

133 bis, Rue de l'Université - 75007 Paris  
C.C.P. Paris 14.788-84 N - Tél. 45 55 10 10

Abonnement annuel ..... 120 F

Abonnement de soutien ..... de 150 F à 200 F

## *Sommaire* 277-278

Avril-Juin 1992

30 F

### DOSSIERS ET ÉTUDES

#### L'EUROPE DES RÉGIONS

PAR DOMINIQUE BAUDIS ..... p. 2

#### RÉVISER LA CONSTITUTION ?

DÉBAT AVEC PIERRE AVRIL ET HUGUES PORTELLI  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE BENOÎT JEANNEAU ... p. 5

#### LA DÉCENTRALISATION : UN CHANTIER INACHEVÉ (II)

PAR JEAN BRENAS ET JACQUES BARROT ..... p. 14

#### LES FRANÇAIS SONT-ILS EN DÉCADENCE ?

PAR PHILIPPE SAINT MARC ..... p. 27

#### BESOINS DES FRANÇAIS ET CROISSANCE FRANÇAISE

PAR JACQUES MÉRAUD ..... p. 32

#### CULTURES EUROPÉENNES :

##### DÉCLIN OU RENAISSANCE ? (III)

PAR JEAN-MARIE DOMENACH ..... p. 39

#### L'ABBÉ GRÉGOIRE :

##### ENTRE LA CALOMNIE ET LA CANONISATION

PAR AUGUSTE RIVET ..... p. 46

### ARTS ET LETTRES

#### LA VIE LITTÉRAIRE

PAR PHILIPPE SÉNART ..... p. 49

#### ENTRETIEN ENTRE HENRI BOURBON ET ANDRÉ LE GALL

A PROPOS DE SON THÉÂTRE III - COMÉDIES ..... p. 58

### NOTES DE LECTURE

#### L'ÉGLISE CATHOLIQUE

##### DANS LA FRANCE CONTEMPORAINE DE JEAN IMBERT

##### LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE DU PÈRE BONFILS

PAR JEAN CHÉLINI ..... p. 60

#### LES EVÊQUES DE FRANCE ET LE MARXISME

##### (HISTOIRE D'UNE CONNIVENCE) DE JEAN BOURDARIAS

PAR RENÉ PUCHEU ..... p. 61

#### LE MÉCONTEMPORAIN. PÉGUY,

##### LECTEUR DU MONDE MODERNE D'ALAIN FINKIELKRAUT

##### TEILHARD DE CHARDIN

##### ET LE MYSTÈRE DE LA TERRE DE JEAN ONIMUS

PAR RENÉ PUCHEU ..... p. 62

#### MARC AURÈLE DE FRANÇOIS FONTAINE

PAR ANDRÉ LE GALL ..... p. 63

#### POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU MAROC

##### DE NICOLAS BREJON DE LAVERGNÉE

PAR RAYMOND MARTIN ..... p. 64

### PROPOS DU TEMPS

#### TRAGIQUE DE LA PENSÉE

PAR ÉTIENNE BORNE ..... p. 66

# L'EUROPE DES RÉGIONS

par Dominique BAUDIS

**L'**année politique 1992 fut tout d'abord placée sous le signe des Régions jusqu'aux élections du mois de Mars ; puis sous le signe de l'Europe avec le processus de ratification des accords de Maastricht.

Mais la régionalisation d'une part et la construction européenne d'autre part sont-elles étrangères l'une à l'autre ?

S'agit-il de deux questions distinctes et sans rapport entre elles ? Evidemment non.

Pour plus de clarté dans notre vie publique, il convient de redonner une cohésion au débat, de relier les problèmes entre eux et de mettre en perspective les étapes successives de l'action politique.

"L'Europe des Régions" est une réalité naissante fondée sur trois considérations :

- Tout d'abord, la volonté de la Commission des Communautés européennes, aidée par le Parlement Européen, de s'appuyer davantage sur les régions pour vaincre ou contourner les réticences étatiques. On sait que les tentations protectionnistes se manifestent d'avantage au niveau national qu'au niveau des régions.

- Ensuite, la volonté des pays à pouvoir régional fort d'imposer une logique économique à fort contenu régional.

- Enfin, le sentiment que la dimension régionale permet de mieux traduire l'idée d'une Europe proche des réalités économiques, de la vie quotidienne du citoyen.

"L'Europe des Régions", c'est en réalité l'émergence des régions sur la scène européenne.

Mais, avant de mesurer les chances de réussite de cette Europe des régions, il est indispensable de rappeler l'extrême diversité des régions européennes, la disproportion qui caractérise certaines d'entre elles par rapport aux autres.

## DISPROPORTION DES RÉGIONS D'EUROPE

La nomenclature officielle établie par la Communauté européenne, et basée essentiellement sur les décisions institutionnelles en vigueur dans les Etats membres, recense actuellement, c'est-à-dire après l'unification allemande, 119 régions.

Il en ressort que la région européenne moyenne aurait une superficie de 19 000 km<sup>2</sup>, compterait 2,7 millions d'habitants, et un Produit intérieur brut (P.I.B.) de 43 milliards d'écus.

En ce qui concerne la France, (et contrairement à l'idée reçue selon laquelle les régions françaises seraient de taille insuffisante), nous sommes très proches de cette taille moyenne théorique.

"Théorique", car, derrière cette notion de région moyenne, on observe en réalité des disparités gigantesque en termes de démographie et d'économie.

L'Allemagne aligne dans la catégorie "super lourd" une région sans équivalent en Europe : il s'agit de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, 16,7 millions d'habitants, plus de 1/4 du P.I.B. allemand

Deux autres régions allemandes peuvent être classées dans la catégorie "lourd" : la Bavière et le Bade-Wurtemberg, chacune ayant un P.I.B. supérieur à celui de l'Île-de-France, la seule région "poids lourd" française.

En termes économiques, c'est-à-dire de revenus et de chômage, l'élargissement de l'Europe aux trois Etats du Sud (Grèce, puis Espagne et Portugal) a fait apparaître des écarts vertigineux.

En supposant que la moyenne communautaire du P.I.B. a valeur 100, certaines régions grecques disposent de 40 alors qu'au sommet de l'échelle la province de Groningue, aux Pays-Bas, se situe à 183.

En termes de revenu par habitant, les revenus des 10 régions classées en haut de l'échelle représentent plus du triple de celui des 10 régions classées au bas de l'échelle.

On constate ainsi que les disparités au sein de la Communauté européenne sont au moins deux fois plus importantes qu'entre les différents Etats des U.S.A.

## **DIVERSITÉ DES STATUTS DES RÉGIONS D'EUROPE**

Cependant, face au rôle que les régions prétendent jouer en Europe, on s'aperçoit qu'elles se distinguent surtout par l'inégalité de leurs prérogatives juridiques et de leur potentiel financier.

Le statut des régions est très divers en Europe. La Grèce, le Portugal, le Danemark, l'Irlande et, bien sûr, le Luxembourg n'ont pas à proprement parler de structures régionales. En revanche, l'Allemagne, la Belgique, dans le cadre du fédéralisme, l'Italie, et l'Espagne, dans le cadre du régionalisme, ont des régions dont les pouvoirs juridiques, politiques et financiers dépassent de loin ceux des régions françaises.

Les compétences allant jusqu'à un véritable "Pouvoir Législatif" sont toujours supérieures en Allemagne, en Espagne et même en Italie. Citons, parmi les 34 domaines de compétences énumérées par le statut de la Généralitat de Catalogne : droit civil, culture, organisation des communes, enseignement y compris la gestion des personnels, recherche, aménagement du territoire, santé, tourisme, transport, agriculture, sport, promotion de la femme... Les ressources dont elles disposent à travers leur potentiel fiscal et budgétaire sont généralement sans commune mesure. En France, les budgets cumulés des régions représentent 2 % du budget de l'Etat, en Italie 15 %, en Espagne 25 %, en R.F.A. et en Belgique 40 %.

En effet, bien souvent, les compétences et le potentiel dont bénéficient en France les départements sont attribués aux régions dans les Pays voisins.

Au demeurant, outre ce manque de prérogatives et de moyens, les régions françaises supportent encore le handicap du manque d'expérience économique, alors que les Länder allemands sont forts de leur pratique du fédéralisme qui leur a permis d'établir de longue date des réseaux d'action économique efficaces.

En réalité, ce qui différencie et handicape vraiment les régions françaises face à leurs homologues des pays voisins, ce n'est pas la taille et la richesse économique, c'est la faiblesse de leurs pouvoirs et de leurs budgets.

## **LES RÉGIONS DANS L'EUROPE ÉCONOMIQUE DU GRAND MARCHÉ**

Chacun connaît le pari engagé avec l'Acte Unique Européen. Il s'agit de réaliser complètement au 1<sup>er</sup> janvier 1993 le marché unique, c'est à dire une Europe sans frontières, pour les personnes, les marchandises, les services et les capitaux.

Les régions sont directement concernées et elles ont su, en règle générale, relever le défi qui leur était proposé.

Dans le nouvel espace européen sans frontières le rôle des régions en matière de développement économique est renforcé : à l'heure où les dynamiques de croissance paraissent mieux assurées par des structures décentralisées, les régions doivent relayer l'Etat en suscitant de façon irréversible un "environnement économique", c'est-à-dire un contexte favorable à la création et à l'extension de l'entreprise.

Le rapport de M. Netter au Conseil Economique et Social (10/11/89) dresse une liste des responsabilités que l'Europe de 93 veut confier aux régions :

- penser l'aménagement de leur territoire en termes européens (routes, ports, aéroports...)
- compenser la disparition progressive des aides publiques aux entreprises par des politiques dynamiques d'accueil (environnement, infrastructures, formation...)
- développer de nouveaux équilibres économiques inter-régionaux ("Nord-Belgique - Pays-Bas", "Sarrelorraine - Luxembourg", "Association Grand-Sud")
- s'ouvrir vers l'Europe par les échanges et le partenariat.

Au demeurant, les politiques qui font de la région un promoteur de développement économique possèdent toutes une dimension européenne : aménagement du territoire, développement de la recherche, création d'entreprises, formation et échanges scolaires et universitaires, promotion touristique, politique culturelle, politique inter-régionale.

## **LA COOPÉRATION INTER-RÉGIONALE**

La mise au point de stratégies, c'est à dire la nécessité pour chaque région d'exister sur les cartes géographiques comme dans les statistiques économiques, a incité les régions à travailler ensemble.

Cette coopération peut se présenter sous trois aspects.

### **Coopération entre Régions françaises**

L'actualité y fait référence, dans le souci notamment de compenser leur poids relatif insuffisant, et d'atteindre, pour de grands projets, les dimensions économiques et géographiques nécessaires.

A titre d'exemple, à la fin des années 70, la coopération à l'occasion du Plan du Grand-Sud-Ouest répondait à cette préoccupation. On retrouve ce souci de regroupement au sein du Grand-Sud (Aquitaine, Midi-

Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse) qui possède un représentant unique à Bruxelles.

Vis-à-vis de Bruxelles, précisément, et dans le but de tirer un meilleur profit des concours communautaires, une coopération est parfaitement concevable, notamment en matière de programmes de recherche.

### **Coopération transfrontalière ou transnationale**

A l'exemple de celle qui se développe par exemple entre le Nord-Pas-de-Calais et la Wallonie (protocole de coopération transfrontalière accompagné d'un accord intergouvernemental franco-belge), la coopération transfrontalière a généralement pour but de stimuler la constitution "d'espaces communs porteurs" transfrontaliers : zone de chalandises, besoins de recherche et innovation, sous - et co-traitance, pôles communs de développement...

Au Sud, il existe déjà une expérience de coopération transfrontalière au sein de la "Communauté de travail des Pyrénées". La fin de l'année 1991 a vu la formalisation de l'Eurorégion (Catalogne, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, avec un siège permanent à Perpignan).

On fait référence ici à une coopération élargie, du type de celle qui existe entre Bade-Wurtemberg, Catalogne, Lombardie, Rhône-Alpes, à la fois pour peser davantage en commun à Bruxelles sur certains dossiers et pour agir en commun vis-à-vis d'autres régions européennes, voire appartenant à des pays tiers (Amérique du Sud).

### **Les régions et l'Europe politique**

Dans le vaste mouvement de décomposition des espaces politiques qu'a connu notre siècle, comment ne pas être frappé par le double mouvement qui affecte les compétences de l'Etat traditionnel ?

Il est amputé d'un certain nombre de compétences "vers le haut", c'est-à-dire au profit de la Communauté européenne ; parallèlement l'Etat perd d'autres prérogatives "vers le bas", dans le cadre de la décentralisation, notamment au profit des régions.

Ce double mouvement fait naître chez certains la crainte d'une convergence et d'une solidarité objective de la Communauté Européenne et des régions pour se "partager les dépouilles" de l'Etat.

Allant nettement au-delà de ce qui est prévu dans le Traité de Rome, certains partisans du "moins d'Etat" aussi bien que certains artisans de la décentralisation évoquent une formule où les institutions communautaires dialogueraient directement avec les régions, sans passer par les Etats membres. On a noté que plusieurs régions, dont certaines, françaises, ont déjà installé à Bruxelles des "Maisons" qui se veulent une sorte de "micro-ambassade".

La formule peut paraître séduisante ; elle favorise le maintien de diversités régionales, notamment culturels, pour l'ensemble du territoire de l'Europe. C'est un élément de réponse aux problèmes susceptibles de pro-

voquer les tendances à l'éclatement qui se manifestent dans certains pays membres.

Mais ni l'intérêt immédiat de cette solution, ni sa mise en pratique ne sont garantis. Etablir un dialogue entre l'exécutif communautaire et plus d'une centaine de "Régions" n'est pas un exercice facile.

En réalité, la diversité des structures régionales dans les Etats membres constitue - et sans doute pour bien longtemps - le principal obstacle à de telles démarches. Je ne crois pas qu'il soit possible de remplacer l'Europe des Etats par l'Europe des Régions, mais il convient de compléter l'Europe des Etats par une Europe des Régions.

### **COMPLÉTER L'EUROPE DES ÉTATS PAR L'EUROPE DES RÉGIONS**

Je souhaite, à cet égard, faire certaines observations qui concernent d'une part l'ensemble des régions d'Europe, d'autre part, plus spécifiquement, les régions françaises.

- En premier lieu, un certain nombre de "régions" d'Europe possèdent des compétences législatives, notamment en matière d'environnement, de formation, etc.

Il est normal qu'elles soient associées directement à l'élaboration des normes du droit communautaire qui régissent ces matières.

L'unification européenne ne doit pas aboutir à une reconcentration au niveau communautaire de compétences que les Constitutions nationales ont confiées aux régions.

- En deuxième lieu, le "Conseil Consultatif" des Collectivités régionales et locales, créé par la Commission en 1988, sera remplacé. Le Traité de Maastricht crée un "Comité des Régions", consacrant ainsi de manière solennelle le fait régional.

Il sera composé de 179 membres, dont 24 pour la France, nommés pour 4 ans par le Conseil des Ministres sur proposition des Etats Membres.

Certes, il n'est toujours que consultatif, mais comment pourrait-il en être autrement ? Il peut en revanche, se saisir librement des questions qu'il souhaite examiner. Il convient de le voir fonctionner pour juger de son utilité.

Enfin dans notre pays, une réforme permettrait de mieux lier l'Europe et la Région en modifiant les modalités d'élection des députés français au Parlement Européen.

La représentation proportionnelle sur liste nationale n'est favorable ni à l'Europe, ni à la Région. Je suis favorable à des élections au niveau régional.

Ce serait un progrès pour la vie démocratique, et une affirmation forte et nouvelle du fait régional français en Europe.

Dominique BAUDIS

# RÉVISER LA CONSTITUTION ?

Débat avec Pierre AVRIL et Hugues PORTELLI

sous la présidence de Benoît JEANNEAU

*Le 24 mars 1992, au Club France-Forum de Paris, sous la présidence de Benoît Jeanneau, ancien président de l'Université de Poitiers, professeur de droit public à l'Université de Paris II, Pierre Avril, professeur de droit public à l'Université de Paris II, et Hugues Portelli, professeur de sciences politiques à l'Université de Paris X (Nanterre), ont débattu de l'opportunité - et des modalités - d'une révision constitutionnelle.*

*Depuis cette date, le Conseil constitutionnel a estimé nécessaire, avant ratification de l'Accord de Maastricht conclu à la fin de 1991 entre les douze membres de la Communauté, de réviser sur trois points notre Constitution, et le Gouvernement a engagé le processus de cette révision.*

*Les observations présentées le 24 mars avaient une portée plus large, puisqu'elles ne se limitaient pas aux incidences constitutionnelles de la construction européenne, et que, même en ce dernier domaine, elles soulevaient des questions plus vastes que celles traitées dans l'Avis du Conseil constitutionnel.*

*Nul doute qu'elles ne conservent, dans la conjoncture politique des prochains mois, une grande actualité.*

## **Benoît JEANNEAU**

C'est un très grand plaisir pour moi de me retrouver à "France-Forum" et je voudrais remercier tout particulièrement ses responsables de m'avoir fait l'honneur et l'amitié de me proposer d'ouvrir ce débat sur l'avenir des institutions françaises.

D'abord parce que je me réjouis de cet échange de vues que nous allons avoir ensemble sur l'un des grands problèmes de l'heure : faut-il réviser la Constitution et dans quel sens ? Ensuite parce que notre rencontre de ce soir témoigne de la vitalité de "France-Forum", et de son utilité. Car il n'a jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui de réunir des personnes qui croient aux mêmes valeurs, même si elles ont des engagements différents, pour rechercher en commun des réponses aux questions qui nous interpellent tous en tant que citoyens. C'était, il y a quelques mois, le bilan de la décentralisation ; c'est

maintenant le problème de la Constitution, ce sera demain celui de la police et de la justice.

Mais la satisfaction que j'éprouve est aussi d'ordre sentimental. Car notre réunion me rappelle de bons souvenirs : l'époque où, jeune professeur à la Faculté de droit de Poitiers, je venais, à l'invitation d'Henri Bourbon, discuter des problèmes constitutionnels et politiques avec Alfred Grosser et Jacques Delors. C'était aux alentours de 1965-67, c'est à dire à un moment où la société politique française était en train de se recomposer sous l'effet des nouvelles institutions et où l'on se posait la question de savoir si les précautions que l'on avait prises pour lutter contre les désordres de la IV<sup>e</sup> République n'étaient pas excessives et de nature à briser le ressort démocratique.

Vingt-cinq ans sont passés depuis et voilà que nous sommes au rouet et encore en train de nous demander si les institutions que le général de Gaulle nous a données étaient bien les bonnes et s'il ne conviendrait pas de les corriger.

Mais, si l'interrogation reste la même, le contexte a beaucoup changé. En 1965-67 la société politique française se recomposait, alors qu'aujourd'hui elle se décompose. Les élections du 22 mars l'ont montré surabondamment. Et notre débat s'en trouve valorisé et aussi compliqué. Car il s'agit cette fois de savoir si les maux dont nous souffrons relèvent tous d'une thérapeutique constitutionnelle.

Pour nous aider à répondre à ces questions difficiles, mais essentielles, "France-Forum" a eu la bonne idée de faire appel à deux experts qu'il m'est d'autant plus agréable de vous présenter qu'ils sont des collègues et des amis, tous les deux à la fois constitutionnalistes et politistes, mais chacun à leur manière - M. Pierre Avril le spécialiste incontesté du régime de la Cinquième République - M. Hugues Portelli bien connu aussi pour ses travaux sur la politique en France, mais aussi l'un des meilleurs connaisseurs des institutions italiennes et européennes.

C'est ainsi un duo que je vous invite à écouter ou

plutôt, puisqu'ils jouent chacun sur deux registres, un morceau à quatre mains, comme disent les pianistes.

### Pierre AVRIL

A la question posée par le sujet de votre réunion, "Réviser la Constitution ?", je répondrai d'une manière laconique, "non" ! "Non", ou plus exactement pas les réformes dont on parle, et dont je voudrais commencer par montrer qu'elles sont inutiles et soulèvent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent ; je m'attarderai ensuite un instant sur ce qu'il ne faut pas faire, et enfin, je retiendrai une piste que l'on pourrait explorer.

#### Des réformes inutiles

La plupart des réformes que l'on propose sont assez largement inutiles ou plutôt elles sont mal ajustées. J'en prendrai trois exemples. Parmi les dispositions les plus critiquées, la plus célèbre peut-être de la Constitution de 1958, est le fameux *article 49, alinéa 3*, en vertu duquel les textes sur lesquels le Gouvernement engage sa responsabilité devant les députés sont considérés comme adoptés si aucune motion de censure n'a été votée. Cet article 49-3, faut-il le rappeler, a été directement inspiré par l'expérience de la IV<sup>e</sup> République, et les lecteurs de France-Forum le savent bien car ils ont pu lire dans le numéro de Janvier 1990 le témoignage de Robert Lecourt sur "L'origine mouvementée de l'article 49-3". Il rappelle notamment qu'à l'origine, en 1957, il y avait eu une proposition d'Alfred Coste-Floret qui visait à neutraliser les effets pervers des abstentions et à neutraliser également la conjonction des oppositions pour empêcher les textes de passer ; c'est ce mécanisme qui a été repris en 1958, comme l'atteste Pierre Pflimlin dans ses "Mémoires d'un Européen". Par conséquent c'est quelque chose qui vient de loin, qui se fonde sur une expérience sérieuse et que l'on ne pourrait pas écarter légèrement.

Il y a des excès, dit-on ? Je rappellerai simplement deux chiffres. Depuis 1959 il y a eu 73 applications de l'article 49-3, c'est-à-dire qu'à 73 reprises le Premier ministre a engagé sa responsabilité sur le vote d'un texte, en première, en seconde ou en dernière lecture. De 1959 à 1981, c'est-à-dire pendant 22 ans, il y a eu 18 applications. En revanche, de 1988 à 1992, c'est-à-dire en 4 ans, il y a eu 36 applications. C'est dire que cette question est étroitement contemporaine. D'autre part, la décision de recourir au 49-3 est prise en Conseil des Ministres. Je me demande s'il n'appartient pas au Président de la République, qui assure "par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics", de veiller à ce que le Gouvernement n'en abuse pas. Sinon c'est un peu l'incendiaire qui crie au feu.

*L'initiative parlementaire* ? Chacun se plaint avec plus ou moins de raison que la proportion des textes déposés par les députés ou sénateurs soit infime par rapport aux textes adoptés : environ 90 % des lois sont d'origine gouvernementale. Il faut préciser, pour juger sagement, que cette proportion se retrouve à peu près dans tous les

pays voisins, sauf l'Italie, pour une raison très simple : c'est que le gouvernement, aujourd'hui, s'exerce par des textes qui imposent des obligations ou qui attribuent des droits, et ces textes sont tout naturellement des lois. L'exécution d'une politique se réalise à travers le vote de lois. Cela dit, à la marge, on peut estimer souhaitable de laisser respirer un peu plus le Parlement mais, pour permettre aux initiatives des députés ou sénateurs de venir en discussion, il n'est pas nécessaire de changer la Constitution puisque c'est le Gouvernement qui a la priorité dans la fixation de l'ordre du jour. C'est un autre héritage de la IV<sup>e</sup> République, sous laquelle plusieurs gouvernements ont été renversés à propos de l'ordre du jour ! Le dernier en date, celui d'Edgar Faure en 1955, avait d'ailleurs provoqué la dissolution de l'Assemblée nationale. A vrai dire, puisque le Gouvernement a la priorité, il suffirait qu'il n'en abusât point. Or, ce n'est pas exactement le comportement qu'il adopte. Je prendrai un seul exemple parce qu'il est typique : en décembre 1989, est venue en discussion une proposition de loi de M. Marcellin sur le domaine public maritime, qui avait été adoptée à l'unanimité par la Commission des Lois de l'Assemblée. Le Secrétaire d'Etat à la Mer n'a eu de cesse d'obtenir le renvoi en Commission, c'est-à-dire l'enterrement, de ce texte qui ne satisfaisait pas apparemment les services de son Ministère. Là encore il appartient au Président de la République, en vertu de son arbitrage, de rappeler le Gouvernement à la modération, voire de prendre des initiatives, comme le fit M. Giscard d'Estaing en 1974 à propos des questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale. N'imputons donc point aux institutions ce qui incombe à la responsabilité des hommes.

Dernier exemple, *la durée du mandat présidentiel*. On dit que le septennat est trop long : alors pourquoi s'être représenté en 1988 ? Si le Président de la République juge que ce double septennat est excessif, qu'est-ce qui l'empêche de l'abrèger volontairement, comme le Président Senghor au Sénégal en avait donné l'exemple ? Là non plus il ne faut pas se défaire sur les institutions, d'autant que les formules qui sont proposées ne vont pas sans inconvénient. La non-rééligibilité est toujours choquante dans une démocratie où le choix des électeurs ne doit pas être limité. En outre, il est bien connu que les dernières années du mandat d'un Président non rééligible font de celui-ci une espèce de mort politique, l'exemple des Etats-Unis nous l'a montré. Quant au quinquennat, la réduction à cinq ans du mandat présidentiel est séduisante mais elle n'en soulève pas moins une interrogation dans la mesure où son effet direct, quasi mécanique, serait d'accentuer le caractère présidentiel du régime que l'on souhaite justement atténuer.

#### La réforme à ne pas faire

On me dira : pourquoi ne pas aller jusqu'au bout ? Pourquoi ne pas adopter le *régime présidentiel* de manière à rendre son indépendance au Parlement et permettre de mieux rééquilibrer les pouvoirs publics ? J'en demande pardon au doyen Vedel, mais je crois que c'est précisément ce qu'il ne faut pas faire, parce que nous avons sur le fonctionnement du régime des Etats-Unis,



qui est le seul de son espèce, des précisions qui soulèvent quelques doutes. L'inconvénient le plus notoire provient de la situation de blocage, de paralysie, à laquelle conduit l'indépendance réciproque du Président et du Congrès. Il n'y a pas de mécanisme d'arbitrage pour trancher ! Cela signifie que les décisions qu'il faudrait prendre ne sont pas prises, notamment que le Budget se révèle impossible à équilibrer. Devant l'accumulation des déficits, le Congrès s'est ému... et il a trouvé une formule qui ressemble assez à certaines des propositions de révision que l'on voit fleurir ici ou là, en adoptant en 1985 l'amendement Gramm-Rudman qui prévoit qu'une réduction forfaitaire s'appliquera automatiquement si on ne parvient pas à se mettre d'accord pour réduire le déficit. Bien entendu cela n'a pas marché ! Les Etats-Unis sont en mesure, par leur puissance, par leur capacité d'intimidation, par les moyens de pression dont ils disposent, de faire financer leur déficit domestique par le reste du monde, en s'endettant. Je ne crois pas que ce soit notre cas, surtout maintenant, après le Système Monétaire Européen, après les accords de Maastricht qui conduisent à une monnaie commune nécessitant une discipline particulièrement stricte. Faire voter un Budget, cela implique une direction et des contraintes gouvernementales. Le régime présidentiel en France, ce serait la IV<sup>e</sup> République sans la question de confiance qui permettait quand même au mois de février, au mois de mars, au mois d'avril, de faire voter en fin de compte, après des douzièmes provisoires, le Budget de l'année entamée.

Outre ces blocages qui sont la faiblesse la plus visible, la plus spectaculaire du régime présidentiel, la séparation entre la Présidence et le Congrès a pour conséquence que l'élection du Congrès est également indépendante de l'élection présidentielle, c'est-à-dire de la seule élection politique nationale. Dès lors, détachée de ses enjeux nationaux, la campagne électorale des candidats au Congrès se concentre sur les seules préoccupations locales et sur les clientèles. L'indépendance du Congrès, concrètement, signifie son indifférence à l'égard des exigences de l'intérêt général dont il n'a pas la charge, parce que la Présidence est la seule à l'incarner et la seule à en assumer la responsabilité, alors qu'elle n'en a guère les moyens sur le plan intérieur. On ne voit que trop ce que pourrait donner en France un tel système qui aboutirait à une Assemblée livrée à elle-même et soumise aux seules pressions des intérêts locaux ou corporatifs, respectables, mais particuliers. Cette séparation consacrerait la rupture entre la fonction politique nationale monopolisée par le Président de la République et une représentation atomisée, déconnectée de la politique générale pour n'être plus que la caisse de résonance des intérêts et des passions. Vouloir l'instaurer serait très exactement une démarche digne de Gribouille, qui se jetait à l'eau pour se protéger de la pluie - parce que cela accentuerait la concentration autour de l'élection présidentielle au moment même où l'éclatement de la vie politique vient d'être spectaculairement attesté par le scrutin du 22 mars.

## Pistes à explorer

C'est le constat qui m'incitera à indiquer une orientation. Ce constat, concentration au sommet et éclatement de la vie politique, désigne les deux objectifs : rééquilibrer, réarticuler.

*Rééquilibrer*, c'est-à-dire modérer l'hypertrophie présidentielle, limiter la domination que l'Elysée exerce sur l'Etat et plus spécialement sur le Gouvernement.

*Réarticuler la vie politique*, cela signifie rétablir une continuité entre les citoyens et le pouvoir suprême, et cela en renforçant la médiation que le Parlement a vocation d'assurer.

Les deux aspects sont liés : le Gouvernement et le Parlement, car c'est une vision archaïque de la séparation des pouvoirs - celle qui figure dans la Constitution américaine de 1787 - que de prétendre séparer l'exécutif et le législatif alors que partout ailleurs, depuis, nous voyons les régimes qui fonctionnent reposer sur la solidarité, sur la coopération étroite et quasi organique entre l'exécutif et le législatif. Et le ressort de cette solidarité, c'est la responsabilité.

Le problème en France provient de ce que *la responsabilité du Gouvernement devant le Parlement* est devenue très largement fictive. Les grandes décisions, nul ne l'ignore, ne lui appartiennent pas, et très souvent des mesures, apparemment secondaires, sont tranchées par l'Elysée, c'est-à-dire par la Cour. L'Affaire Habache en a apporté une illustration saisissante. Si nous nous tournons du côté de l'Assemblée, nous constatons notamment qu'elle est dominée par l'oligarchie des groupes dont la bureaucratie contraignante, au moins pour les principaux, a dépossédé les députés de leur responsabilité, de leur vote bien souvent mais aussi de formes mineures, anodines, d'initiative comme l'a montré pour la première fois avec précision Jean-Michel Bellorgey dans le livre qu'il a publié à la fin de l'année dernière "Le Parlement à refaire", en révélant que même les questions, les propositions, sont contrôlées, filtrées, autorisées. Autorisées par qui ? Par le groupe, c'est-à-dire par l'assistant-contrôleur qui est chargé d'y veiller. Nous avons là une déformation qui est préoccupante.

A propos de *l'Assemblée nationale*, je crois aussi qu'on serait bien inspiré de songer à la formule du Speaker de la Chambre des Communes, c'est-à-dire d'un *Président qui n'appartienne ni à l'opposition ni à la majorité mais qui soit un arbitre entre les deux, et qui fasse figure de "l'homme des Communes"*... Il ne semble pas que cette fonction serait superflue dans le contexte actuel, car il serait bon que l'Assemblée fût défendue par une personnalité indépendante, et non pas dirigée par quelqu'un qui, depuis décembre 1958, se trouve être un "homme du Président".

De manière plus générale, il faut faire cesser le déphasage qui existe entre le pouvoir de fait et le pouvoir de droit. En partant d'une idée toute simple, à savoir que, *dans une démocratie, le pouvoir doit être exercé par les élus*. A cet égard, j'ai une suggestion, mineure en appa-

rence, mais qui peut contribuer à corriger la trajectoire dans laquelle nous nous trouvons engagés, en déclenchant une espèce de réaction en chaîne. Il s'agirait de supprimer l'incompatibilité entre les fonctions ministérielles et le mandat parlementaire qui a été édictée en 1958. Une telle formule favoriserait d'abord l'indépendance des membres du Gouvernement qui, aujourd'hui, doivent tout à la faveur présidentielle. S'ils cessent de plaire, ils ne sont plus rien. La démission - du moins celle qui n'a pas été imposée à l'intéressé par le Président ou le Premier ministre - est un acte tellement héroïque que l'on doit compter sur les doigts d'une main ceux qui y ont eu recours. Or la démission parfois, c'est le Général de Gaulle qui le disait à propos de Pierre Mendès-France, est un service que l'on rend à l'Etat.

Renforcer le Gouvernement dans sa cohérence et son autonomie, donc sa responsabilité devant le Parlement, serait favorisé par la *suppression de l'incompatibilité*. Mais cette réforme irait aussi dans le sens d'une atténuation apportée à la coupure qui existe aujourd'hui et qui est allée en se renforçant, entre le personnel gouvernemental et le personnel parlementaire. Nous savons bien qu'il s'est créé une espèce d'élite du sommet qui est tout à fait distincte des parlementaires de base. Il serait bon de restaurer la position des élus du peuple par rapport à l'Administration et par rapport aux entourages. Une telle remise en ordre serait d'autant plus souhaitable que, parallèlement, l'Administration se politise de plus en plus, et cela est naturel parce que, comme aux Etats-Unis, l'Administration est l'instrument du Gouvernement présidentiel. Dès lors l'adhésion partisane devient un critère pour les nominations... C'est une dérive qui est préoccupante. *Loin de présidentialiser davantage il faut, au contraire, me semble-t-il, reparablementariser la V<sup>e</sup> République en restituant leur réalité, leur caractère opératoire aux mécanismes parlementaires que prévoit la Constitution.*

C'est en dernière analyse le comportement des hommes qu'il faut infléchir parce que les institutions ne peuvent les remplacer ; elles ne peuvent se substituer à eux. Dans une belle formule, Royer-Collard disait : "Les Constitutions ne sont pas des tentes dressées pour le sommeil". Les Constitutions ne fonctionnent pas toute seules, elles ne dispensent pas les citoyens de leurs responsabilités et *c'est précisément, en ce moment surtout, la citoyenneté qui a besoin d'être renforcée*. Et renforcer la citoyenneté, c'est d'abord renforcer les élections nationales, leur signification et leur valeur.

### **Benoît JEANNEAU**

Je serai certainement votre interprète en remerciant Pierre Avril de sa communication, qui est une réponse de sage. Car il a finalement porté sur nos institutions un diagnostic rassurant. C'est à croire qu'à force d'étudier la V<sup>e</sup> République il lui a trouvé des mérites suffisants pour se contenter de nous proposer une médecine douce.

Mais il arrive qu'après un avis réconfortant, le malade persiste à s'inquiéter et se demande si on ne lui aurait pas

caché quelque chose. Il éprouve alors le besoin de consulter quelqu'un d'autre.

C'est ce que nous allons faire en nous tournant maintenant vers Hugues Portelli pour qu'il nous donne à son tour son avis sur l'état de santé de nos institutions en comparaison avec les symptômes des autres régimes européens.

### **Hugues PORTELLI**

Les solutions que présente mon ami Pierre Avril relèvent essentiellement d'un registre, c'est-à-dire qu'elles reposent sur le comportement des acteurs politiques, en fin de compte sur leur vertu. Sans tomber dans le cynisme, j'ai la faiblesse de croire que le ressort de la vertu, pourtant essentiel en République, n'est peut-être pas suffisant pour résoudre les problèmes qui aujourd'hui se posent, non seulement dans le fonctionnement des institutions, au sens étroit du terme, mais plus largement dans le fonctionnement du système politique français.

Lorsqu'on parle de révision constitutionnelle, on a toujours à l'esprit trois types de procédure, trois types de comportement possibles : il est possible d'innover en matière de révision, il est aussi possible de codifier et il est également envisageable de corriger. La question est de savoir si, lorsqu'on parle de révision constitutionnelle ou para-constitutionnelle, on se situe dans l'un de ces trois registres ou dans plusieurs d'entre eux.

J'ajouterais aussi que le problème n'est pas spécifique à la France. Si l'on considère les Etats voisins, certains se sont lancés dans des révisions constitutionnelles d'envergure, d'autres s'y préparent. Pierre Avril proposait que l'on supprime l'incompatibilité, c'est justement ce vers quoi tendent les constituants éventuels de l'Italie, qui se proposent également d'introduire le scrutin majoritaire et éventuellement de renforcer les pouvoirs du Président de la République ou, à défaut, ceux du Président du Conseil.

Les solutions qui sont débattues dans les différents Etats d'Europe ne convergent pas toutes dans le même sens. Néanmoins tous les Etats de la Communauté Européenne se trouvent aujourd'hui confrontés aux mêmes défis que nous, au moins sur deux plans :

- Le premier concerne l'évolution de l'Etat-Nation. La France, comme ses voisins, se trouve aujourd'hui face à un processus de double démantèlement, pacifique mais réel, de l'Etat. Un démantèlement par le haut, à travers des transferts progressifs de compétences en direction de la Communauté Européenne, le Traité de Maastricht l'a en quelque sorte codifié et même planifié. Un démantèlement par le bas à travers la décentralisation, que celle-ci se fasse sous forme de lois ou sous forme de pratiques. C'est le premier défi auquel les Etats voisins sont également confrontés et auquel ils sont amenés aussi à répondre en termes constitutionnels. Dans certains Etats voisins des réformes constitutionnelles sont même en cours de débat sur ce double problème.

- Le deuxième défi, c'est celui que nous avons

constaté le dimanche 22 mars, que les Italiens vont constater les 5 et 6 avril, c'est le fait que le système des partis est en crise dans de nombreux Etats d'Europe et que la crise de ce système des partis a des effets de caractère institutionnel. C'est sur ce deuxième phénomène que je reviendrai, non pas en m'appesantissant sur le phénomène "crise des partis politiques", mais sur les interactions entre cette crise du système des partis et le fonctionnement des institutions, en France particulièrement.

### **Premier défi : la redistribution des compétences entre Communauté, États, Collectivités locales**

Le problème qui est posé aujourd'hui par la construction européenne est un problème très difficile à régler, car les institutions de la *Communauté* ne relèvent pas des règles que nous connaissons : il est impossible d'analyser le fonctionnement de la Communauté Européenne à partir des catégories du droit constitutionnel traditionnel puisque tout est affaire de co-décision, de partenariat, de co-responsabilité, de co-contrôle, etc.

Le problème qui se pose au niveau de la Communauté, et qui est renforcé par le Traité de Maastricht, est un problème très simple. Nous attaquons aujourd'hui le noyau dur de la souveraineté de l'Etat. Aussi longtemps qu'il s'agissait de création de politiques publiques communautaires, il était toujours possible de dire qu'on ne portait pas atteinte à ce noyau dur mais que cela avait des incidences, sans modifier fondamentalement la nature des institutions. Or, le fait que la Communauté Européenne puisse, à bref délai, battre monnaie, le fait qu'elle puisse contraindre les Etats dans leurs procédures budgétaires, est évidemment tout à fait décisif. Il s'agit là véritablement d'une mutation fondamentale.

Ce type de mutation a des conséquences non négligeables sur le plan constitutionnel. Premier élément : le fait qu'un nombre croissant de décisions soient prises désormais à Bruxelles, davantage d'ailleurs à Bruxelles qu'à Strasbourg, pose un problème au Parlement Français plus qu'au Gouvernement car le Gouvernement Français se trouve associé aux procédures de décision puisque le système de décision communautaire est pour partie multinational, pour une partie encore plus limitée transnational, mais, pour l'essentiel, intergouvernemental. Et si le Gouvernement Français est associé à la décision communautaire, le Parlement Français ne l'est pas. On a pu suivre ces derniers mois les tentatives des Parlements nationaux, le français notamment, pour essayer de se réintroduire dans ce processus de co-décision mais il ne semble pas que ce soit la direction vers laquelle on s'oriente car le Parlement Européen, qui lui-même a à pâtir de ce phénomène décrit à l'instant, n'est guère disposé à céder une partie de ses maigres prérogatives aux Parlements nationaux. La question est donc d'inventer des procédures qui permettent aux institutions nationales, notamment parlementaires, d'intervenir dans ce système de co-décision.

En deuxième lieu, les accords de Maastricht vont ren-

forcer la tendance à l'affirmation de principes généraux du Droit communautaire ayant une valeur supérieure aux Droits des Etats. Ce n'est pas nouveau. Depuis très longtemps la Cour de Justice a été dans ce sens, mais il s'agissait de principes ayant une valeur supérieure aux Droits ordinaires des Etats : la loi, le règlement. Mais qu'en est-il d'une supériorité par rapport à la Constitution ? C'est là le débat auquel aujourd'hui sont confrontées les Cours constitutionnelles, demain en France (1), mais déjà aujourd'hui en Italie ou en Allemagne. La question qui est posée est celle de savoir si l'on entre véritablement dans un ordre qui ne serait plus simplement à caractère supranational mais à caractère véritablement fédéral, à travers la question qui est posée par ces principes à caractère supra-constitutionnel, si un jour les Etats-Membres à travers leurs Cours Constitutionnelles se décident à les reconnaître. Un premier élément de transfert de compétences relève donc d'un processus politique qui part de l'Etat-Membre, de l'Etat-Nation, en direction de la Communauté Européenne.

Le même processus est à l'œuvre sur le plan local, même si, jusqu'à ce jour, les réformes de *décentralisation* ont toutes eu pour caractéristique de se situer sur le terrain de la loi ordinaire, de ne pas avoir de caractère constitutionnel. Or il faudra bien un jour, d'une façon ou d'une autre, ne serait-ce que pour codifier les pratiques, traduire ce qui est désormais le droit positif dans le domaine constitutionnel. La loi portant statut de la Corse définit la Corse comme une Collectivité territoriale sui generis mais on pourrait dire, si l'on était Italien ou Espagnol, qu'il s'agit d'une région à statut spécifique. D'ailleurs la disposition qui a été déclarée inconstitutionnelle par le Conseil Constitutionnel allait bien dans le sens d'un alignement sur le droit qui est déjà à l'œuvre en Espagne. Le cas de la Corse le montre, mais d'autres exemples le prouvent. La loi "Joxe", récemment votée, qui reconnaît très modestement des compétences aux régions en matière de coopération trans-frontalière, en matière de représentation en dehors des frontières, est une loi qui est déjà dépassée par les textes communautaires. Le Fonds structurel régional de la Communauté, depuis 1988, prévoit un système de partenariat Communauté-Etat-Régions en matière d'élaboration des politiques publiques communautaires et pour tout ce qui a trait à leur dimension régionale. Le Traité de Maastricht prévoit la création d'un Comité européen des régions. Ce Comité est déjà en train de se préparer. Visiblement il semble bien que ceux qui ont vocation à y œuvrer n'ont pas l'intention de faire de ce Comité européen des régions une entité ayant un destin analogue au Comité Economique et Social, encore plus faible que notre Conseil Economique et Social Français. Nous nous trouvons là face à un processus qui ira d'autant plus croissant que le phénomène à l'œuvre au niveau européen et le phénomène à l'œuvre au niveau régional vont de pair et sont objectivement complémentaires. Plus la Communauté avancera et plus elle aura tendance à s'appuyer sur les régions et plus les régions voudront se développer, plus elles trouveront un allié naturel dans la

Communauté. La question qui se pose est donc de savoir ce qui reste à l'Etat. Je répondrai à cette question en prenant l'exemple d'un Etat voisin : l'Italie. En Italie, la question de ce que nos voisins transalpins appellent la "gouvernabilité" est en grande partie liée à ce double processus. Actuellement, une réforme constitutionnelle est en cours de débat (elle a été stoppée par la dissolution anticipée de la Chambre) qui prévoit que d'ici quelques années la majorité des dépenses publiques en Italie sera le fait des régions et non plus de l'Etat ; parallèlement une autre réforme constitutionnelle est à l'œuvre pour entériner constitutionnellement les transferts de souveraineté. Or, la question de la "gouvernabilité" se pose en Italie du point de vue européen également, c'est-à-dire que la Communauté a besoin d'Etats qui soient capables d'appliquer, sans regimber, le droit communautaire qui devra entrer massivement dans la législation nationale dans les années qui viennent. Pour cela, la Communauté a certes besoin de transferts de compétences vers elle, vers les régions, mais elle a aussi besoin de Gouvernements forts qui soient capables d'imposer aux Parlements des Etats membres l'application du droit communautaire de façon uniforme partout.

### Second défi : la crise du système des partis

Cette crise s'est aggravée depuis dix ans en France, pour des raisons qui sont spécifiques à la majorité actuelle. Nous pouvons retenir trois phénomènes qui ont aggravé cette crise du système partisan dans ses rapports avec l'Etat et les institutions.

Premier phénomène : c'est le fait que le Président de la République, au moins dans son premier septennat, a tiré sa puissance d'un double facteur. Il était certes chef de l'Etat, il disposait de toutes les prérogatives constitutionnelles, et coutumières, qu'il s'est empressé d'accepter, mais d'autre part il était le leader du parti dominant qu'il avait lui-même fondé et dont les responsables sont devenus Ministres ou Parlementaires. Autrement dit, l'autorité du Président s'est appuyée sur ce double réseau. Jamais dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République ce double phénomène n'avait été poussé à un tel degré, surtout que le Président pouvait bénéficier d'une majorité absolue à l'Assemblée Nationale au bénéfice de ce même parti. Nous abordons là un aspect qui n'est pas négligeable, c'est-à-dire que le *problème de la concentration du pouvoir présidentiel est largement lié aux rapports qui s'établissent entre le Président et les partis*. Lorsque l'autorité du Président sur le parti est totale, le centralisme atteint un degré lui-aussi absolu. Ce fut le cas durant la première législature de 1981 à 1986. En sens contraire, lorsque l'autorité du Président sur son parti s'affaiblit, des éléments d'affaiblissement des institutions se développent, du fait même d'un processus interne aux phénomènes partisans. L'un des aspects essentiels des difficultés institutionnelles d'aujourd'hui, c'est le fait que le Président, depuis le début de son second septennat, ne contrôle plus le Parti Socialiste et que, donc, dans les rapports entre le Groupe Parlementaire, le Premier Ministre et le Président de la République, des phéno-

mènes délétères se sont développés, liés à la vie interne du parti dominant.

Deuxième phénomène, c'est le fait que le *parti au pouvoir est totalement structuré en fonction du pouvoir et de l'élection présidentiels*. C'est spécifique à la France car, dans les autres Etats européens où le Président de la République est élu au suffrage universel, ce n'est pas le leader du parti qui est candidat à la fonction présidentielle ou, lorsqu'il l'est, c'est qu'il a cessé de diriger son parti. Mario Suarez est devenu candidat socialiste à la présidence du Portugal le jour où il avait en quelque sorte passé la main au niveau de son propre parti. Il en va de même en Autriche, en Finlande. Le problème de la présidentialisation des partis, le fait que le candidat à la présidence de la République soit le leader du parti, le fait que tous ceux qui postulent à être un jour Président de la République, sont aussi des leaders de parti ou des leaders de courants qui aspirent à devenir un jour leaders du parti. Ce phénomène-là joue, non seulement au niveau du Président ou du Premier Ministre, mais aussi au niveau des Parlementaires, car l'un des problèmes du Parlement aujourd'hui (en tout cas de l'Assemblée Nationale) est qu'une grande partie des parlementaires est constituée de personnes qui sont avant tout des fidèles du Président ou de tel ou tel présidentiable et dont la vraie vocation n'est pas d'être parlementaires mais d'être un jour dans l'entourage, sous une forme ministérielle ou quasi ministérielle, du Président le jour où celui-ci aura accédé à cette fonction. Ce type de phénomène est particulièrement net depuis 1981.

Troisième phénomène, c'est le fait que *l'arrivée au pouvoir du Parti Socialiste a donné un caractère hégémonique au recrutement du personnel politique dans la Fonction Publique*, c'est-à-dire qu'aujourd'hui le corps des fonctionnaires, hauts et moyens, domine totalement le personnel parlementaire, domine les entourages, domine les Cabinets ministériels. *Le fait que le personnel politique soit formé en grande majorité de fonctionnaires a un effet considérable sur les rapports entre l'Etat et les partis politiques*.

### Éléments de réforme à retenir

A partir d'un tel constat on peut retenir un certain nombre d'éléments éventuels de réforme des institutions au sens large, non seulement sur le plan constitutionnel mais également sur le plan législatif.

A titre personnel, je suis plutôt favorable à la *réduction du mandat présidentiel*. Pour plusieurs raisons.

- La première c'est que ses effets sur le fonctionnement du régime ne seraient pas fondamentaux : même dans un quinquennat, les rapports entre Président de la République et Premier Ministre sont sujets à difficulté et à variation. Il suffit de regarder, l'espace d'une législature, comment ces rapports s'établissent ; je ne crois pas que la réduction de deux ans du mandat présidentiel supprimerait pour autant, aussi bien la fonction de premier Ministre que son utilité.

- J'ajouterais que l'évolution du système de partis en France va d'ailleurs encore plus dans ce sens car, dans un système partisan où il ne semble plus qu'un parti aujourd'hui puisse prétendre à la domination absolue, comme ce fut le cas pour l'UDR hier ou pour les socialistes aujourd'hui, il est évident que la formule de la coalition ira croissant, que le Président sera obligé de composer davantage avec la multiplicité partisane, même si l'on ne change pas le mode de scrutin pour l'élection législative, et que le Premier Ministre sera un élément de cette négociation entre le Président et le système des partis. Je ne crois pas que la réduction à cinq ans du mandat présidentiel soit un élément de trouble dans le fonctionnement du régime. Par contre, elle permettrait de corriger un certain nombre d'effets négatifs. Chacun sait qu'à peine le Président élu, la campagne électorale commence ; d'abord dans son propre parti, surtout s'il inaugure un second mandat. Il est peut-être utile que l'exacerbation des rivalités au sein du personnel politique soit finalement corrigée par la diminution de la durée du mandat.

- Troisième élément : qu'on le veuille ou non, le seul Président de la République qui ait respecté l'idée qu'il se faisait d'un Président responsable devant le peuple a été Charles de Gaulle, c'est-à-dire qu'élu pour sept ans, il a, comme Pierre Avril le rappelait, périodiquement soumis à l'approbation populaire ses grandes décisions et, ce faisant, posé la question de confiance. On peut considérer qu'il s'agissait d'une forme plébiscitaire de responsabilité politique du Président mais si, d'une part, on refuse cette forme plébiscitaire et si, d'autre part, on constate que les autres Présidents se sont bien gardés de remettre en cause leur mandat, sous une forme ou une autre, la seule solution est de réduire le mandat à cinq ans. La cinquième année est en général une année très difficile pour un mandat présidentiel et donc, seuls ceux qui bénéficieront d'un fort soutien populaire risqueront de se lancer dans un second mandat.

A cette réduction du mandat présidentiel, j'ajouterais un deuxième type de modifications, plus limitées mais qui pourraient avoir un effet en cascade sur le fonctionnement du système politique : à savoir celles qui touchent au statut du personnel politique.

La loi de 1985 limitant le cumul des mandats est beaucoup trop légère et il faudrait introduire en France, comme dans beaucoup d'Etats voisins, une interdiction totale des cumuls des mandats. C'est la seule façon d'éviter que de nombreux parlementaires soient présents à la Chambre deux jours par semaine, c'est la seule façon d'éviter des phénomènes de distorsion. Un exemple : les Conseils Régionaux. Les Conseils Régionaux sont peuplés en partie de Maires de petites villes parce qu'on a respecté certes la barre concernant le non cumul des mandats mais, comme cette barre ne vaut pas pour les Maires de petites communes, ceux-ci dominent le Conseil Régional ! Cela leur permet de pouvoir cumuler tranquillement une pluralité de mandats. Il est indispensable d'être très sévère en la matière.

J'ajouterais une deuxième réforme inspirée de ce qui est appliqué au Royaume Uni, à savoir que lorsqu'un fonctionnaire détient un mandat parlementaire il doit immédiatement démissionner de la fonction publique. C'est un moyen très efficace d'empêcher le monopole de la fonction publique sur les mandats représentatifs.

L'ensemble des Etats d'Europe aujourd'hui sont confrontés à ce double phénomène auquel ils réagissent de façon contradictoire. Je citais le cas de l'Italie qui, se trouvant dans une situation très proche de l'ancienne IV<sup>e</sup> République, est tentée aujourd'hui de trouver l'inspiration dans les formules qui ont été appliquées en France depuis 1958. A l'inverse, il est important qu'en France on ne réagisse pas à rebours et que l'on ne tente pas de corriger des défauts, certes importants, en "italianisant" le système tel qu'il fonctionne depuis 1958.

\*  
\* \*

Du débat qui a suivi ces exposés, peuvent être notamment retenues les observations suivantes :

#### **"Relance" de la citoyenneté**

Jacques NANTET se demande si, pour échapper au problème proprement constitutionnel, une manière de sortir de la crise du système politique ne serait pas de rendre le vote obligatoire, sous peine d'une sanction financière, à l'imitation de nos amis belges.

Hugues PORTELLI ne croit pas qu'en Belgique, le vote obligatoire ait modifié en quoi que ce soit les comportements des citoyens et du personnel politique. De fait, l'amende prévue est extrêmement légère. Il est vrai que la participation aux élections y est beaucoup plus forte, mais les élections qui se sont déroulées très récemment en Belgique révèlent un processus analogue à celui que nous avons constaté en France le 22 mars. Le vote obligatoire est peut-être un remède, mais il ne faut pas en attendre d'effets décisifs.

#### **Incompatibilité des fonctions de Ministre et de Parlementaire**

Benoît JEANNEAU note que la suppression de l'incompatibilité donnerait aux Ministres plus d'indépendance à l'égard du Président de la République. Il s'avère en effet que les Ministres qui sont remerciés par le Président de la République, à un moment ou à un autre, ne retrouvent plus aussi facilement qu'à une certaine époque leur siège, qu'ils n'obtiennent pas nécessairement la démission de leur suppléant ou qu'ils ne veulent pas se risquer à une élection partielle. De sorte qu'ils sont, tout le temps de l'exercice de leur fonction, encore plus révérencieux vis-à-vis du chef de l'Etat. Et c'est pour couper ce processus-là, redonner aux Ministres un peu d'autonomie, de courage en quelque sorte vis-à-vis des actions du Président de la République que Pierre Avril propose de revenir à la grande tradition parlementaire, celle de la Grande Bretagne dans laquelle on ne peut pas être Ministre si on n'est pas Député.

Mais une telle réforme serait-elle suffisante pour inter-

rompre le processus, la dérive d'hégémonie du Président de la République ? D'autres mesures seraient sans doute nécessaires : à commencer par la réduction du mandat présidentiel, et en continuant par une clarification dans la distribution des rôles entre le Chef de l'Etat et le Premier Ministre. Ne conviendrait-il pas en particulier de limiter le pouvoir de nomination, devenu exorbitant, dont dispose le Président de la République, et qui lui donne une emprise excessive sur tout l'appareil de l'Etat ?

*Erwin GULDNER*, qui, en qualité de représentant de Pierre Pflimlin, alors Ministre d'Etat, a participé en 1958 à la rédaction de l'actuelle Constitution, rappelle que la règle de l'incompatibilité se fondait à l'époque sur la théorie selon laquelle il ne fallait pas confondre les gouvernants et les gouvernés : les gouvernants doivent avoir une vue d'intérêt général tandis que les députés, quoi qu'on fasse, ont toujours eu tendance à raisonner à plus court terme et à privilégier des intérêts locaux. Même les Ministres parfaitement intègres, disons courageux même au prix de l'impopularité, sont très tiraillés quand il s'agit d'intérêts majeurs ou d'intérêts électoraux dans leur circonscription. Je demande à Pierre Avril s'il a bien pesé la question et si la suppression de cette incompatibilité entre les parlementaires élus et les gouvernants n'aurait pas de conséquences fâcheuses.

*Pierre AVRIL* se réfère à l'indication donnée par Hugues Portelli sur l'intention de l'Italie de s'orienter vers un régime proche de la V<sup>e</sup> République, et d'envisager l'institution de l'incompatibilité. C'est parfaitement logique car l'Italie a aujourd'hui l'objectif qui était celui de la France en 1958, de rompre avec le personnel politique antérieur. L'incompatibilité répond à cet objectif. Devant le premier Comité interministériel qui s'est tenu au mois de juin 1958, le général de Gaulle a commencé par dire : le premier principe, c'est la séparation des pouvoirs, cela veut dire que le Gouvernement ne doit pas procéder du Parlement, donc les députés ne peuvent pas être Ministres. La fonction de l'incompatibilité, qui était une fonction tactique, est en France aujourd'hui remplie, et au-delà : c'est si vrai que, dès 1969, on a commencé à se préoccuper de ses inconvénients, et Jacques Chaban-Delmas avait essayé d'atténuer l'incompatibilité. En 1974, Valéry Giscard d'Estaing a essayé de réviser l'article 23. C'est dire que les premiers utilisateurs de la Constitution, qui restaient tout à fait dans son esprit puisqu'ils faisaient partie de la majorité originelle, s'étaient rendu compte que cela représentait désormais plus d'inconvénients que d'avantages. D'autre part, l'incompatibilité ne concerne pas les mandats locaux. Les pressions ? Elles existent toujours. Le ministre président d'un conseil régional, d'un conseil général, maire d'une ville importante, est plus exposé à ces contraintes particulières que le député moyen. On aurait pu aller jusqu'au bout, c'est-à-dire l'incompatibilité complète : Michel Debré souhaitait qu'elle s'étendît aux mandats locaux. Les résistances au Gouvernement (le maire d'Arras, de Strasbourg) qui se sont fait jour ont empêché qu'on aille jusque-là. D'un autre côté je ne pense pas qu'il soit

souhaitable d'avoir des Ministres complètement désincarnés, des Ministres qui n'ont pas ce contact, cette capacité de médiation que doit normalement assurer l'élection. Je ne suis pas naïf au point de faire tout reposer sur la vertu mais je rétorquerais qu'il n'y a pas d'institutions, si solides soient-elles, qui puissent résister à la perversité d'un pouvoir minoritaire qui s'accroche...

### **Démocratisation des partis et cumul des mandats**

*Hugues PORTELLI* note qu'en France, les 9/10<sup>e</sup> des adhérents aux partis politiques, les adhérents réels, sont des élus locaux : démocratiser le système de partis, c'est démocratiser l'accès des élus aux responsabilités, qu'ils soient locaux ou nationaux, et donc avoir des règles draconiennes en matière de non-cumul, afin de diversifier la responsabilité politique. D'autre part, l'argument longtemps avancé pour défendre le cumul des mandats était la nécessité, dans le cadre du système antérieur à la décentralisation, de "grands notables", qui pèsent suffisamment face au Préfet ou au Ministre. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, puisque le rapport des forces est inversé.

En ce concerne les adhésions aux partis, il souligne la réforme récemment accomplie par le Parti Démocrate Chrétien en Italie, qui supprime la règle de l'ancienneté pour l'accès aux postes. C'est un des moyens qui a été considéré comme décisif pour renouveler complètement le parti.

### **Durée du mandat et mode d'élection du Président de la République**

Pour *Erwin GULDNER*, en accord sur ce point avec Pierre Avril, il faut être prudent quand on veut toucher à la Constitution. Ses auteurs, en 1958, voulaient lutter contre l'instabilité et l'impuissance de la IV<sup>e</sup> République, dues à la coalition des "contre". Le système électoral pendant longtemps avait favorisé la prolifération des partis. Mais, même lorsque les partis étaient moins nombreux, il était toujours facile de refuser l'investiture, de renverser un Gouvernement pour un rien, et sans être d'accord sur ce qu'il fallait construire après. Il faut se souvenir que la coalition des "contre" est un malheur, non seulement pour le Gouvernement mais aussi pour les référendums : d'où la prudence des auteurs de la Constitution en 1958 pour autoriser le référendum. Sans compter que cette procédure de décision est toujours d'un maniement délicat, les deux tiers de ceux qui sont consultés risquant, à la lecture de la ou des questions posées, de ne pas comprendre de quoi il s'agit, en tout cas de ne pouvoir connaître l'ensemble des raisons qui permettent de dire oui ou non.

Au surplus, la Constitution de 1958 a été indubitablement faussée en 1962 par l'élection du Président de la République au suffrage universel. Le Général, certes, avait à l'époque des raisons sérieuses... notamment la nécessité de disposer d'une légitimité très forte contre le Parlement pour résoudre les problèmes coloniaux, notamment celui d'Algérie, que la IV<sup>e</sup> République, ce fut son grand tort, avait été incapable de résoudre. Quoiqu'il

en soit le Premier Ministre est, de ce fait, devenu un simple Directeur de Cabinet du Président de la République. Entre les deux, la tradition est que le Président de la République a le dernier mot. Ceci est évidemment contraire à la Constitution. Le Président doit être l'arbitre pour faire la paix et prendre les décisions nécessaires lorsque les institutions - Parlement et Gouvernement - ont un problème ou lorsqu'il y a une période de crise, mais il n'est pas le chef du Gouvernement exécutif. Or, pratiquement, tous les Présidents de la République de la V<sup>e</sup> se sont conduits comme des chefs du Pouvoir exécutif, même en période de cohabitation.

Comment supprimer cette dualité Premier Ministre et Président de la République, qui est assez fâcheuse ? Il y a deux majorités dans le pays : la majorité présidentielle et la majorité des partis, qui ne coïncident pas toujours. Compte tenu de l'impossibilité pratique en France de supprimer l'élection du Président de la République au suffrage universel direct, certains partis souhaitent et préconisent de réduire la durée du mandat du Président de la République.

#### "Toilettage" de l'actuelle Constitution

Le Sénateur *Etienne DAILLY*, Vice-Président du Sénat, rappelle à cette occasion le contenu de sa proposition, non pas de révision, mais de "toilettage" - même s'il s'agit d'un toilettage sérieux - de la Constitution. Celle-ci en effet n'est pas mauvaise. Elle a d'ailleurs duré plus que toutes les autres, à l'exception de celle de la III<sup>e</sup> République : plus que les Constitutions révolutionnaires, plus que le Consulat, bien plus que l'Empire, plus que les Monarchies de la Restauration, plus que la IV<sup>e</sup> République, que le Second Empire. Elle a duré 33 ans, et permis de traverser des époques et des difficultés peu communes, l'Algérie, les barricades, des situations inattendues, telle la cohabitation.

Bien entendu elle a été complètement faussée par 1962 et par l'élection du Président de la République au suffrage universel. Dans son texte d'origine le Président de la République était élu par les "80 000", c'est-à-dire par les grands électeurs sénatoriaux "améliorés", ceux d'ailleurs qui, parce qu'ils ont une fonction municipale et qu'ils sont délégués de leurs Conseils Municipaux, sont astreints au vote obligatoire, sous peine de sanction pécuniaire. Il s'agit d'un suffrage universel et secret, mais indirect.

Le "toilettage" a pour but de remédier aux lacunes, défaillances, interprétations abusives ou risques d'interprétation abusive de la Constitution. Ainsi le Général de Gaulle a abusé de la Constitution en ne convoquant pas le Parlement alors que l'Assemblée Nationale l'avait demandé à la majorité d'une voix sur un ordre du jour déterminé. Il faut mettre un terme à cette situation, qu'elle ne puisse pas se reproduire. Si le Général a pu le faire c'est parce que le texte n'était pas assez précis. De même, le Président François Mitterrand a, en 1981, refusé de signer les Ordonnances sur la privatisation. En application de l'article 38, le Parlement peut déléguer au Gouvernement le droit de légiférer par Ordonnances, ces

Ordonnances devant être prises en Conseil des Ministres. Cette habilitation est faite pour un temps déterminé et dans un domaine déterminé. Si ces conditions sont respectées - ce qui était le cas en 1981 - on ne voit pas de quel droit le Président de la République ne les signe pas. On vous répondra : la Constitution ne prévoit pas de délai pour cette signature. Eh bien ! imposons un délai ! Ainsi ne courra-t-on plus à l'avenir le risque de perdre, comme en 1981, six mois, puisqu'il a fallu alors transformer en loi les Ordonnances que le Président refusait de signer contre la volonté de la souveraineté nationale qui s'était exprimée par le vote des deux Chambres réunies.

En 1962, lorsque le Président Monnerville s'est élevé contre la loi votée par le peuple et qui instituait l'élection du Président de la République au suffrage universel, au motif que ce référendum se fondait sur l'article 11 de la Constitution et sans tenir compte, s'agissant de révision constitutionnelle, de l'article 89, exigeant un vote en termes identiques des deux Assemblées, le Conseil Constitutionnel s'est déclaré incompétent - à juste titre car il n'y a pas d'organisme qui puisse, dans un Etat démocratique, aller contre un vote du peuple réuni, les lois référendaires ne tombant pas dans le champ du contrôle de constitutionnalité. Mais, si on admet que le contrôle de constitutionnalité est une des heureuses initiatives de la V<sup>e</sup> République, pourquoi justement y faire échapper les lois qui sont soumises au peuple, en vertu de l'article 11, par le Président de la République ? D'où la nécessité d'un amendement stipulant que le Président de la République peut proposer au référendum une loi qui n'aurait pas au préalable été reconnue comme constitutionnelle par le Conseil.

Autre exemple : il faudrait sans doute que les Ordonnances, qui vont être, en vertu de l'article 38, délibérées en Conseil des Ministres et promulguées, soient, comme les lois organiques, soumises à la saisine automatique du Conseil Constitutionnel et selon sa procédure d'urgence (huit jours). Alors qu'actuellement cette saisine est impossible : au moment où les Ordonnances sont prises en Conseil des Ministres, elles ont le caractère de textes réglementaires : seul le Conseil d'Etat est donc habilité à se prononcer sur leur constitutionnalité. Mais un tel recours est d'ordre contentieux et ne peut être examiné qu'à son tour selon les possibilités du rôle.

\*  
\* \*

Ce débat, ainsi que les interventions de Pierre Avril et d'Hugues Portelli, auront décidément montré, comme le soulignait le président Benoît Jeanneau, que les propositions de révision de la Constitution s'inspirent de deux "écoles" distinctes : celle de la "médecine douce" et celle de la "chirurgie".

(1) Comme indiqué ci-dessus le Conseil Constitutionnel, en France, postérieurement au présent débat, a estimé nécessaire, avant de ratifier l'accord de Maastricht, de modifier la Constitution française.

# LA DÉCENTRALISATION : UN CHANTIER INACHEVÉ

Débat avec Jean BRENAS et Jacques BARROT

*Au Club France-Forum de Paris, le 19 novembre 1991, Jacques Barrot, président - réélu en avril 1992 - du Conseil général de la Haute-Loire, député-maire d'Yssingaux, ancien ministre, et Jean Brenas, préfet de région honoraire, ancien directeur général des Collectivités locales au Ministère de l'Intérieur, ont dressé, après*

*dix ans d'application de la réforme de 1982, le bilan de la décentralisation.*

*La 1<sup>re</sup> partie de l'intervention de Jean Brenas a été publiée dans notre précédent numéro (n° 275-276 - Janvier-Mars 1992).*

## Intervention de Jean BRENAS (2<sup>e</sup> partie)

### **Manque de rigueur et de transparence financières**

*Le coût de la décentralisation est notoirement élevé, bien qu'aucun gouvernement de gauche ou de droite n'ait consenti à prescrire l'établissement d'un bilan financier complet.*

Il n'y avait a priori aucune raison pour que le transfert des exécutifs régionaux et départementaux aux Présidents des assemblées délibérantes entraînant un surcroît de charges puisqu'il avait été accompagné du transfert des services, des moyens logistiques et des ressources budgétaires précédemment affectés à ces mêmes fonctions.

Or, il est indiscutable que les nouvelles administrations régionales et départementales sont, pour la plu-

part, beaucoup plus dispendieuses que les services de l'Etat qui assumaient antérieurement ces tâches, et ceci pour plusieurs raisons :

- D'abord parce que leurs effectifs ont proliféré : c'est ainsi que, dans une région que je connais bien, où 8 personnes constituaient la mission régionale avant 1982, l'exécutif régional compte maintenant 186 fonctionnaires et agents contractuels, et ce ne sont pas les tâches afférentes à l'équipement des lycées qui justifient à elles seules cette inflation.

- Ensuite parce que les états-majors se sont octroyés des rémunérations généralement copieuses. C'est ainsi que les directeurs et directeurs généraux de ces services, qui remplissent des fonctions autrefois tenues par un



chef de division ou un sous-préfet, sont presque partout classés hors échelle et perçoivent souvent un traitement supérieur à celui du Préfet. Cela sans préjudice de divers avantages en nature, logements de fonction, personnel de service, ainsi que de frais de représentation souvent très importants. Il faut aussi mentionner des pratiques de facilité à l'égard du personnel dont les élus ont voulu s'assurer la fidélité ou la complaisance par des surclassements, des avancements accélérés, des primes et des congés non réglementaires, etc.

- Bien entendu l'équipement des nouveaux services a été générateur de frais considérables en bâtiments, véhicules, mobilier et matériel de bureau, réseaux informatiques, etc. Rares en effet sont les Départements et les Régions où les autorités décentralisées se sont accommodées de la cohabitation avec les services de l'Etat. Et la plupart des nouveaux palais dépassent en luxe et en gadgets divers les bonnes vieilles préfectures. Dans telle Région la surface des nouveaux bureaux se compte en hectares, ailleurs on a restauré avec un raffinement extrême un monument historique pour installer la Région dans ses meubles, mais les devis se chiffraient en centaines de millions.

- D'une façon générale les assemblées coûtent beaucoup plus cher qu'avant 1982 : il ne s'agit pas seulement de leurs frais de représentation et de réception ou de leurs voyages dits d'"étude". Il est également de fait que leurs sessions - jadis limitées à une vingtaine de jours par an en moyenne - se sont considérablement allongées et que la polysynodie généralisée a multiplié les séances de commission ; en outre les élus, libérés de toute contrainte réglementaire, se sont alloué des vacances très élevées, au point que leur coût dépasse dans certains cas le montant des rémunérations du personnel administratif. Un hebdomadaire de gauche, peu suspect de malveillance envers la décentralisation, indiquait récemment : "en un septennat de décentralisation les indemnités des conseillers régionaux ont bondi de 3 642 %. Les plus vernis d'entre eux touchent près de 300 000 Francs par an sans payer un sou d'impôt".

- Il n'est pas moins notoire que, soucieux de rehausser le prestige de leur Département ou de leur Région, en même temps que celui de leurs formations politiques, les exécutifs décentralisés se sont lancés dans des campagnes de promotion médiatique à grands frais, avec des résultats d'ailleurs inégaux. Naturellement les contrats passés avec des agences de publicité pour illustrer des réalisations édilitaires sont largement orientés vers des fins de propagande électorale car, de nos jours, les militants colleurs d'affiches sont couramment supplantés par les grands communicateurs engagés à prix d'or. Cela est si vrai que la loi du 15 janvier 1990 qui interdit le recours à la publicité audiovisuelle ou autre par les candidats dans les trois mois précédant les élections prohibe aussi les campagnes de promotion des collectivités locales pendant six mois avant le scrutin. Mais on peut faire confiance aux professionnels de la publicité pour tourner les dispositions de la loi grâce à toutes sortes

d'astuces ouvertement préconisées par les spécialistes du marketing politique. On l'a bien vu lors de la dernière élection législative partielle à Paris.

- Par ailleurs une conception extensive de leurs missions a conduit des Régions et Départements à installer à Paris ou à Bruxelles, lorsque ce n'est pas à Tokyo ou New-York, de véritables délégations chargées de développer leurs relations économiques et culturelles avec les pouvoirs en place. L'efficacité de ces formules reste problématique, mais leur coût est assurément élevé.

- Au total la progression exponentielle des dépenses de fonctionnement des Collectivités décentralisées ne laisse pas d'être alarmante : par exemple on ne saurait citer une seule Région pour laquelle ces charges n'ont pas été multipliées au minimum par 5 en francs constants depuis 1982 - à l'exception de l'Ile-de-France qui à vrai dire avait largement anticipé sur la décentralisation.

- Par ailleurs, Régions et Départements se préoccupent légitimement de stimuler le développement économique et les créations d'emplois, mais on peut se demander si la modicité relative des crédits qu'ils affectent à cette politique justifie le foisonnement des services et sociétés mixtes, comités d'action et associations spécialisées, bureaux d'études et instituts de participation qui reçoivent mission de soutenir de telles actions. Le président d'un important groupement professionnel de la métallurgie disait récemment que "le plus clair du budget d'intervention économique de la Région est absorbé par les dépenses de fonctionnement des organismes chargés de gérer cette aide". C'est évidemment caricatural, mais le problème n'en est pas moins réel.

- On pourrait parler aussi de la distribution de multiples subventions allouées en fonction de critères très divers par les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux, ces derniers n'étant plus liés par les règles antérieures qui leur permettaient seulement de participer aux investissements, mais non aux frais de fonctionnement de leurs protégés.

Il serait injuste de taxer de gaspillage l'ensemble des Collectivités décentralisées : la vérité oblige à dire que, dans certains Départements, les Présidents de Conseil Général se montrent très vigilants quant aux dépenses de fonctionnement et ont su imposer une véritable ascèse budgétaire à leurs collaborateurs. Mais il ne s'agit malheureusement que d'une petite minorité. Le temps n'est plus où les élus locaux fondaient leur popularité sur la modicité de leurs budgets et de leur fiscalité : depuis les années glorieuses de la croissance beaucoup d'hommes politiques croient mieux assurer leur position par des réalisations prestigieuses et dispendieuses.

Quoi qu'il en soit, le rythme de progression des dépenses des collectivités décentralisées a été, pour les cinq dernières années connues, quadruple de celui des dépenses de l'Etat : il ne faut donc pas s'étonner de la progression rapide de la fiscalité locale au cours de la dernière décennie. Si l'on fait masse des impôts directs mis en recouvrement par les Communes, les Groupe-

ments de Communes, les Départements et les Régions, on obtient pour 1991 un montant total de 190 milliards de francs, contre 69,9 milliards en 1980. Et nous savons que la fiscalité locale a encore augmenté de plus de 9 % en 1991 après une hausse de 10 % en 1990. Il s'agit de francs courants : si l'on tient compte de l'érosion monétaire, la progression apparaît moins effarante mais chacun peut vérifier sur sa feuille d'impôts que la pression fiscale imputable aux collectivités locales s'est sensiblement aggravée.

Parallèlement à leur fiscalité, l'endettement des Collectivités locales s'est fortement accru depuis la décentralisation, passant de 2 800 F par habitant en moyenne en 1980 à 6 700 F en 1990.

Quoi qu'il en soit le dérapage financier est impressionnant : la ponction des Collectivités locales sur le revenu national, qui ne dépassait pas 4 % en 1970 et 5,6 % il y a dix ans, s'établit maintenant à près de 9 % tandis que la fiscalité d'Etat restait presque stable. C'est dire que l'évolution - pour le moins inquiétante - des prélèvements obligatoires est en relation directe avec l'explosion des budgets locaux et des cotisations sociales. D'après une enquête récente de l'OCDE, la France détient le ruban bleu à près de 45 % de la PIB absorbés par ces prélèvements, contre 42 % pour l'Italie, 40 % en Allemagne, 37 % au Royaume-Uni, 33 % aux Etats-Unis et 29 % au Japon. Est-il besoin d'insister sur ce que cela signifie pour le pouvoir d'achat des ménages, le dynamisme des entreprises et pour la compétitivité économique de la nation à la veille de l'ouverture du grand marché européen ?

#### **Aggravation du contentieux financier entre l'Etat et les Collectivités locales**

Traditionnellement nombreux étaient les élus qui, avant la décentralisation, rendaient le gouvernement responsable de *la surcharge des budgets locaux du fait qu'ils devaient pallier les carences de l'Etat* jusque dans le financement de ses propres services. Mais de nouveaux griefs se sont exprimés avec force depuis 1982.

D'abord se sont poursuivis des transferts subreptices de charges : qu'il y ait ou non des pressions directes de l'Administration, la prise en charge par les Villes et les Départements est très fréquente pour les travaux sur les routes nationales, les bâtiments de la gendarmerie, de la police ou de la poste, ou pour le traitement d'agents d'entretien et d'enseignants, etc. Certains n'hésitent pas à parler d'une débudgétisation rampante qui serait l'un des moyens choisis par le gouvernement pour tenir son engagement de réduire les prélèvements obligatoires du fait de l'Etat.

D'autre part, s'il est vrai que l'Etat avait initialement compensé les dépenses transférées aux collectivités locales par la décentralisation, en ce sens qu'il leur avait affecté des ressources égales aux dépenses qu'il supportait antérieurement pour les mêmes services, il est apparu que le rythme de progression annuel de ces dotations est moins rapide que celui des charges transférées, d'autant

que certaines dépenses de personnel induites par les transferts de compétences n'auraient pas été prises en considération. Chacun peut comprendre par exemple que l'aide sociale progresse comme le reste du budget social de la Nation, ou encore que les lycées et collèges, désormais mieux encadrés et entretenus, coûtent plus cher aux Régions et aux Départements que jadis à l'Etat.

Enfin des politiques nouvelles lancées par l'Etat, par exemple en faveur du logement social, de l'accueil des handicapés ou de diverses actions éducatives, ont entraîné pour les Collectivités locales des dépenses sans contrepartie.

D'autres doléances soulignent la *dépendance financière dans laquelle sont maintenues les collectivités décentralisées*. On a vu que les charges transférées sont principalement couvertes par des dotations d'Etat, d'où un nouveau procès car il était entendu que la dotation globale de décentralisation évoluerait comme la dotation globale de fonctionnement (DGF), elle-même indexée sur le produit de la taxe à la valeur ajoutée (TVA). Or, depuis cette année la DGF n'est plus alignée sur la TVA mais sur le produit intérieur brut, qui évolue plus lentement. Le manque à gagner ne pouvant être compensé que par un alourdissement de la fiscalité locale, il n'est pas étonnant que les récriminations se multiplient.

Autre grief : en vertu de la règle de l'unité de caisse, les fonds disponibles des Collectivités locales doivent obligatoirement être déposés au Trésor sans rémunération. Des textes récents ont, il est vrai, apporté quelques atténuations à la rigueur de cette règle qui est, en principe la contrepartie du service que l'Etat rend aux Collectivités locales en se chargeant de recouvrer leurs impôts : or le fisc perçoit à ce titre de copieux "frais d'assiette et de perception" - même lorsque cet encaissement ne lui demande aucun travail comme c'est, par exemple, le cas pour la redevance des mines. De plus la trésorerie des mêmes Collectivités doit être constamment positive, sans quoi les paiements sont interrompus. Ces paradoxes ont conduit certains élus, plus astucieux ou moins scrupuleux que le gros de la troupe, à tourner par divers subterfuges les règles établies : ainsi le Conseil général des Hauts-de-Seine a-t-il transféré le service d'une grande partie de sa dette à un groupement d'intérêt économique qu'il a créé à cette fin, ce qui lui a permis de réduire massivement ses disponibilités apparentes en plaçant ses fonds libres en dehors du Trésor.

Inversement, l'Etat ne joue pas toujours correctement le jeu, par exemple lorsqu'il retient longuement par devers lui des aides européennes destinées aux Régions

*La politique fiscale* est sujette à des contestations incessantes, le dernier litige portant sur le remplacement de la part départementale de la taxe d'habitation par un impôt départemental sur le revenu qui a été critiqué en raison, disons, d'une connaissance imprécise par le fisc de certaines catégories de revenus et des pertes de recettes découlant de l'exonération des contribuables échappant à l'impôt d'Etat, alors qu'ils sont parmi les

principaux bénéficiaires des prestations sociales du Département.

Ceci ne fait qu'illustrer les inconvénients de l'archaïsme de la fiscalité directe locale, dont la modernisation conditionne pourtant le succès de la décentralisation. En cette fin du XX<sup>e</sup> siècle les taxes foncières, la taxe professionnelle et la taxe d'habitation, ces "quatre vieilles", instituées par la Révolution, sont plus bancales, aveugles et boîteuses que jamais, de sorte que tout accroissement du produit attendu ne fait qu'aggraver les distorsions. Cela est si vrai que, pour la taxe professionnelle qui fournit à elle seule la moitié des recettes fiscales directes des collectivités locales, l'Etat a dû se substituer progressivement aux entreprises redevables pour éviter des surcharges insupportables, de sorte qu'il paye maintenant près du tiers du produit de cet impôt, ce qui constitue évidemment une anomalie flagrante, contraire au principe même de la décentralisation.

Il n'est pas moins choquant que les mêmes taxes soient perçues simultanément par les Communes et leurs groupements, les Départements et les Régions : suivant une formule imagée "tout le monde mange dans la même assiette". La superposition de ces taxes sur la même feuille d'impôts est un facteur d'obscurité pour les citoyens-contribuables, les élus de chaque niveau ayant beau jeu de prétendre que les aggravations constatées sont imputables aux autres Collectivités...

Les temps sont peu propices, il est vrai, à des réformes qui rendraient les Collectivités locales financièrement plus autonomes, d'autant que toute réforme fiscale déclenche de multiples doléances, les gagnants se tenant cois et les perdants ne manquant jamais de protester vigoureusement. Mais le législateur tient-il vraiment à entreprendre une modernisation en profondeur ? Ne peut-on comprendre le point de vue des gens des Finances, dont la fonction ingrate est en somme d'obliger les autres à être sérieux ; soulignant volontiers le dérapage général des finances locales et des débordements spectaculaires ici et là, ils y voient un manque de rigueur qui justifierait, selon eux, la répugnance de l'Etat à verser plus d'argent dans le tonneau des Danaïdes.

### **Organisation administrative trop complexe et contrôle insuffisant**

Une autre conséquence négative de la décentralisation tient au fait *qu'elle a rendu plus difficile la coordination administrative entre les Collectivités publiques.*

Du fait de l'échec des tentatives de délimitation de blocs de compétence propres à chacun des trois principaux ordres de collectivités, beaucoup de projets, et notamment les plus importants, requièrent la coopération et les contributions financières des Régions, des Départements et des Villes ou Groupements de Communes, au point que l'on peut dire que les financements conjoints sont largement prédominants pour les investissements réalisés au plan local. Cela n'est pas nouveau mais jadis le Préfet, s'appuyant sur des services impartiaux, sur des commissions délibérant sans esprit parti-

san pouvait coordonner les propositions à soumettre aux décideurs de l'Etat, de la Région et du Département et éclairer les autorités municipales dans la mesure - généralement large - où elles le voulaient bien.

Cette cohésion de l'administration a-t-elle disparu avec la mise en place des gouvernements d'assemblée régionaux et départementaux ? Il serait excessif de l'affirmer de façon générale, et tout aussi erroné de prétendre que des exécutifs élus, donc politisés, offrent a priori les mêmes garanties d'objectivité et de professionnalisme que leurs devanciers. Lorsque plusieurs Collectivités concernées par un même projet sont dirigées par des hommes politiques de tendances opposées, on relève des blocages et des contestations. C'est un vrai parcours du combattant.

Pour s'en tenir à des constatations indiscutables, on notera d'abord que les délais d'instruction des dossiers d'équipement se sont sensiblement allongés : de 3 à 8 mois en moyenne selon un récent rapport sénatorial. Cela est très vraisemblable, au moins pour les projets complexes qui étaient naguère suivis par une seule instance administrative et qui doivent désormais être expertisés successivement par des services dépendant d'autorités politiques différentes. Et, lorsque chacune de celles-ci surbordonne sa participation financière à celle des autres, c'est un jeu de l'oie qui entraîne des pertes de temps fâcheuses et quelquefois dissuasives.

C'est aussi aux difficultés de la coordination administrative que l'on doit imputer les surenchères entre Collectivités cherchant à attirer sur leur territoire des entreprises créatrices d'emplois, pour la plus grande joie des chasseurs de primes.

Plus grave encore est *l'affaiblissement du contrôle administratif.*

En vertu de l'article 72 de la Constitution le Préfet a la charge du contrôle administratif et de l'application de lois, mais en ce qui concerne les Collectivités locales il n'a plus que la possibilité - ouverte d'ailleurs au premier venu - de saisir la juridiction administrative des irrégularités qu'il aurait constatées. Or, en pratique, une telle procédure, ouvertement conflictuelle, ne peut être utilisée qu'exceptionnellement, d'autant que les élus les plus puissants et les mieux introduits auprès du parti dominant du moment ne sont pas les derniers à prendre des libertés avec la loi et les règlements.

Alors qu'auparavant le Préfet disposait de moyens non vexatoires de rappel à l'ordre, il n'a plus maintenant d'autre alternative que de recourir à de discrètes admonestations sans portée réelle, ou bien de s'incliner devant le fait accompli s'il ne veut pas s'engager dans une guerre ouverte qui serait la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Au demeurant, pour vérifier que les budgets de fonctionnement et d'investissement ont bien été votés en équilibre réel, que recettes et dépenses n'ont pas été surestimées ou sous-évaluées, que les dépenses obligatoires sont suffisamment gagées, il faudrait se livrer à des vérifications très détaillées que les Préfets n'ont plus les

moyens ni le temps de diligenter et qui, de toutes façons, seraient ressenties comme désobligeantes.

Cela est d'autant plus regrettable que la complication et la dispersion des comptes rendent faciles des opérations de cavalerie, et des dépassements de crédits par les Communes ou certains de leurs satellites, tels que sociétés d'économie mixte, associations subventionnées ou garanties, sociétés concessionnaires de services publics, clubs sportifs, etc.

En tout cas, les chiffres sont éloquentes : alors qu'on estimait naguère que 2 à 3 % des quelque cinq millions de décisions annuelles des autorités décentralisées donnaient lieu à des observations de la tutelle, il n'y a eu, pour la dernière année connue, que 1 765 recours devant les tribunaux administratifs, dont 1 359 ont donné lieu à un jugement, soit 0,026 % des actes soumis au contrôle. Quant aux saisines des Chambres régionales des comptes par les Préfets, elles sont chaque année de l'ordre de la centaine au plus.

Le laxisme consécutif à la quasi-disparition des garde-fous institutionnels a conduit certaines villes, sinon à la faillite, comme Angoulême, du moins à des situations financières très obérées qui les handicaperont durablement.

Plus inquiétant encore, la suppression ou l'inhibition du contrôle administratif ont donné libre cours à diverses pratiques de facilité : par exemple, à l'occasion de la passation des marchés publics des Collectivités locales, dessous de table, études fictives, fausses factures destinées le plus souvent au financement d'activités politiques. Alors que jusqu'à une époque récente la réputation d'intégrité des administrations françaises était bien établie, il est peu contestable que les "affaires" se sont multipliées au cours de la dernière décennie. Suivant la jolie formule d'Alain Cotta : "la décentralisation a permis la démocratisation de la corruption". L'attribution des marchés publics, la délivrance d'autorisations ou de dérogations d'urbanisme donnent lieu, de plus en plus, à la remise d'enveloppes à des intermédiaires ou à des officines spécialisées : il n'est pas excessif de dire que des irrégularités ont tendance à se multiplier et bien des gens en viennent à considérer comme normal ce qui est devenu courant. 400 ans avant Jésus-Christ, Thucydide disait "qu'en voulant justifier des actes considérés auparavant comme blâmables on finira par changer le sens ordinaire des mots". Nous en sommes là.

Pour mesurer l'importance de l'enjeu, il faut savoir que plus de 300 000 marchés publics sont passés chaque année, représentant environ 400 milliards de francs : s'il est vrai que les contrats signés par les collectivités locales n'en représentent que le quart, il faut noter que leur montant global a plus que doublé en francs constants depuis 1982, du fait de l'extension des compétences décentralisées et du gonflement des budgets locaux.

Il est entendu que l'immense majorité de nos élus sont des honnêtes gens, et même mieux que cela, car à leur probité personnelle ils joignent des qualités de dévoue-

ment et d'abnégation auxquelles chacun rend hommage. Mais la nature humaine étant ce qu'elle est, lorsqu'il s'agit de financer des dépenses de propagande électorale tous n'ont pas les mêmes scrupules à l'égard de certains moyens illégaux de se procurer des fonds. Et ce n'est pas parce que les scandales les plus retentissants ont mis en cause un parti qui avait eu la candeur de tenir registre de ses propres turpitudes, que les autres formations politiques pourraient être exonérées de tout soupçon.

Il faut d'autre part mentionner des *difficultés accrues pour faire prévaloir l'intérêt national sur les intérêts locaux*.

Chaque pouce du territoire national est en même temps communal, départemental et régional. Chaque Collectivité publique en est gestionnaire et responsable dans la limite de ses compétences, mais comme celles-ci ne sont pas clairement définies et même s'enchevêtrent inextricablement, alors que les Collectivités locales s'administrent librement par des Conseils élus et que les lois de décentralisation ont expressément exclu toute hiérarchisation entre elles, on comprend facilement que les élus locaux soient tentés d'interpréter extensivement - fût-ce au détriment des intérêts supérieurs de la nation - les prérogatives garantissant l'autonomie communale, départementale ou régionale. "Charbonnier est maître chez soi".

On sait par exemple qu'au cours de la décennie écoulée une urbanisation outrancière a saccagé beaucoup de sites naturels : c'est le mitage des paysages campagnards ou montagnards où les périmètres constructibles ont été démesurément étendus pour satisfaire des intérêts particuliers, ce sont les marinas et autres programmes immobiliers en bord de mer qui se réalisent à une cadence accélérée au point que les 2/3 de nos côtes sont maintenant atteintes par la lèpre des lotissements de haut ou de bas de gamme - tandis que de lourdes menaces pèsent sur des secteurs théoriquement protégés par la loi de sauvegarde du littoral qui prévoyait des coupures vertes pour empêcher le bétonnage en continu. On peut dire que 50 % des plans d'occupation des sols de localités concernées sont en contradiction avec cette loi ; en outre la réalisation, sous forme de zones d'aménagement concerté (ZAC), de terrains de golf et de ports de plaisance permettra en pratique de lancer des programmes supplémentaires de construction. Le pavillon des libertés locales a donc couvert des pratiques abusives dont promoteurs et spéculateurs ont largement tiré profit.

Chacun peut constater les résultats suicidaires de ce déferlement : pollution par les eaux usées, montagnes d'ordures, surpeuplement des stations et des plages, circulation embouteillée.

M. Brice Lalonde, Ministre de l'Environnement, n'avait pas, dans une récente interview, de mots assez sévères pour dénoncer le laxisme des plans d'urbanisme, les dérogations injustifiées, ou le refus de sanctionner les infractions constatées. "Que les maires attribuent les permis de construire mais qu'ils approuvent aussi les

documents d'urbanisme, voilà l'erreur ! Ce n'est pas normal que les mêmes joueurs élaborent les règles du jeu, puis jouent, et enfin puissent en plein milieu de la partie modifier les règles qui leur déplaisent !”

Le bon sens voudrait en effet qu'une même autorité ne soit pas juge et partie, que les permis de construire ne soient délivrés que dans le respect des plans d'occupation des sols, que ceux-ci soient subordonnés à des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme couvrant toute l'agglomération ou le secteur, élaborés au niveau départemental ou régional pour sauvegarder les intérêts supérieurs et assurer la compatibilité entre eux des plans de développement des localités voisines, que ces schémas directeurs soient eux-mêmes conformes aux priorités de l'aménagement du territoire national.

Tel n'est absolument plus le cas depuis 1982 : non seulement la décentralisation a sonné le glas des grandes missions qui, par exemple en Aquitaine et en Languedoc-Roussillon, s'efforçaient de mettre en œuvre des schémas de développement cohérent du littoral à l'échelle d'une Région, mais encore à peu près partout il est devenu plus malaisé de faire prévaloir l'intérêt général chaque fois qu'il risque de contrarier des intérêts locaux.

Exemple : Le bon fonctionnement de l'aéroport intercontinental de Roissy est vital non seulement pour la région parisienne mais pour tout le pays. Alors que ses approches terrestres sont déjà presque saturées, l'intérêt national commande d'une part de créer de nouvelles voies d'accès et d'autre part de limiter les nouvelles implantations industrielles et tertiaires dans le voisinage en n'y admettant que les activités directement liées aux transports aériens. Mais les communes environnantes entendent au contraire exploiter au maximum l'avantage de la proximité de cette grande plate-forme : pour elles le schéma directeur d'aménagement doit être, non un instrument de convergence des intérêts locaux avec l'intérêt national et régional, mais le dénominateur commun de leurs projets respectifs de développement, et leur discours ne cesse de se durcir sur ce point.

Ceci n'est qu'un exemple entre mille de cette inversion des valeurs qui tend à faire prédominer des intérêts particuliers et locaux sur les besoins des Collectivités supérieures et de la Nation. On rencontre des difficultés du même ordre lorsqu'il s'agit de déterminer le tracé des autoroutes ou des TGV, d'implanter des équipements universitaires, énergétiques, judiciaires, militaires, pénitentiaires et autres.

Dans certains cas, il faut même parler d'un véritable désengagement de l'Etat.

Les transferts de compétence aux collectivités locales, accompagnés des moyens de financement correspondants, ne pouvaient manquer d'entraîner une redistribution de ressources au sein du budget de l'Etat et par conséquent un effacement de certains Ministères dans les secteurs où les Régions, les Départements et les Villes tiennent désormais le haut du pavé.

Par suite du flou artistique qui prévaut dans beaucoup de domaines, l'Etat et les collectivités territoriales sont souvent amenés à agir concurremment, ou mieux, conjointement. Mais alors la logique des politiques de contractualisation fait que l'Etat doit proportionner ses efforts financiers à ceux de ses partenaires, ce qui ne va pas du tout dans le sens de la mission péréquatrice et régulatrice que la tradition colbertienne assignait traditionnellement au pouvoir central.

Ce désengagement de l'Etat est particulièrement net pour ce qui concerne l'aménagement du Territoire naguère conçu comme un effort volontariste de correction des tendances spontanées à l'enrichissement des régions riches et à l'appauvrissement des régions pauvres. C'est ainsi que le budget des aides à la localisation d'activités créatrices d'emplois a diminué de moitié en francs courants entre 1982 et 1991, et bien davantage en francs constants. Or dans le même temps les écarts de peuplement, de richesse et d'emplois se sont creusés entre les zones favorisées (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Alsace, Toulouse) et les régions handicapées (Nord - Pas-de-Calais, Languedoc, Limousin, Lorraine). Tandis que le P.I.B. s'élevait dans les premières beaucoup plus rapidement qu'en moyenne nationale entre 1982 et 1989, il augmentait deux fois moins vite dans les dernières citées. Le dernier recensement impose des constatations similaires sur le plan démographique et pour l'évolution des taux de chômage dans les régions françaises.

Que l'on considère la programmation de la plupart des grands équipements structurants, et l'on observera invariablement que depuis la décentralisation la politique d'aménagement du territoire n'a guère concouru à la réduction des inégalités entre les régions fortunées et les régions déshéritées.

La *capitis deminutio* subie par le représentant de l'Etat a entraîné une *crise profonde de la fonction préfectorale*. Il ne s'agit pas tellement de la ruine d'anciens prestiges liés à une primauté qui avait déjà été émoussée dans la pratique car les Préfets, dès avant 1982 et presque partout, associaient les Présidents et les commissions compétentes des Conseils Généraux à la préparation des grands rapports, notamment budgétaires, sur lesquels l'assemblée départementale avait en tout état de cause le dernier mot. Mais l'interface préfectorale assurait en permanence une liaison courtoise, efficace, entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux : en dépit des différences de sensibilité elle constituait, somme toute, une bonne courroie de transmission entre l'autorité et l'opinion.

On a vu que depuis la prise de pouvoir par les notables locaux, le Préfet, n'étant plus que le représentant de l'Etat, a perdu l'essentiel des moyens d'arbitrage et de coordination que lui assurait la polyvalence de ses fonctions.

Encore faut-il souligner que même à l'égard des services de l'Etat son autorité s'est affaiblie, et d'abord en raison des liaisons directes que les chefs des services

départementaux et régionaux entretiennent assidûment, tant avec les Ministères dont ils doivent appliquer la politique qu'avec les élus locaux à la disposition desquels ils sont placés et dont ils ont mille raisons de se ménager les bonnes grâces. En outre, ayant perdu toute influence sur l'élaboration des budgets départementaux et régionaux, le Préfet n'est plus à même de compléter les dotations des services extérieures de l'Etat en moyens logistiques et en crédits d'investissements. Ainsi, placés de facto sous une double hiérarchie, ces services peuvent être tentés d'arbitrer eux-mêmes entre les priorités de l'Etat et celles des collectivités locales.

Il est au surplus notoire que, dans la planification contractuelle de la dernière décennie, les tractations entre l'Etat et les Régions se sont largement déroulées par-dessus la tête des Préfets, réduits à ne faire qu'un premier tour de piste car leur marge de négociation était limitée par la modicité des enveloppes déconcentrées qui leur étaient déléguées. C'est d'ailleurs justement en prévision des confrontations inéluctables avec les Présidents de Région, qui sont pour la plupart des personnalités considérables, que les Ministères ont gardé par-devers eux des masses de manœuvre importantes, représentant cette année au moins 70 % des crédits d'investissement de l'Etat.

Il faut ajouter qu'une lecture maximaliste de la décentralisation a conduit certains Présidents d'assemblée départementale ou régionale à outrepasser leurs pouvoirs en empiétant sur ceux du représentant de l'Etat : cela s'est vu aussi bien là où des élus de la majorité se croyaient a priori tout permis que là où des leaders de l'opposition pensaient ainsi prendre localement une revanche sur le Gouvernement qu'ils combattaient au plan national. C'est Gaston Defferre lui-même qui, dès le 27 octobre 1983, lors d'un grand débat à l'Assemblée Nationale, reprochait à certains Présidents de Conseil Général de vouloir outrepasser leurs pouvoirs et méconnaître ceux du représentant de l'Etat.

Il n'est donc pas étonnant que beaucoup de hauts fonctionnaires du corps préfectoral aient été traumatisés par cette réforme, et qu'il s'en soit suivi d'assez nombreux départs, plus ou moins retentissants. Il n'est pas moins significatif que quelque 75 Préfets et Sous-Préfets aient répondu positivement aux sollicitations des Régions, des Départements et des grandes villes qui leur offraient des postes de détachement en qualité de directeurs généraux de leurs services.

On ne doit pas davantage être surpris que les élèves de l'ENA se détournent de la carrière préfectorale. Alors qu'auparavant cette fonction n'était accessible qu'aux élèves très bien classés au concours de sortie, c'est maintenant plutôt dans le troisième tiers ou le quatrième quart des promotions que se recrutent les Sous-Préfets, et il est très fréquent que l'ENA ne soit plus en mesure de pourvoir à tous les emplois offerts dans l'administration préfectorale. Certes les Sous-Préfets sont mal payés, les contraintes protocolaires leur laissent peu de loisirs, leurs épouses sont gênées pour exercer leur profession,...

mais ces handicaps ne datent pas de 1982. La désaffection actuelle vient bien d'une image dégradée du métier préfectoral : cela est si vrai que le stage en préfecture, loin d'attirer les élèves vers cette carrière, les en détourne. Sur les 54 élèves de la dernière promotion de l'ENA, qui avaient effectué un stage en préfecture, un seul a choisi le corps préfectoral en fin de scolarité alors qu'une forte majorité de ceux qui avaient fait leur stage en ambassade souhaitaient entrer au Quai d'Orsay.

Résultat : des dizaines de sous-préfectures restent sans titulaire pendant des mois, ou même des années, et le Ministère de l'Intérieur a cru devoir, pour remplir les vides les plus criants, ouvrir largement le corps préfectoral à des recrutements extérieurs : moyennant quoi, sur 532 Sous-Préfets actuellement en fonction, 146 seulement sont issus de l'ENA. Ceci n'est pas fait pour rehausser le standing des équipes préfectorales aux yeux des technocrates issus des grandes écoles qui dirigent les services de l'Etat ou des Collectivités décentralisées, ainsi que les principales entreprises publiques et privées.

## TENTATIVES DE CORRECTION DE CES DÉFAUTS

Bien entendu, le législateur et les Gouvernements successifs se sont rapidement avisés des imperfections des textes et de la pratique de la décentralisation, et ils se sont efforcés d'y remédier de diverses façons et d'abord par plusieurs tentatives de renforcement de l'institution préfectorale.

Le pouvoir n'avait pas été long à comprendre qu'en démantelant les préfectures il était en train de scier l'une des branches maîtresses sur lesquelles reposait l'autorité de l'Etat. Conscients de la nécessité d'avoir sur le terrain des relais capables d'articuler leur action et de l'expliquer de façon crédible, de coordonner les services extérieurs des Ministères, les Gouvernements de gauche comme de droite, se sont efforcés de consolider un dispositif qui avait été sérieusement ébranlé. De cette volonté de *réarmement moral et juridique du corps préfectoral*, on peut donner plusieurs illustrations :

- Alors que vingt années de palabres interministérielles avaient enlisé le dossier, les Préfets ont été, dès 1984, institués ordonnateurs secondaires uniques pour les finances de l'Etat. Auparavant de multiples fonctionnaires recevaient des délégations de crédits des Ministères, tant en investissement qu'en fonctionnement, ce qui faisait plutôt désordre. Il est certain que le regroupement des circuits financiers a rendu possible, en même temps que des améliorations logistiques et informatiques, un renforcement des moyens d'animation, de coordination et de contrôle du Préfet.

- Les Sous-Préfets se sont vu reconnaître une compétence de décision interministérielle qui leur était traditionnellement refusée : ceci est important dans la pratique car les chefs de services techniques et sociaux de l'Etat, qui n'avaient pas autrefois pour les Sous-Préfets un excès de considération, doivent maintenant en passer

par eux - et ils le font généralement de bonne grâce - chaque fois qu'une affaire locale concerne deux ou plusieurs administrations. Cette orientation a été confirmée par le séminaire gouvernemental du 11 avril 1991 qui a précisé que "l'Arrondissement est le cadre territorial de l'animation du développement local et des actions administratives de proximité". Et l'on sait que les "Sous-Préfets développeurs" font du très bon travail dans les bassins d'emploi les plus atteints par la crise des industries lourdes.

- Un rôle essentiel a été assigné au Préfet dans la programmation des investissements de l'Etat : il s'agit certes d'un travail d'équipe auquel doivent être associés tous les chefs des services extérieurs de l'Etat, et notamment le Trésorier Payeur Général, dont les avis sur la rentabilité des projets et les modalités de financement pèsent normalement d'un grand poids. Mais la mise en cohérence des projets entre les diverses rubriques ministérielles et avec les équipements des Collectivités locales relève du Préfet au niveau départemental, puis du Préfet de Région en conférence administrative régionale.

- Enfin et surtout les Préfets ont été formellement confirmés dans leur fonction de pivot des politiques sectorielles de l'Etat, et cela se comprend fort bien : qu'il s'agisse de la lutte contre le chômage et de la réindustrialisation de zones de conversion, du traitement des conflits du travail ou de la situation des entreprises en difficulté, des problèmes agricoles ou du développement du tourisme, de la prévention de la délinquance et d'autres fléaux, le Préfet, nécessairement impliqué dans l'ensemble des questions économiques et sociales, et notamment des plus aiguës, apparaît irremplaçable pour maintenir le contact avec les partenaires concernés et les faire coopérer, de même que pour rendre compte au Gouvernement des menaces qui se profilent tour à tour à l'horizon ; garant de la cohérence et de la lisibilité de l'action de l'Etat, il est seul à même de dépasser les cloisonnements administratifs entre les services extérieurs appelés à concourir à l'application des politiques interministérielles. C'est particulièrement net pour la mise en œuvre de la politique de la Ville et pour les actions en faveur de l'emploi.

D'autres correctifs ont été apportés par le Gouvernement de cohabitation avec *la loi du 5 janvier 1988, dite d'amélioration de la décentralisation*, qui comportait toute une série de dispositions pragmatiques et disparates :

- une redistribution des dotations globales d'équipement et de fonctionnement en fonction de critères tenant davantage compte de l'étendue du territoire des collectivités et moins du chiffre de leur population, en vue de favoriser les départements les plus déshérités, les communes rurales et les communes de montagne,

- un assouplissement des textes sur la coopération intercommunale autorisant le "syndicalisme à la carte" où les Communes ont la faculté de ne pas adhérer à toutes les compétences du groupement, et facilitant le retrait des communes membres d'un syndicat, ceci étant

présenté comme une incitation au regroupement pour les Communes craignant de s'engager irrévocablement ;

- un recadrage des interventions économiques tendant à remédier au foisonnement et à l'insuffisante coordination des aides consenties aux trois niveaux régional, départemental et communal, qui étaient une aubaine pour les chasseurs de primes : désormais les aides municipales aux entreprises en difficulté sont prohibées, mais par contre les Communes recouvrent la possibilité d'accorder des subventions à leurs services publics industriels et commerciaux ;

- enfin, tenant compte des doléances suscitées par les contrôles jugés tracassiers des Chambres régionales des comptes (CRC), le législateur a rétabli pour les Communes de moins de 2 000 habitants le régime antérieur de l'apurement des comptes par le Trésorier Payeur Général. Dans les cas où la CRC reste compétente, des garanties significatives sont données aux Collectivités locales : leurs ordonnateurs doivent être mis en mesure de répondre aux observations avant qu'elles ne soient arrêtées définitivement, et de plus celles-ci ne pourront plus être publiées, à moins que la Cour des Comptes ne décide de les reprendre dans son célèbre rapport annuel.

Si l'on rappelle que le projet initial de cette loi ne comptait que 19 articles et que le Parlement en a ajouté 42 autres, on peut penser que cette loi - que d'aucuns ont qualifiée de "fourre tout" - visait à remédier aux déficiences les plus couramment ressenties par les élus.

Un autre correctif important de la décentralisation mérite d'être signalé : à la suite des scandales auxquels avaient donné lieu de nombreux marchés publics de travaux et de fournitures dont la dévolution, avait été l'occasion de divers détournements, *une loi du 3 janvier 1991 a renforcé les règles de publicité et de mise en concurrence* en vue de la passation par les Collectivités locales de marchés dépassant un certain montant. Cette loi étend les règles de concurrence à de nouvelles catégories de contrats et réprime le favoritisme intéressé envers un candidat à un marché public. Une mission interministérielle, instituée par la même loi et bien vite connue sous le nom de "commission de moralisation", a reçu de larges pouvoirs d'investigation pour traquer les auteurs de telles pratiques.

Il y a là un progrès certain, dans la mesure où cette mission d'enquête pourra jouer un rôle de prévention et l'on peut penser qu'elle s'intéressera particulièrement aux très gros marchés. Mais on remarquera que, hormis les cas où les coupables seraient pris la main dans le sac, les élus, à la fois juges et parties, restent maîtres des procédures de publication et d'attribution de leurs marchés. Il eût été plus significatif de faire présider les bureaux d'adjudication et les jurys de concours ou d'appels d'offres par une autorité indépendante du maître d'ouvrage, ou encore d'associer à ces procédures des représentants de l'administration ou bien des minorités des assemblées locales, ce qui aurait réduit le risque de tentations et de contestations.

Toujours sur le plan financier, on peut saluer une volonté de *corriger les imperfections de la fiscalité locale* par divers mécanismes de redistribution de ressources :

- La dotation de solidarité urbaine qui va être allouée aux villes les plus pauvres grâce à un prélèvement sur les allocations destinées aux plus riches, procède d'un souci louable d'équité, mais on ne pourra pas aller très loin dans cette voie car il y aurait quelque contre-sens à organiser une telle solidarité entre des Villes qui n'ont aucun rapport entre elles si l'on refusait simultanément de le faire entre les Communes qui constituent une même agglomération. Disons que cette innovation amorce une certaine concentration des dotations de l'Etat sur les Collectivités les plus déshéritées.

- D'autre part, la taxe professionnelle fait l'objet de travaux de simulation concernant :

. d'une part, son assiette qui pourrait être la valeur ajoutée localement par les entreprises - ce qui serait une bonne chose si la France n'était pas dans la nécessité de réduire les taux de la TVA,

. et d'autre part son affectation, qui pourrait en faire pour tout ou partie une recette des agglomérations et non plus l'apanage des Communes, mais l'on devine qu'une telle réforme n'irait pas sans grincements de dents.

A signaler également *la loi d'orientation sur la ville* dite aussi "loi anti-ghettos", votée cette année dans le climat dramatique créé par les saccages et les bavures de Mantes, Sartrouville et autres lieux, qui contredit radicalement la philosophie décentralisatrice en matière d'habitat.

Partant de l'idée qu'une répartition équilibrée des logements sociaux au sein d'une même agglomération présente un caractère d'intérêt national et doit donc pouvoir être imposée par voie d'autorité, le législateur a réintroduit le Préfet dans les procédures de programmation de l'habitat et lui reconnaît, dans les Communes comptant moins de 20 % d'HLM, d'une part un droit de préemption lorsqu'une municipalité fait preuve de mauvaise volonté pour réaliser des logements sociaux, et d'autre part la possibilité de percevoir des contributions spéciales en vue du financement de logements de ce type à construire, soit par l'Etat, soit par la Commune, soit par des personnes ou organismes privés. La même loi rétablit les Zones d'aménagement différé (ZAD), supprimées en 1985, qui permettaient la constitution de réserves foncières et un relatif blocage des prix des terrains à bâtir. Dans les quartiers anciens à rénover, pour éviter le départ forcé des locataires à revenus modestes, les municipalités se voient imposer l'élaboration d'un plan d'ensemble visant au maintien ou au rétablissement de l'équilibre social dans le cadre de conventions passées entre l'Etat, la Commune et l'Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat.

Outre les correctifs apportés à la décentralisation par divers textes ou réglementations d'ores et déjà promulgués, il convient de citer d'autres projets de loi, encore au

stade des travaux préparatoires, qui vont dans le même sens.

Une volonté de rééquilibrage des pouvoirs se discerne nettement dans le projet de loi Joxe-Marchand *sur l'administration territoriale de la République*, qui vise à moderniser nos institutions par trois séries de dispositions bien différentes :

*La déconcentration* des pouvoirs étatiques qui tend à conférer aux représentants locaux de l'Etat une plus grande capacité d'initiative et de décision, se justifie à l'évidence, non seulement par des considérations de haute politique que l'on pourrait résumer dans la nécessité d'équilibrer l'influence jugée débordante des grands élus aux plans régional et départemental, mais aussi par les sujétions pratiques d'une société complexe. C'est l'application du principe de subsidiarité qui contre-indique la remontée à la capitale des affaires d'intérêt local.

Depuis trente ans, après avoir analysé une par une les procédures - tant en investissement qu'en fonctionnement - les Ministres chargés de la Réforme administrative tentaient vainement de convaincre leurs collègues de déléguer une partie de leurs pouvoirs à leurs échelons régionaux et départementaux, mais les administrations centrales, répugnant à perdre des attributions et à expédier leur personnel dans les provinces, trouvaient toujours d'excellentes raisons pour maintenir les dossiers au niveau ministériel, voire pour faire remonter à Paris des affaires relevant normalement des autorités déconcentrées.

Cette fois le législateur entend frapper un grand coup en décidant que seraient seules confiées aux administrations centrales les missions qui présentent à l'évidence un caractère d'intérêt national ou dont, en vertu de la loi, l'exécution ne peut être déléguée à un échelon territorial. Tous les autres pouvoirs administratifs sont en principe dévolus aux Préfets, à charge pour eux de les subdéléguer en tout ou partie aux directeurs régionaux ou départementaux.

Un autre titre du projet de la loi traite du *renforcement de la démocratie locale*, qui procède d'une préoccupation différente : il s'agit d'améliorer l'information de la population sur les grandes affaires locales - les finances communales et les documents de planification en particulier -, de faciliter par diverses consultations la participation des habitants à la vie locale et de mieux garantir les droits des minorités au sein des assemblées délibérantes. Ceci rejoint l'inspiration du projet Barre.

Quant à *la coopération intercommunale* dont il est réaffirmé qu'elle se fonde sur la libre volonté des Communes, elle devra faire l'objet d'un schéma départemental élaboré par une commission d'élus présidée par le Préfet, schéma sur la base duquel les Communes seront invitées à adhérer à des "Communautés de ville" ou "Communautés de communes" appelées à assumer au minimum les compétences relatives à l'aménagement de l'espace : urbanisme, transports en commun, environ-



nement, ainsi que divers équipements scolaires, culturels, sportifs, ... Dans l'attente du vote de cette loi on ne peut encore dire s'il s'agit d'un nouveau texte incantatoire ou si elle sera le point de départ d'une véritable restructuration de nos institutions municipales, faisant enfin coïncider le droit avec le fait.

*Le statut des élus locaux* fait l'objet de deux projets de loi tendant respectivement à améliorer les conditions d'exercice de leurs mandats et à clarifier leur situation financière. On sent que le législateur entend, en contrepartie du freinage de certains abus, accorder aux élus des garanties nouvelles : droit à six journées de formation, autorisations d'absence et compensation des pertes de revenus subies par des élus salariés, suspension du contrat de travail et couverture sociale pour ceux qui se consacrent intégralement à leur mandat, et assurance de réintégration à la fin de celui-ci.

Quant aux indemnités de fonction elles seront majorées pour les Maires et Adjointes des petites Communes, passant de 1 400 à 2 100 F par mois et, au contraire, plafonnées pour les Conseillers généraux et régionaux ; suivant l'importance du département ou de la région, elles s'échelonnent entre 6 000 F et 10 250 F, cotisations de retraite et impôts payés. En cas de cumul de mandats aucun élu ne pourra percevoir un montant d'indemnité supérieur à une fois et demie le traitement des parlementaires.

On peut penser qu'après la correction des insuffisances et des aberrations initiales nos institutions décentralisées finiront par trouver leur équilibre. Une chose est certaine : le principe même de la décentralisation ne sera pas remis en cause : les fleuves ne remontent pas à leur source.

## CE QUI RESTE A FAIRE

Mais la décentralisation reste un chantier inachevé, à la fois parce que des compétences intéressantes au premier chef pour les populations restent hors de la portée de leurs élus et parce que le partenariat indispensable n'est pas toujours assuré convenablement sur le terrain.

On a trop souvent une vision conflictuelle des rapports entre l'Etat et les pouvoirs locaux parce que l'on oublie, par exemple, que le Département et la Région sont traditionnellement des divisions administratives de la Nation en même temps que des Collectivités autonomes. Or, la population concernée est une même réalité humaine, tributaire de fonctions collectives qui, dans une République unitaire, ne se laissent pas découper en rondelles parce qu'elles relèvent simultanément des pouvoirs centraux et locaux. De même la Commune n'est pas une île au milieu de l'océan : des intérêts supérieurs sont nécessairement présents sur son territoire.

De nouvelles avancées de la décentralisation sont souhaitables dans des domaines tels que la sécurité, l'environnement, l'aménagement du territoire et l'habitat, l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi, mais elles supposent une coopération organique et non

une déchirure entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Il importe aussi de rappeler quelques évidences :

- La première résulte de l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen "Toute société dans laquelle la séparation des pouvoirs n'est pas déterminée n'a pas de Constitution". C'était la sagesse même et l'expérience politique de tous les Etats sérieux à confirmer l'intérêt des systèmes de poids et contre-poids prônés par Montesquieu. Dans les gouvernements d'assemblée institués par la décentralisation, il n'y a plus de séparation des pouvoirs : le contrôle interne - et mutuel - qui existait jadis entre l'exécutif et l'assemblée délibérante a disparu.

- Ceci ne fait qu'accuser la nécessité des contrôles de légalité expressément prévus par la Constitution, qui charge le délégué du gouvernement du contrôle administratif des collectivités locales. Prétendre que ce contrôle consiste dans la possibilité pour le Préfet - comme pour le premier venu - de saisir le juge des irrégularités constatées, c'est une mauvaise plaisanterie. Les procédures contentieuses ont leurs vertus, mais aussi une lenteur et une lourdeur dissuasives : les constituants de 1958, pas plus que ceux de 1946 ou de 1875 n'avaient entendu imposer un gouvernement des juges qui serait manifestement inadapté à l'administration locale. Il faudra donc bien revenir d'une manière ou d'une autre à un système pratique et souple de contrôle administratif de la légalité, la saisine du juge n'intervenant qu'en dernier recours.

Du reste le contrôle administratif, rodé par deux siècles d'une pratique compréhensive et même débonnaire, n'avait rien qui pût effrayer les élus : la plupart y voyaient d'ailleurs une sécurité supplémentaire.

Bref il faut une sentinelle qui veille en permanence au respect des lois : ce n'est pas l'affaire du juge.

Enfin il est clair que la progression des dépenses publiques et des prélèvements obligatoires doit être maîtrisée ; or les Collectivités locales occupent dans la vie nationale une trop grande place pour échapper aux disciplines qui s'imposent à tout le secteur public.

Il ne s'agit certes, ni d'appliquer une planification draconienne qui ramènerait les équipements éditaires au niveau des villes japonaises, invivables selon nos normes de confort collectif, ni même de revenir à un système d'approbation préfectorale des budgets locaux. Mais, alors que les élus se croient tenus de déférer à toutes sortes d'exigences pour conserver les suffrages de leurs mandants, il importe d'équilibrer ces pressions par une meilleure rationalisation de leurs choix budgétaires, car le simple bon sens nous fait comprendre que tout n'est pas possible en même temps.

Ce ne sont pas les moyens qui manquent pour éclairer, voire orienter, les politiques financières locales. De même qu'on a su récemment réformer sans drame les pratiques fantaisistes de certains Etats africains qui en prenaient un peu trop à leur aise avec la convertibilité du franc CFA, de même pourrait-on aisément inventer des

procédures contractuelles de limitation des impositions locales - car c'est l'Etat qui garde la clé du coffre-fort national. C'est une affaire d'imagination et surtout de courage politique.

Mais il faut être conscients que, si nous n'étions pas capables de trouver nous-mêmes les solutions appro-

priées, celles-ci nous seraient tôt ou tard imposées de Bruxelles, sinon de Berlin, et cela dans des conditions qui ne seraient pas forcément adaptées à la diversité des situations locales et qui pourraient être cuisantes pour notre amour-propre national.

## Intervention de Jacques BARROT

Je remercie M. Brenas pour son exposé magistral dont j'ai beaucoup apprécié l'aspect synthétique et extrêmement précis sur le bilan économique et politique de la décentralisation. Après ce lourd réquisitoire, j'aimerais revenir sur deux points principaux, concernant l'Etat dans son fonctionnement. La décentralisation a certes de grosses difficultés d'application mais c'est surtout l'Etat qui est incapable de s'adapter à la nouvelle donne. Ce deuxième aspect mérite que l'on s'y arrête.

### **LA DÉCENTRALISATION DOIT RESTER UNE GRANDE DYNAMIQUE POUR LA FRANCE**

M. Brenas a rappelé que les fleuves ne remontent pas leur cours. La décentralisation est une dynamique des sociétés modernes et, aujourd'hui, il serait déplacé de vouloir en discuter le bien-fondé. La décentralisation correspond à la capacité croissante de chacun de prendre une part accrue de responsabilité dans la conduite de sa communauté : communauté communale, communauté départementale et communauté régionale. Nous sommes devant un mouvement ascendant de l'histoire, comme dirait le Père Teilhard de Chardin. Car les sociétés deviennent complexes et la force d'adaptation à cette complexité réside dans une plus grande participation de chacun à la destinée commune. De plus, cette philosophie rejoint celle du Club France-Forum et le vieux principe de subsidiarité que les démocrates-chrétiens avaient essayé de développer depuis Marc Sangnier et qui tient une grande place dans la pensée sociale de l'Eglise.

Il n'y a pas de raison en effet de transférer à un niveau d'organisation supérieure ce que l'on peut faire exécuter à un niveau plus proche (principe de subsidiarité). Il n'y a pas de raison que la Cité se substitue à la famille, pas de raison non plus que les départements se substituent aux communes. Par conséquent, la réforme de Gaston Defferre a été un moment décisif. Dans la dernière décennie, il n'y a eu que très peu de réformes structurelles significatives à l'exception de la décentralisation voulue par Gaston Defferre. Toutefois cette décentralisation a été conduite dans une joyeuse improvisation et sans que les préalables nécessaires aient été réglés. En effet, on aurait pu en profiter pour mettre de l'ordre dans une organisation territoriale rendue complexe par l'empilage de structures. Ces choix n'ont pas été faits.

En Haute-Loire, avec 210 000 habitants, il est évident que le Président de Conseil Général peut plus facilement appréhender les problèmes locaux. Je puis vous assurer que nos Collèges sont gérés avec le plus grand soin et que les Conseillers Généraux s'investissent parfaitement dans une gestion rigoureuse, en choisissant les économies à réaliser. Moyennant quoi, il n'est pas impossible de réaliser à la fois des économies et en même temps de satisfaire les parents, les professeurs et les proviseurs. Deux fois par an, nous réunissons nos principaux de Collège et, en règle générale, nous nous donnons beaucoup de mal pour que chacun se sente concerné par la vie locale.

De même, sur le plan social, c'est incontestablement cette gestion de proximité qui a permis des résultats significatifs. Notre politique porte notamment sur les handicapés, les Centres d'adaptation au travail (C.A.T.), les ateliers protégés (encore qu'il y ait un partage avec l'Etat), etc. Cette gestion de proximité est non seulement passionnante mais constitue aussi le gage d'une démocratie moderne, où le principe de subsidiarité est réellement appliqué.

### **TROIS INQUIÉTUDES MAJEURES DEMEURENT CEPENDANT**

**Tout d'abord, il y a un risque très profond de disparité de traitement des Français.** En effet, au fur et à mesure que les compétences sont transférées, on ne tient pas compte de l'extrême diversité des collectivités territoriales. Le Préfet Jean Brenas a évoqué les différences dans le produit de la taxe professionnelle, qui varie de 1 à 7 selon les communes et les départements. Or, malgré tous les efforts de gestion que nous faisons dans notre département en dépit d'une industrialisation assez significative, en raison de grands espaces et d'infrastructures coûteuses, la Haute-Loire reste un département où le produit de la taxe professionnelle est très largement inférieur par tête d'habitant à ce qu'il est par exemple dans les Hauts-de-Seine : 1 963 francs contre 709 francs en Haute-Loire. Derrière tout cela, évidemment, il y a des disparités qui contredisent l'idéal républicain. Ainsi, dans un département comme les Hauts-de-Seine on peut payer sans souci des professeurs d'initiation musicale dans le primaire alors que dans de nombreux autres départements, on a toutes les peines du monde à payer

des heures de soutien scolaire et des études surveillées au Collège ! De même, l'aide à la petite enfance varie énormément : certaines villes disposent de crèches parfaitement équipées dans des départements munis de haltes-garderies, alors que d'autres sont dans des situations difficiles.

Cette disparité, fondamentalement liée aux problèmes de ressources et de découpage des collectivités, est la source d'une première inquiétude et instaure une France à plusieurs vitesses.

**D'autre part, la complexité des niveaux de décision est la source de confusion des responsabilités.** On ne sait plus très bien qui prend finalement la décision et il y a là une deuxième source d'inquiétude. On avait cru éliminer les financements croisés et voilà qu'ils reviennent au galop ! Par exemple, nous avons à Yssingeaux un Lycée d'Enseignement Agricole qui ne dispose pas d'exploitation, ce qui est tout de même assez paradoxal si l'on veut former de futurs agriculteurs. La région Auvergne qui gère théoriquement les Lycées a accepté de nous aider si le Conseil Général veut bien mettre un peu d'argent ! De plus, le Conseil Général ne cesse de solliciter les différents échelons du pouvoir pour glaner quelques financements de l'Etat ou de la Région ; si bien qu'on ne sait plus qui, finalement, est la source même de la décision.

Pour monter un projet touristique tout à fait banal la procédure est absolument incroyable ! Pour remettre en état de marche un petit train à vapeur sur ses rails, on est obligé de réunir autour de la table les meilleurs esprits, du Sous-Préfet au Conseiller Régional en passant par un représentant du Ministère du Tourisme, le Secrétaire-Général du FIDAR, venu de Paris avec, dans sa poche, quelques millions à distribuer, jusqu'à l'Eurocrate venu apporter quatre sous de Bruxelles : c'est l'Aménagement du Territoire à la Marie-Antoinette ! Cette complexité est doublée d'une espèce de surenchère des uns sur les autres, chacun voulant revendiquer la paternité de l'opération. On peut à juste titre penser que le système est d'une lourdeur excessive, en tout cas contraire à la décentralisation. En attendant, la Maison "France" et les Français en pâtissent.

**Le danger du clientélisme et du développement des féodalités locales est enfin le troisième souci.** La démocratie risque de se trouver polluée par les dérapages financiers des collectivités locales au profit de quelques-uns, dont M. Brenas a fort bien rappelé les risques.

### **TROIS REMÈDES POUR UNE DÉCENTRALISATION INACHEVÉE**

Pour que la subsidiarité évoquée plus haut soit efficace, il y a un certain nombre de règles à rétablir.

**Il faut d'abord clarifier le transfert des compétences.** Dans certains cas il faut que l'Etat renonce à vouloir à tout prix continuer à intervenir dans certains secteurs. L'Etat ne sait plus très bien à quel saint se vouer car la plupart des compétences ont été transférées au Département. Six exemples :

- La protection maternelle et infantile : il n'y a aucune raison que la médecine scolaire ne soit pas accordée aux Départements.

- L'Etat peut très bien se passer d'une Direction Départementale de l'Action Sociale. Une Direction Régionale suffit.

- Le Revenu Minimum d'Insertion est géré de façon complexe puisque l'allocation dépend de l'Etat, et l'insertion, du Département. Pourquoi ne pas avoir tout mis dans les mains du Département ?

- En ce qui concerne la formation professionnelle et technique, l'Etat ne doit plus interférer. Les responsabilités doivent être confiées à la Région ainsi que toute la formation continue.

- Les découpages de compétences sont contestables. Pourquoi avoir mis les Collèges à la charge des Départements, et les Lycées à la charge des Régions, alors que parfois les deux établissements sont dans les mêmes bâtiments ? D'où des situations cocasses où l'on négocie avec le Département pour gérer la toiture afférente au Collège et avec la Région pour celle afférente au Lycée ! Tout cela est trop compliqué.

- Enfin, le récent intérêt pour l'environnement nous permet d'assister à une prolifération d'intervenants. Les Régions ont bien senti l'appel des Verts et de manière plus générale l'appel écologique. Elles se sont dotées évidemment de services régionaux d'environnement. Pendant ce temps, M. Lalonde crée au moins deux échelons de l'Etat au niveau des Chefs-Lieux de Région : un Délégué Régional à l'environnement et l'Agence Régionale à l'Environnement. Et comme en même temps le Département ne veut pas être de reste, il recrute quelqu'un pour s'occuper de l'environnement ; bien entendu, la Direction Régionale de l'Agriculture trouve également qu'il est indispensable de traiter l'environnement parce qu'elle risque de ne plus gérer un certain nombre d'exploitations agricoles. Quelle confusion !

**La fiscalité est trop complexe et disparate.** En fait, le problème de la fiscalité est étroitement lié au découpage des différentes communautés. Si ces dernières avaient été découpées selon un principe logique, le problème fiscal ne se poserait pas dans ces termes. Il aurait fallu établir des unités d'agglomération. Il aurait été plus judicieux de fusionner des Départements pour avoir des unités départementales de taille plus homogène. Michel Debré en voyait 45. Je ne sais s'il en faut 45 mais il est évident qu'il faut prendre en compte les différences d'échelle, importantes entre la Haute-Loire et un Département de plus d'un million d'habitants.

De même, il faut probablement arriver à créer 10 grandes régions. Si l'on veut progresser dans le sens d'une intégration européenne, nous serons bien obligé de faire des choix de ce type. Le remède est indispensable car la fiscalité devient un casse-tête chinois compte tenu du nombre et de l'hétérogénéité des Collectivités.

**Enfin il y a la démocratie qui, par définition, implique une participation accrue aux élections.** Le manque de démocratie entraîne irrémédiablement l'abstention des Français. Dans les élections locales, il faut en effet mieux reconnaître les droits des minorités dans les assemblées, de même qu'il faut bien distinguer l'exécutif et l'assemblée. Ce point n'a pas été suffisamment vu lors de la mise en œuvre de la décentralisation. Aujourd'hui encore les minorités sont mal reconnues. Or, elles jouent un rôle démocratique, d'émulation et de contrôle. Cela suppose toute une série de dispositions claires qui permettent d'abord d'avoir des ordres du jour clairs, des réunions bien rythmées, permettant aux minorités de jouer pleinement leur rôle. Par exemple, il faut que, dans les Commissions d'ouverture des plis et d'appels d'offre, un représentant de la minorité puisse siéger. Tout ceci pour instaurer une indispensable éthique interne des communautés décentralisées et une déontologie de la vie locale.

Ces trois axes d'action s'imposent pour parachever la décentralisation. Au centre de la réflexion, il est essentiel de placer un remodelage de la Carte Administrative Française et une étude du lien entre ressources et territoire. Ainsi, la décentralisation y gagnera en démocratie et on pourra sortir de ce jardin à l'anglaise, tellement touffu que personne ne peut s'y retrouver (même s'il y a des îlots comme la Haute-Loire qui sont bien gérés !).

La décentralisation doit donc être corrigée mais ce n'est pas le seul problème, ni le plus important. En effet c'est surtout à l'Etat de s'adapter à la décentralisation plus que le contraire. Cette adaptation ne s'est pas faite car l'appareil étatique continue de vouloir interférer à tous les niveaux de pouvoir, en maintenant des services qui, manifestement, n'ont plus grand intérêt. Le rôle des Sous-Préfets est de plus en plus secondaire, en dépit de la qualité de ceux qui rendent de grands services à l'échelon local et gardent le sens de l'Etat.

Par ailleurs, est-il nécessaire que le Ministère des Finances, le plus prompt à prêcher la nécessité d'économiser, entretienne au niveau du Département d'aussi nombreux Services Extérieurs tels que Perceptions, Douanes, Concurrence et Prix, Direction Département-

tales des Impôts ? Tous ces services ont les mêmes effectifs qu'avant la décentralisation. Ce qui aboutit à un sur-effectif et en même temps à une dilution des compétences. Le Préfet, qui devrait disposer de toute l'autorité de l'Etat et organiser les coopérations locales avec une certaine hauteur de vue, demeure entouré d'une légion de personnels.

## CONCLUSION

Lorsqu'on parle de décentralisation, on a raison d'en souhaiter l'approfondissement et le parachèvement. Mais on tort d'oublier l'essentiel : l'Etat doit faire sa révolution interne. L'Etat ne s'est pas adapté, car il a voulu retenir d'une main ce qu'il donnait de l'autre. L'Etat est chargé de gérer l'espace et le temps. Si nos collectivités mettent effectivement en œuvre un certain nombre de choix locaux, les grandes orientations de la Nation reviennent à l'Etat, dans le choix de tel ou tel aménagement du territoire, dans les options, comme la formation des hommes ou les investissements à long terme. L'Etat doit se mettre en cause lui-même pour parachever la décentralisation : c'est-à-dire de consacrer à des tâches beaucoup moins nombreuses et de qualité.

La décentralisation ne progressera pas si cet effort d'adaptation de l'Etat ne se fait pas. La solution ne réside pas dans l'octroi de quelques sous pour redorer le blason de la Préfecture. Il faut plutôt que le Préfet, détenteur de l'autorité morale de l'Etat, puisse questionner le Président du Conseil Général en analysant avec lui l'avenir de sa communauté et les grands choix à faire pour le bien de tous. Ainsi organisé, le dialogue peut aboutir à des participations financières et à des aides contractuelles de l'Etat. Ainsi on évitera l'enlissement de la décentralisation dans l'empire du détail pour la faire servir au bonheur des populations au sein des Communautés de base. Les grandes agglomérations d'aujourd'hui souffrent d'un manque de dessein collectif. Les élus locaux se laissent souvent entraîner par les délices du pouvoir féodal car ils manquent de recul sur l'avenir de leur communauté. C'est ce nouvel élan que nous devons susciter pour reconstruire la France sur des bases saines.

**Faites connaître "FRANCE-FORUM"**

**CARREFOUR DE L'HUMANISME DÉMOCRATIQUE**

# LES FRANÇAIS SONT-ILS EN DÉCADENCE ?

par Philippe SAINT MARC

*Notre collaborateur et ami Philippe Saint Marc, qui est l'un des pionniers de l'écologie, a publié aux éditions Stock deux ouvrages : "Socialisation de la nature" (1971), qui suggère pour protéger l'environnement une nouvelle politique de l'expansion industrielle, de l'aménagement du territoire, des relations internationales, et "Progrès ou déclin de l'homme" (1978), qui propose un humanisme écologique capable d'assurer un cadre de vie épanouissant.*

**C**e qui menace le plus dangereusement les Occidentaux aujourd'hui et plus encore demain, ce n'est pas la crise de l'économie mais la montée d'une crise de l'homme : la dégradation profonde, massive, croissante de leur état psychique, moral et physique.

Parce qu'elle progresse insidieusement et généralement sans événement spectaculaire, lame de fond sans tempête, elle n'attire l'attention ni des médias ni de l'opinion publique. Pourtant, elle déferle sur le monde, inégale selon les pays mais partout assez forte pour bouleverser la vie collective.

En France, elle y est plus aiguë encore que dans les autres grands pays occidentaux.

Les Français, comme le montrent les statistiques ci-après qui mesurent le bonheur collectif et le degré d'harmonie de l'homme et de la société, sont aujourd'hui beaucoup moins heureux qu'il y a vingt-cinq ans.

Les années 1950-65 apparaissent comme l'âge d'or d'une France tranquille, "dont les habitants étaient pour la plupart en paix avec la société", (c'est-à-dire l'environnement physique et social, le système de valeurs, le type de développement), parce qu'ils s'y sentaient intégrés et qu'elle leur permettait de mener une vie assez conforme à leurs aspirations.

Au contraire, pendant ces vingt-cinq dernières années, les Français ont été de plus en plus nombreux à éprouver un sentiment de frustration et d'opposition à l'égard de leur existence et même pour beaucoup d'entre eux de

conflit avec la société au point de réagir par un comportement de rupture. Ainsi, par rapport aux années 1950-65, nous nous sommes considérablement enrichis dans notre "avoir" mais appauvris dans notre "être".

Or la mission fondamentale d'une communauté est de créer les bases du bonheur collectif. Sur ce plan, l'échec est spectaculaire. Aujourd'hui monte irrésistiblement dans notre société et contre elle une double réaction de rejet par la violence et par la fuite : la "casser" et s'en évader, ces deux comportements étant d'ailleurs souvent associés chez un même individu. Situation dramatique et, à tout moment, explosive !

## UNE NOUVELLE BARBARIE

Montée vertigineuse de la violence contre la société : 624 000 crimes et délits commis par an en France il y a vingt-cinq ans, 3 266 000 en 1989 ; le taux annuel de criminalité globale a quadruplé passant de 14 crimes et délits pour 1 000 habitants à 58 aujourd'hui.

Les chiffres sont d'ailleurs très inférieurs à la réalité, car beaucoup de crimes ou délits ne sont pas déclarés par les victimes, soit par peur de vengeance (racket, viol), soit par découragement devant l'impuissance de la police à en découvrir les responsables : ainsi, pour les vols, elle n'en "élucide" qu'un sur six.

Ce sont les manifestations les plus violentes de la délinquance qui ont le plus augmenté : les vols à main armée ont décuplé, les dégradations ou destructions de biens publics - actuellement 220 000 par an - ont pro-

gressé deux fois plus vite que l'ensemble de la délinquance.

Montée aussi très rapide d'une "fuite" devant la société sous deux formes souvent combinées : d'une part l'absorption de produits créant artificiellement, temporairement et dangereusement une atmosphère sécurisante et stimulante - médicaments psychotropes et notamment tranquillisants, tabac, alcool, drogue -, d'autre part l'évasion par le comportement déviant-troubles mentaux, notamment dépression nerveuse, tentative ou même réalisation de suicide.

La consommation des médicaments psychotropes - destinés à agir sur le système nerveux - a explosé : de 25 millions de boîtes en 1965, elle s'est élevée en 1990 à 138 millions dont 86 millions de boîtes de tranquillisants, 30 millions d'anti-dépresseurs et 22 millions de neuroleptiques. 7 % des Français en consomment régulièrement sur longues périodes. Par habitant, l'absorption des neuroleptiques a triplé, celle des tranquillisants a même été multipliée par 8 et celle des psychostimulants par 9.

Pendant cette période, la consommation de tabac par habitant (1) s'est accrue d'un tiers et dépasse maintenant 1 800 cigarettes par an.

Consommation et vente de drogues sont devenues un fléau national, entraînant plus de 50 000 inculpations par an, cent fois plus qu'avant 1968.

Signe plus préoccupant encore : le déferlement des troubles mentaux, mesuré par trois indices :

- 380 000 personnes entrent maintenant chaque année dans des hôpitaux psychiatriques : le taux d'admission (67 entrées pour 10 000 habitants) a plus que triplé par rapport à 1965 et plus que septuplé par rapport à 1950.

- 102 000 assurés sociaux ont été mis en congé de longue durée en 1989 pour maladies mentales, deux fois plus qu'il y a vingt-cinq ans.

- Progression aussi, encore plus alarmante, des suicides. Depuis Durkheim, on sait l'importance de cet acte comme révélateur d'une carence dans l'intégration des individus à la Société. Stable depuis la fin de la Première Guerre Mondiale, le taux de suicide a augmenté de 30 % dans les vingt-cinq dernières années. 11 000 Français se sont tués en 1989, et, comme on estime les tentatives de suicide dix fois plus nombreuses que les actes réalisés, c'est plus d'une centaine de milliers de Français qui, chaque année, commettent ce geste de désespoir.

Tragique échec d'une société qui provoque simultanément cette double croissance explosive, d'une violence contre autrui et contre soi-même ! Nous sommes entrés dans le monde de la peur : peur des autres qui agressent, peur de la vie jugée trop agressive.

Une nouvelle barbarie se répand en Occident, particulièrement en France, sous forme d'une dégradation spectaculaire de l'homme portée par une vague de fond.

Sans doute cette barbarie montante ne se manifeste-t-elle que de temps à autre par un "coup d'éclat" limité - une banlieue qui "flambe" - mais les statistiques montrent implacablement l'ampleur des ravages qu'elle cause chez les individus et dans la vie collective quotidienne.

Ne sommes-nous pas déjà en train de revivre ces derniers temps de l'Empire romain quand, sous la poussée des Barbares, la peur forçait les citadins à fuir la ville pour se réfugier à la campagne sur le domaine protégé et fortifié du grand propriétaire, puis y construire le château-fort, signe de la disparition de la sécurité urbaine.

A mesure que la peur due à l'accroissement massif de la criminalité contraint beaucoup d'habitants des grandes agglomérations, surtout dans les banlieues, à renoncer à la vie nocturne et à se barricader chez eux derrière des systèmes de protection sans cesse renforcés, n'assiste-t-on pas à la transformation de chaque logement en néo-château-fort et à l'effondrement de la civilisation urbaine par un retour aux débuts du Moyen-âge ?

## LA FRANCE, LANTERNE ROUGE "DE L'OCCIDENT"

Dans cette course à l'abîme, la France vient, hélas, en tête. Parmi les grands pays occidentaux - Etats-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France - quel est celui où les taux de mortalité routière, de suicide, de chômage sont les plus élevés et où le taux de mariage est le plus bas ? La "douce France" !

Au plan de la violence routière, la France est deux fois plus dangereuse que nos principaux partenaires : 413 morts en 1988 par million de véhicules contre 265 en RFA, 257 aux Etats-Unis, 244 au Japon et 219 au Royaume-Uni.

De même, pour la violence contre soi-même. Le taux de suicide, si dramatique révélateur de l'état de santé d'une société, est aussi beaucoup plus élevé en France : 177 par million d'habitants contre 153 au Japon, 138 en RFA, 109 aux Etats-Unis et 66 au Royaume-Uni.

Même situation alarmante sur le plan du chômage dont le taux est durablement plus élevé en France que dans les grands pays occidentaux : 9 % de la population active en 1990 contre 5,5 % au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, 5,1 % en RFA et 2,1 % au Japon. Ce qui entraîne baisse du pouvoir d'achat, désœuvrement et angoisse du lendemain, aux très graves conséquences sur l'état psychique et physique.

Autre signe de la peur devant la vie et l'avenir : la France est aussi par rapport à nos partenaires occidentaux le pays où l'on se marie le moins : 48 mariages seulement en 1987 pour 10 000 habitants contre 59 au Japon, 63 en RFA, 70 au Royaume-Uni et 99 aux Etats-Unis.

Bien plus, la France détient à l'échelle mondiale deux records très préoccupants : pour les consommations d'alcool et de tranquillisants.

Avec l'équivalent de 13 litres d'alcool pur par an, le Français boit 23 % d'alcool de plus que l'Allemand, 66 % de plus que l'Américain, 84 % de plus que le Britannique et 130 % de plus que le Japonais !

La France est aussi en tête pour la consommation des médicaments tranquillisants : 86 millions de boîtes par an, une quantité par habitant quatre fois plus élevée que dans le reste de la CEE et cinq fois plus qu'aux Etats-Unis. Elle absorbe le 1/10<sup>e</sup> de la consommation mondiale.

Ainsi la France est, de tous les pays du monde, celui où le besoin d'une évasion artificielle par l'alcool et les tranquillisants est le plus fort. Pourquoi le cadre de vie et le type de vie y sont-ils tellement plus traumatisants au point de conduire à cette fuite par des "drogues" licites comme l'alcool ou prescrites comme les tranquillisants, mais au prix d'une dégradation en profondeur de la santé, dans la mesure où l'alcool provoque cancers, troubles mentaux, délinquance, accidents et où les tranquillisants entraînent eux aussi des accidents par l'état de somnolence qui en résulte, surtout quand ils sont potentialisés par l'absorption d'alcool ? (2).

L'ensemble de ces chiffres montre que la France est de tous les grands pays occidentaux, celui où "le mal de vivre" est le plus aigu. Lourde responsabilité pour ses dirigeants !

## LES DRAMES DE LA JEUNESSE

Cette crise de l'homme, frappe inégalement les Français : les "fragiles" - c'est-à-dire les plus sensibles - sont plus atteints que les "forts", plus résistants physiquement et psychologiquement.

De tous les âges, la jeunesse est le plus fragile, donc le plus vulnérable à un environnement physique, social et idéologique traumatisant.

Chaque année, dans la "douce France", un millier de jeunes de 15 à 24 ans se suicident et 95 000 jeunes de moins de 18 ans commettent un crime ou un délit. Depuis 25 ans, la dégradation est catastrophique. Chez les garçons, le taux de suicide a augmenté de 150 % - dix fois plus rapidement que pour l'ensemble de la population masculine - et chez les jeunes filles de 38 %. La délinquance juvénile s'est accrue de 80 %.

Les jeunes payent aussi le plus lourd tribut à la drogue. 70 % des consommateurs de drogue inculpés ont de 15 à 25 ans et même 30 % moins de 20 ans. Parmi eux, la moitié sont sans profession.

Une des raisons de ces comportements de rupture est la montée du chômage, presque inexistant dans les années 1960 et qui frappe 670 000 jeunes de moins de 25 ans : un garçon sur 10 et une fille sur 7, avec les conséquences traumatisantes de la pauvreté, de la marginalisation, du désœuvrement et de l'ennui à l'âge où il faut au contraire commencer à s'intégrer dans la société des adultes par son activité professionnelle. Un chômeur sur 5 est un jeune.

## ENRICHISSEMENT MATÉRIEL, APPAUVRISSEMENT SPIRITUEL

Cette crise de l'homme surprend d'autant plus qu'elle est la négation de l'idéologie, née au XVIII<sup>e</sup> siècle et devenue aujourd'hui dominante, pour laquelle le bonheur se fonde exclusivement sur l'extension des connaissances et l'expansion des richesses matérielles, et donc repose seulement sur la science et l'argent. "Ouvrez une école", s'écriait Victor Hugo "et vous fermerez une prison" !

Beaucoup d'écoles ont été ouvertes depuis vingt-cinq ans... mais aussi beaucoup de prisons. Même déconvenue sur le plan du bonheur escompté d'un accroissement du patrimoine.

Plus les pays occidentaux s'enrichissent matériellement, plus ils s'appauvrissent spirituellement ; plus l'économie progresse, plus l'état psychique et moral de l'homme se dégrade.

Plus un pays s'avance dans la voie du type matérialiste du développement, plus il traumatise, par la détérioration de l'environnement physique social et spirituel, la partie la plus fragile de sa population et suscite la montée d'une double réaction de rejet par la fuite et la violence ; plus s'y propage une crise morale qui le mine.

Surprenant paradoxe : qui gagne perd. Les vainqueurs de la course au niveau de vie sont les perdants de celle à la qualité de la vie dont dépend leur bonheur. C'est le "contre-progrès" de l'Occident.

Ainsi, l'échelle de la richesse matérielle européenne, mesurée par le Produit National Brut (PNB) de chaque pays, est aussi celle de la paupérisation spirituelle.

Dans la CEE, les grands pays dont le PNB par habitant est le plus élevé - l'Allemagne et la France - ont des taux alarmants de criminalité globale (72 et 56 actes de délinquance pour 1 000 habitants), d'homicides (43 et 38 par million d'habitants) et de suicides (17 et 22 pour 100 000 habitants).

A l'inverse, au bas de l'échelle économique, les pays les plus pauvres comme l'Espagne et la Grèce sont beaucoup moins gangrenés par la violence que l'Allemagne et la France, avec des taux deux fois moins élevés pour la délinquance globale (33 et 30) et l'homicide (17 et 15), trois à cinq fois moins pour le suicide (7 et 4).

Même situation apparemment paradoxale au sein du territoire français : le taux de suicide est quatre fois moins élevé en Martinique que dans la Métropole.

Bien plus, dans un même pays, ce sont les communautés les plus avancées dans la voie du développement matérialiste qui deviennent les plus fragiles.

Dans quelle collectivité le suicide est-il le plus répandu aux Etats-Unis, chez les Noirs beaucoup plus pauvres et moins instruits que les Blancs ? Pas du tout, c'est l'inverse ; il est deux fois moins fréquent chez les Noirs, mais il l'était trois fois moins en 1950. A mesure que la collectivité noire "progresse" vers l'assimilation à la col-

lectivité blanche et se rallie à son système de valeurs fondé sur la disparition du spirituel au profit du culte exclusif de l'argent, et sur l'exaltation de l'individualisme égoïste, elle affaiblit ses structures familiales et la solidarité affective qui faisait sa force psychique.

C'est le désastre du "tout économique" qui sacrifie l'homme à la seule conquête illimitée des biens matériels. L'Occident est malade d'un vide spirituel.

## VERS UN EFFONDREMENT DE L'OCCIDENT

Le plus préoccupant dans cette crise de l'homme n'est pas le niveau déjà alarmant et explosif atteint par les réactions de rejet de la société, particulièrement en France. C'est la perspective d'une continuation de leur montée implacable au cours des prochaines années, débouchant sur un désastre humain en l'an 2000 au plan de la santé psychique, morale et même physique. Où allons-nous si demain les mêmes causes qui ont produit cet accroissement considérable de la criminalité, de la consommation de tranquillisants, de tabac et de drogue, des troubles mentaux, des suicides continuent à sévir et entraînent la poursuite de cette course à l'abîme ?

Toute la société occidentale "avancée" - et en particulier la société française - risque simultanément d'exploser dans les manifestations de violence et de se désagréger dans les réactions de fuite.

Déjà, la civilisation urbaine dont la vocation était la rencontre de l'homme avec l'homme se disloque à mesure que l'insécurité grandissante pousse chacun, dans les banlieues inquiètes ou les zones dangereuses des grandes villes, à s'enfermer chez lui, le soir venu.

Déjà aussi, le poids financier des charges de la crise de l'homme est lourd : coût de la délinquance, des soins pour troubles mentaux, du remboursement des médicaments psychotropes, des cancers et des maladies cardiovasculaires provoqués par le tabac et l'alcool, des accidents dus à l'alcool et aux tranquillisants.

Déjà, sur le plan social et financier, nous sommes à la limite de rupture. Où allons-nous si se poursuit encore inchangé ce type de développement matérialiste qui sans cesse dégrade plus l'homme, si chacun est de plus en plus malade d'un environnement physique, social et idéologique de plus en plus traumatisant ?

Or, les perspectives des prochaines années sont très inquiétantes en raison non seulement de la tendance "lourde" à une dégradation rapide de cet environnement, mais aussi de l'évolution de l'économie vers un durcissement incessant de la concurrence internationale.

Telle est en effet la logique économique mise en œuvre à la fois par la suppression de toute entrave au grand Marché Commun Européen à partir de 1993 et par l'abaissement continu des protections européennes contre les exportations des pays tiers (Japon, Etats-Unis, Tiers Monde).

Cette mutation radicale du cadre économique le rend

de plus en plus nocif sur le plan humain :

- montée des drames du chômage, car toutes les entreprises vont être sans cesse plus contraintes, pour survivre, de rejeter hors du marché du travail - et donc d'exclure de la vie sociale "normale" - tous ceux dont l'activité n'atteindra pas les performances sans cesse plus élevées exigées par une concurrence sans cesse plus âpre ;

- montée aussi de la tension nerveuse due à ce stress aggravé pour ceux qui auront gardé leur emploi mais seront soumis au risque sans cesse plus fréquent de le perdre et devront faire face à un affrontement sans cesse plus brutal dans leur vie économique.

Marginalisation et fatigue accrues d'une masse croissante d'individus, avec un impact très grave sur la santé de la collectivité, seront le prix très élevé - humain et financier - à payer pour l'ultra-concurrence de demain si elle se déchaîne sans limites et sans contrôles.

Le dilemme fondamental pour l'avenir de l'humanité n'est pas le choix entre socialisme et capitalisme ou entre divers types de capitalisme ou de socialisme, car tous ces systèmes économiques sont actuellement fondés sur une philosophie matérialiste qui conduit inévitablement à une dégradation croissante de l'homme.

Il est entre le matérialisme qui sacrifie tout - l'homme et l'environnement - à l'accumulation illimitée des biens matériels et l'humanisme écologique qui se donne pour but fondamental non le profit ou la puissance mais le progrès de l'homme par un environnement physique, social et idéologique qui l'épanouisse au lieu de le traumatiser, et par un type de développement qui réalise le plein emploi de toutes les forces productives.

Il faut d'urgence arrêter cette course à l'abîme : non seulement mettre fin à cette dynamique de régression humaine sous ses multiples formes mais même inverser cette évolution en instaurant une dynamique du progrès de l'homme. Est-ce possible ? Oui, aucune fatalité ne pèse sur l'avenir de l'Humanité.

Victime d'une gestion suicidaire de la Terre et des hommes par la société matérialiste, elle n'est malade que d'elle-même et peut, par sa seule volonté, changer radicalement de voie pour son développement et s'engager dans celle du progrès humaniste.

Mais le voudra-t-elle à temps, c'est-à-dire avant la submersion de la société occidentale par le déferlement de la nouvelle Barbarie ?

Beaucoup dépendra du comportement de l'opinion publique et des responsables politiques, économiques, culturels, sociaux. Réagiront-ils assez vite et fort ?

Jusqu'ici, les problèmes de société ont peu sensibilisé les grands acteurs de la vie publique. Parce que seules les grandes catastrophes - sinistre nucléaire de Tchernobyl, marée noire de l'Amoco Cadiz - ont retenu l'attention des médias, sont au contraire restées dans l'ombre ces multitudes de mini-catastrophes écologiques et de drames humains qui se fondent dans la grisaille du déjà



Sous ces chiffres qui expriment abstraitement l'intensité des réactions de rejet, il y a d'innombrables souffrances : vies brisées ou à tout le moins gâchées.

Absurdité d'un développement si mal orienté dans ses objectifs qu'après tant d'efforts et de sacrifices les Français sont aujourd'hui moins heureux, à en juger par leur état psychique et moral, que pendant les années 1950-60, l'âge de la "France tranquille" !

Scandale que notre pays, célébré dès la "Chanson de Roland" comme "la douce France", si favorisé par l'agrément de son climat, l'harmonie de ses paysages naturels ou construits, l'éclat de sa culture, la diversité et la richesse de ses terres, soit aujourd'hui à ce point traumatisé par sa vie quotidienne qu'il détienne le record mondial de la consommation d'alcool et de tranquillisants !

Se mobiliser par un humanisme écologique dépasse les oppositions entre pays, partis, syndicats, et même les divergences entre églises ; les clivages doivent s'estomper face à ce devoir d'humanité de se rassembler pour la sauver de l'autodestruction.

Pitié pour les éléphants, les baleines, et les forêts, mais pitié plus encore pour cette espèce en danger qu'est l'homme !

Philippe SAINT MARC

### *Vers une dislocation de la civilisation urbaine ?*

vu, sans qu'on discerne, faute d'une vue d'ensemble et à long terme, l'ampleur de la vague de fond qui les porte.

La crise de l'homme conduit à une crise de la politique. Parce que les partis traditionnels ne s'intéressent pas à cet environnement au quotidien, qui compte tant pour les Français, ceux-ci ne s'intéressent plus à eux : d'où la montée de l'absentéisme électoral, ainsi que du vote pour l'extrême droite comme condamnation de la société et du vote vert comme volonté d'une société écologique. Ne limitons pas cependant cette crise à un problème d'ordre public : un affrontement entre, d'une part, le "désordre" né de la conjonction des réactions de fuite et de violence face à l'évolution matérialiste de la société et, d'autre part, l'établissement d'un "nouvel ordre" fondé sur l'humanisme écologique.

(1) Ce chiffre de consommation individuelle est rapporté à la population totale, y compris les nourrissons, et serait donc beaucoup plus élevé si on tenait compte seulement des individus en âge de fumer.

(2) Selon une enquête récente, 12% des auteurs d'accidents en état d'imprégnation alcoolique avaient aussi absorbé une forte dose de benzodiazepines (les tranquillisants les plus courants).

L'existence d'une revue dépend du nombre de ses abonnés

## **Abonnez-vous — Diffusez France-Forum**

Abonnements de soutien

*FRANCE-FORUM demande instamment à tous ceux qui comprennent son effort de lui apporter leur appui en souscrivant un abonnement de soutien dont le prix minimum est fixé à 150 F.*

**France-Forum, 133 bis rue de l'Université, 75007 Paris**  
Numéros spécimens gratuits sur demande

# BESOINS DES FRANÇAIS ET CROISSANCE FRANÇAISE

par Jacques MÉRAUD

**A**u début des années soixante-dix, des voix se sont élevées, dans la mouvance des événements de mai 68 et des analyses du Club de Rome, pour proposer de mettre un frein à la croissance, l'un des arguments avancés étant que les besoins étaient satisfaits. Vers la fin des années 80, le Conseil Economique et Social voulut faire le point de cette matière controversée. A cela s'ajoutait le désir de repérer, non seulement l'intensité, mais aussi la nature des besoins à satisfaire, pour bâtir à partir d'eux une stratégie de croissance pour la décennie 90. De là naquit un rapport sur "Les besoins des Français" (1). Ce sont quelques leçons tirées de ce rapport que voudrait présenter le présent article.

## LE CONSTAT DES BESOINS

Le "besoin" est défini aujourd'hui par le "Petit Robert" comme "une exigence née de la nature ou de la vie sociale". Cette définition met l'accent sur le caractère relatif du besoin. Largement dépendant de l'environnement social, il varie dans le temps et dans l'espace. Pour en juger, il faut se référer à ce que sont à un moment et en un lieu donnés les consommations et plus particulièrement leurs disparités. Car le besoin, c'est la demande potentielle, tandis que la consommation est la demande effective, la part solvable de la demande potentielle.

Nous ne prétendons pas dans ces conditions mesurer en valeur absolue l'intensité ou la pression des besoins, mais seulement rendre compte de leur ordre de priorité. En liaison avec cette hiérarchie, nous pourrions donner ensuite une idée chiffrée de l'évolution probable de la demande de telle ou telle catégorie de biens ou de services d'ici à l'an 2000, dans l'hypothèse d'une solvabilité de ladite demande.

Pendant la période où l'expansion de la demande a été la plus forte, soit entre 1959 et 1973 (la deuxième moitié des "Trente Glorieuses" chères à Jean Fourastié), le volume de la consommation, tous biens et services réunis, a progressé, selon la comptabilité nationale, de 5,5 % par an. Notons au passage que ce concept de "volume" recouvre l'évolution de la consommation à la fois en quantités physiques *et en qualité*. A la suite du premier "choc pétrolier" le taux annuel d'augmentation du volume de la consommation a été ramené à 3,9 % de 1973 à 1979 ; après le second choc pétrolier, il est tombé à 1,9 % de 1979 à 1985. L'examen des évolutions correspondantes par grandes catégories de produits est très éclairant pour comprendre la hiérarchie des besoins : on voit en effet quels postes de leur budget les ménages ont le plus fortement réduits quand la "crise" s'est fait le plus durement sentir. Pour simplifier, nous ne porterons dans le tableau ci-après que les périodes extrêmes : 1959-73 et 1979-85 :

**Tableau 1 - Evolution du volume de la consommation des ménages avant et pendant la "crise"**

De 1959 à 1973 (en % par an)		De 1979 à 1985 (en % par an)		Différence entre les deux rythmes	
Soins de santé	+ 8,6	Soins de santé	+ 6,2	Equipement du logement	- 6,9
Transports, télécommunications	+ 8,1	Logement	+ 2,6	Transports, télécommunications	- 6,7
Logement	+ 7,2	Loisirs	+ 2,1	Habillement	- 4,8
Loisirs	+ 6,8	Transports, télécommunications	+ 1,4	Loisirs	- 4,7
Equipement du logement	+ 6,0	Alimentation	+ 0,9	Logement	- 4,6
Habillement	+ 5,1	Habillement	+ 0,3	Soins de santé	- 2,4
Alimentation	+ 3,1	Equipement du logement	- 0,9	Alimentation	- 2,2
Ensemble (y compris "divers")	+ 5,5 %	Ensemble (y compris "divers")	+ 1,9 %	Ensemble (y compris "divers")	- 3,6

La colonne de droite du tableau 1 met en évidence trois degrés d'intensité des effets de freinage dus à la crise. Deux postes de dépenses sont fortement (et à peu près également) touchés : les transports et télécommunications (en fait principalement les achats de voiture) et l'équipement du logement, c'est-à-dire les achats de biens durables, dont la durée de vie peut être plus ou moins prolongée. A l'opposé, deux postes sont relativement peu touchés : l'alimentation et les soins de santé ; leur résistance montre que, pour eux, le "besoin" est prioritaire, l'existence de la Sécurité Sociale facilitant dans le cas des soins de santé le maintien d'une progression exceptionnelle de la consommation. Entre ces deux groupes extrêmes, on trouve, avec des "degrés de freinage" très voisins, trois postes de dépenses où se combinent les effets d'une assez vive intensité des besoins et d'une assez grande possibilité de retarder leur satisfaction.

Une autre façon de cerner l'intensité des besoins consiste, au lieu d'observer comme ci-dessus les consommations effectives, à demander à un échantillon représentatif de ménages sur quels postes de leur budget ils sont contraints de s'imposer des restrictions. Un ensemble d'enquêtes effectuées par le CREDOC (Centre de Recherches et de Documentation sur les Conditions de vie) a permis de mesurer ces opinions. Voici les résultats de l'enquête réalisée en 1987 (2) :

**Tableau 2 - Proportion des personnes déclarant s'imposer des restrictions sur tel ou tel poste de leur budget (année 1987)**

Sur les vacances, les loisirs	51 %
Sur l'habillement	48 %
Sur l'équipement ménager	44 %
Sur la voiture	34 %
Sur le logement	19 %
Sur l'alimentation	16 %
Sur les soins de santé	8 %

Ce tableau nous renvoie à la définition du besoin : "né de la nature ou de la vie sociale". Les besoins les plus "naturels", ceux d'alimentation et de santé, sont satisfaits "coûte que coûte", bien qu'il y ait tout de même 8 à 16 % des Français qui n'y arrivent pas ; tout cela est cohérent avec ce que nous apprenait le tableau 1.

A l'opposé, on trouve, des besoins plus directement liés à la vie "en société" (ou à la vie "de relation") et influencés par elle ; c'est sur les produits correspondants qu'une forte proportion des personnes interrogées déclarent s'imposer des restrictions.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'en 1954 le Commissariat Général au Plan avait effectué une enquête sur "les privations et aspirations des salariés urbains", où l'on posait, entre autres, une question assez voisine de celle du tableau 2 :

**Tableau 3 - Proportion des personnes répondant "oui" à la question "Y a-t-il des choses dont vous vous sentez privé ?" (année 1954)**

Vacances	44 %
Distractions	35 %
Vêtements	50 %
Appareils ménagers	44 %
Logement	30 %
Voiture, moto	19 %
Alimentation	17 %
Soins médicaux	7 %

Si l'on regroupe les deux postes du haut du tableau 3, on retrouve la première ligne du tableau 2 ; le pourcentage que l'on eût obtenu s'ils avaient été mentionnés ensemble sous une seule rubrique en 1954 eût été vraisemblablement supérieur à 50 %, mais très inférieur à 44 % + 35 %, la plupart des personnes répondant "oui" à la question sur les vacances répondant également "oui" à la question sur les distractions.

L'analogie entre les tableaux 2 et 3 est alors étonnamment frappante. A plus de trente ans de distance, non seulement le classement des produits, mais les pourcentages obtenus pour chacun d'eux, sont presque les mêmes. On note une seule différence, d'ailleurs pleine de signification : la permutation dans l'ordre de classement entre la voiture et le logement. Ainsi aujourd'hui les Français ont le sentiment de s'imposer plus de restrictions pour leur voiture que pour leur logement, alors que c'était le contraire au début des années cinquante.

Une troisième manière de repérer la hiérarchie des besoins consiste à mesurer les inégalités de consommation entre catégories "socio-professionnelles" pour divers groupes de produits. Nous comparerons plus particulièrement les consommations des deux catégories "extrêmes" : les cadres supérieurs et les ouvriers. On constate en effet que la diffusion d'un produit nouveau commence en général chez les cadres supérieurs (auxquels on rattache les membres des professions libérales) ; elle se poursuit chez les cadres moyens, puis chez les artisans et petits commerçants, la "contagion" se faisant ensuite vers les employés, les exploitants agricoles et enfin les ouvriers.

**Tableau 4 - Dépense par unité de consommation des ménages de cadres supérieurs, rapportée à la dépense correspondante des ménages ouvriers prise pour "base 100" pour chaque groupe de produits (année 1989)**

Loisirs, vacances	299
Habillement	278
Equipement du logement	242
Transports, télécommunications	207
Logement	179
Soins de santé	160
Alimentation	158
Ensemble (y compris "divers")	213

Ainsi les ménages de cadres supérieurs, considérés dans leur ensemble, dépensent-ils, par unité de consommation (3), 113 % de plus que les ménages ouvriers. Pour l'alimentation, le supplément n'est que de 58 % et pour les soins de santé de 60 %. Mais pour le poste "loisirs, vacances", la dépense des cadres supérieurs est près de 3 fois plus élevée que celle des ouvriers. Dans ces divers domaines, les inégalités observées tiennent à la fois à des différences de quantités consommées et de qualité des produits.

Le rapprochement du tableau 4 et du tableau 2 met en évidence une remarquable analogie : les produits sur lesquels les ménages, toutes catégories sociales réunies, s'imposent le plus de restrictions sont aussi ceux pour lesquels les disparités de consommation entre cadres supérieurs et ouvriers sont les plus fortes. Comme les sources d'information correspondantes sont totalement indépendantes, cette cohérence confirme la fiabilité de ces sources et donne en même temps beaucoup de consistance à la notion de besoin.

Le tableau 4 ne rend toutefois pas compte de l'inégalité de satisfaction des besoins de consommation dans toutes ses dimensions. D'abord il ne compare que la moyenne des cadres supérieurs et la moyenne des ouvriers : les écarts seraient évidemment bien plus importants si l'on comparait les plus élevés parmi les cadres supérieurs et les plus modestes parmi les ouvriers. Ensuite les personnes qu'il prend en compte ont dans leur grande majorité un emploi : or, même en ne considérant ici, parmi les effets néfastes du chômage, que son impact sur le niveau de vie, on doit noter que la présence, dans un ménage de manœuvre ou d'O.S, d'une personne ayant perdu son emploi abaisse de 28 % la consommation du ménage ; les produits les plus touchés sont ceux du haut du tableau 4. Enfin on n'a pas examiné jusqu'ici l'effet de la présence d'enfants à charge sur le niveau de vie des ménages. Or, à catégories socio-professionnelles approximativement égales, la dépense par unité de consommation chez un couple ayant trois enfants ou davantage est inférieure d'environ 40 % à celle d'un couple sans enfant : dans une famille nombreuse, non seulement les charges sont plus lourdes, mais aussi les ressources sont plus faibles, malgré les prestations familiales et le quotient familial fiscal, car les mères de trois enfants ou plus exercent beaucoup moins souvent que les autres femmes une activité professionnelle.

L'ampleur des inégalités de consommation est donc considérable. Elles s'étaient pourtant réduites dans l'ensemble entre le milieu des années cinquante et la fin des années soixante-dix, surtout au cours de cette dernière décennie. Elles ont au contraire augmenté dans la décennie quatre-vingts : de 1979 à 1989, le "volume" des dépenses par unité de consommation a progressé de 22 % chez les cadres supérieurs et de 5 % seulement chez les ouvriers. Or, pendant toute cette période, même les catégories les plus favorisées déclaraient être contraintes de s'imposer des restrictions : selon l'enquête du CREDOC déjà citée, c'était le cas - selon l'année considérée - de 45 à

61 % des cadres supérieurs, les pourcentages correspondants chez les ouvriers variant de 61 à 73 %. On voit bien là encore la relativité des besoins : la "norme" à laquelle chacun se réfère pour déclarer qu'il ne peut satisfaire ses aspirations n'est manifestement pas la même pour tout le monde. On voit également l'ampleur des besoins imparfaitement satisfaits : la saturation n'est pas pour demain. Et la France n'est pourtant pas le Tiers-Monde.

## LES PERSPECTIVES DE LA DEMANDE

Des diverses observations qui précèdent on peut déduire une sorte d'échelle des besoins : le besoin majeur est l'alimentation ; viennent ensuite la santé, le logement, l'habillement, puis les transports et télécommunications, l'équipement du logement, enfin le poste "loisirs, culture, vacances".

Quand on veut passer du constat des besoins aux perspectives de la demande effective, on doit faire d'abord une hypothèse sur ce que sera la solvabilité des ménages, repérée par l'évolution de leur pouvoir d'achat. On s'appuie d'autre part sur un ensemble de relations exprimant, pour chaque groupe de produits, ce qu'a été, dans un passé, suffisamment proche, l'évolution du volume de la consommation de ces produits en fonction de l'évolution du pouvoir d'achat. Les coefficients (4) de ces relations expriment les effets chiffrés de la composition de la population et de ses choix en matière d'utilisation de son pouvoir d'achat dans la période concernée. On s'est demandé si ces coefficients pouvaient toujours être considérés comme valables pendant la décennie 90, étant donné l'évolution attendue des facteurs démographiques, socio-économiques et socio-culturels qui les déterminent : vieillissement de la population ; augmentation du nombre des "ménages", en particulier de ceux composés d'une seule personne (5) du fait de la baisse du nombre des mariages, de l'accroissement du nombre des divorces et de la tendance des personnes âgées à rester de plus en plus longtemps dans un logement "à elles" ; développement du travail professionnel des femmes ; montée générale de la qualification - donc des revenus - des personnes actives, ... On a pu montrer qu'à un certain niveau d'"agrégation" des produits (en particulier si l'on considère les sept grands groupes de produits pris en compte dans les tableaux précédents), on pouvait toujours faire confiance aux coefficients qui avaient été calculés pour la seconde moitié des années 80. C'est ce que nous avons fait pour établir le tableau 5 ci-après.

Les perspectives - les spécialistes disent plutôt les "projections" - figurant dans ce tableau concernent effectivement les sept grands groupes de produits déjà considérés précédemment. Pour déterminer ces projections, nous avons retenu comme hypothèse d'évolution future du pouvoir d'achat celle d'une augmentation de 2,8 % par tête et par an. C'est à peu près ce qu'on a connu en France en moyenne entre 1987 et 1990. On aboutit alors à la hiérarchie suivante pour l'évolution à attendre de la demande :

**Tableau 5 - Perspectives d'évolution (en % par an) du volume de la consommation par tête par groupes de produits dans l'hypothèse d'une augmentation du pouvoir d'achat de 2,8 % par tête et par an**

Loisirs	+ 5,1 %
Soins de santé	+ 4,0 %
Transports, télécommunications	+ 3,8 %
Équipement du logement	+ 3,1 %
Logement	+ 3,0 %
Habillement	+ 1,1 %
Alimentation	+ 1,0 %
Ensemble (y compris "divers")	+ 2,8 %

Si l'on faisait une autre hypothèse d'évolution du pouvoir d'achat, on obtiendrait évidemment d'autres chiffres. Mais l'on aurait toujours le même classement des sept groupes de produits. Celui-ci n'est pas strictement l'inverse du classement selon l'intensité des besoins, mais il s'en approche : en tête les loisirs, en queue l'alimentation... Les changements par rapport à ce que donnerait l'inversion pure et simple de la hiérarchie des besoins tiennent largement à l'intervention d'aides ou de financements collectifs dans la genèse de la demande ou de l'offre de certains des "produits" concernés.

Chacun des groupes de produits du tableau 5 contient à la fois des biens matériels et des services ; par exemple, le poste "loisirs" comprend, entre autres, la soirée au théâtre et le magnétoscope ; l'équipement du logement regroupe le réfrigérateur et la pose de carrelage, ... Si l'on classe alors les produits, non plus selon la fonction qu'ils remplissent, mais selon leur nature matérielle (les "biens") ou immatérielle (les "services"), les perspectives d'évolution qui se dessinent, toujours dans l'hypothèse d'une augmentation du pouvoir d'achat de 2,8 % par tête et par an, sont de 2,3 % de progression pour les biens et 3,4 % pour les services. La demande de services s'accroît donc plus vite que celle de biens. Encore ne s'agit-il là que des services rendus aux ménages. La croissance de la demande de services destinés aux entreprises (nettoyage, gardiennage, comptabilité, informatique, publicité, ...) se développe davantage encore : les entreprises industrielles ont en effet de plus en plus tendance à sous-traiter à des entreprises "de services" spécialisées, ces tâches qu'elles assumaient naguère elles-mêmes.

Il ne faut pourtant pas conclure trop vite que nous sommes déjà dans une société "post-industrielle" : une croissance de 2,3 % par tête et par an de la consommation de biens matériels par les ménages, dans l'hypothèse d'une augmentation à peine supérieure (2,8 %) du "pouvoir d'achat" correspondant, c'est encore un accroissement tout à fait sensible. L'industrie a encore de beaux jours devant elle, pourvu que le pouvoir d'achat des ménages progresse suffisamment.

Parmi les services inclus dans le tableau 5, il en est dont, soit l'offre, soit la demande, dépend, au moins partiellement, de décisions publiques ou de financements faisant appel à l'Etat, aux collectivités locales, à

des aides sociales ou à des transferts sociaux. Si on les recense (on en trouve parmi les services relevant de la santé, des transports, des télécommunications, du logement, de l'énergie, de la culture, des loisirs, ...), on s'aperçoit que, toujours dans l'hypothèse d'une progression de 2,8 % du pouvoir d'achat par tête et par an, leur expansion serait sensiblement plus soutenue que celle des autres services : 3,8 % par tête et par an. Si l'on y ajoute les biens et services collectifs à dominante "non marchande" (éducation initiale et formation continue, soins hospitaliers publics, infrastructures routières, action sur l'environnement, crèches, aides ménagères, ...) on trouve un ensemble considérable de biens et de services dont la demande potentielle va être très forte dans les temps qui viennent. De gros problèmes de financement collectif risquent donc de se poser. Ils ne pourront être résolus sans entraîner une augmentation du taux des prélèvements fiscaux et sociaux, exprimé en % du PIB, que si la croissance est suffisamment forte (6), ou si l'on fait appel, pour compléter les ressources publiques, à des financements complémentaires privés ou associatifs.

Les besoins de biens et de services individualisés ou collectifs ne sont cependant qu'une composante des besoins des ménages. Il faut y adjoindre ce qui, de nos jours, est perçu comme le besoin numéro un, surtout par ceux qui ne peuvent le satisfaire : le besoin d'emploi. La réponse à ce besoin doit prendre, pour l'essentiel, deux formes. Dans le cas du chômage de longue durée (plus d'un an), qui touche plus de 900 000 personnes, la clef de l'insertion réside dans la formation, investissement immatériel majeur. Dans le cas des autres chômeurs ou demandeurs d'emploi, la condition première de retour ou de l'accès à un emploi est une croissance économique globale suffisamment forte : compte tenu de l'accroissement continu du nombre des candidats à un emploi et de l'évolution de la productivité, il faut aujourd'hui une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'ordre de 3,3 à 3,4 % par an pour que le chômage se stabilise ; ce n'est qu'au delà de ce pourcentage que le chômage diminue.

## LES CONDITIONS D'UNE CROISSANCE FORTE

Le souci de réduire les inégalités de consommation, celui de faciliter le recours des catégories les plus défavorisées aux services collectifs, celui enfin de résoudre peu à peu le lancinant problème du chômage, tout cela nous invite à chercher à faire mieux en matière de rythme de croissance. Cependant cette perspective est aujourd'hui refusée par une partie des écologistes au nom de la défense de l'environnement. Ces nouveaux partisans de la "croissance zéro" se veulent en même temps réducteurs des inégalités sociales. A leur thèse, les défenseurs de l'environnement qui se veulent réalistes - qu'il s'agisse de sauvegarde de la flore ou de la faune sauvages, de la lutte contre les pollutions de l'air ou de l'eau, de la protection contre le bruit, de l'aménagement d'espaces verts, de l'élimination des déchets, ... - doivent opposer d'abord l'argument suivant : l'amélioration ainsi souhaitée de la qualité de la vie coûtera nécessairement cher,

soit en travail humain, soit en mise en œuvre d'équipements adéquats ; or tout cela fait partie intégrante de la "croissance" du PIB, qui ne comprend pas seulement la production de biens matériels de consommation et inclut autant de "qualitatif" que de "quantitatif" ; seule une idée inexacte de ce qu'on entend par "croissance" peut nourrir un malentendu à ce sujet. Par ailleurs, il est absolument contradictoire de prétendre réduire les inégalités sociales et de récuser la croissance : l'histoire économique de notre pays comme d'autres, développés ou non, montre qu'une croissance faible nuit toujours aux catégories défavorisées de la société plutôt qu'aux autres, du moins dans un régime de liberté - et, dans un régime sans liberté, elle nuit à tout le monde.

Admettons donc que la nécessité d'une croissance forte du PIB soit admise. Quel taux est possible pour notre pays ? Revenons à l'hypothèse que nous avons faite jusqu'ici, c'est-à-dire une progression de la consommation de 2,8 % par tête et par an. Il lui correspond, compte tenu de l'évolution de la population, une augmentation de la consommation *globale* de 3,1 % environ. Si l'on prend par ailleurs en considération les autres composantes du PIB, notamment l'investissement productif - lequel, du moins dans la phase où une accélération de la consommation est nécessaire, doit s'accroître plus vite que cette dernière - la progression du PIB cohérente avec ce qui précède devrait être de 3,4 % par an. Une telle croissance est-elle réalisable avec nos moyens actuels en personnel et en capital, et, si oui, à quelles conditions ?

A la première de ces questions on peut répondre positivement. Une mesure des possibilités d'augmentation de l'"offre" française de biens et de services a été effectuée à l'INSEE par Paul Dubois, à partir de ce qu'on appelle une "fonction de production", faisant intervenir une estimation de l'accroissement envisageable de la quantité et de la qualité du travail mis en œuvre, une prévision - qui paraît vraisemblable - de stabilité de la productivité du capital, et une hypothèse sur le taux du progrès technique. On a pu ainsi montrer que, dans le cas où ce dernier se limiterait à ce qu'il a été dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, on pourrait réaliser une croissance du PIB de 3,4 % par an ; dans le cas où il augmenterait comme entre les deux "chocs pétroliers", on pourrait atteindre une croissance de 5,3 % par an d'ici à l'an 2000. Cette dernière hypothèse en matière de progrès technique est encore fort raisonnable : nous avons fait sensiblement mieux en moyenne pendant les "Trente Glorieuses". Aussi peut-on affirmer qu'il n'y a pas d'obstacle physique ou financier à la réalisation d'une croissance de 3,4 % par an d'ici à l'an 2000, à condition toutefois que nous fassions un effort suffisant en matière de formation pour éviter tout "frottement" dans l'appareil productif du côté de l'embauche ; on retrouve là le combat - par ailleurs nécessaire sur le plan humain - contre le chômage de longue durée.

Il serait même possible de faire mieux. Et le Conseil Economique et Social, s'appuyant sur les observations et analyses qui précèdent, a conclu, à l'aube de la décennie

90, qu'il serait opportun de viser un peu plus haut pour recommencer à réduire les inégalités sociales et diminuer enfin le chômage. Il s'est fixé un objectif de croissance du PIB de 4 % par an en moyenne d'ici à l'an 2000.

La réalisation d'un tel objectif était toutefois - et reste - soumise à deux conditions imposées par l'ouverture de nos frontières : la maîtrise de notre inflation et la permanence de l'équilibre de nos échanges extérieurs. Sur ce dernier point, l'analyse, produit par produit, des relations entre l'évolution de la demande intérieure française et celles de nos importations et de nos exportations montre que, jusqu'à un passé encore proche, un trop grand nombre de nos entreprises a eu tendance à ne s'intéresser aux ventes à l'étranger - même en Europe - que lorsque la demande intérieure française fléchissait ; l'évolution toute récente de nos exportations pourrait laisser penser que cette fâcheuse habitude a commencé à se perdre et qu'un plus grand nombre d'entreprises françaises a pris conscience de la nécessité d'une présence permanente sur les marchés extérieurs. Il faut que ce mouvement se prolonge et s'affirme.

La poursuite de ces heureuses dispositions suppose - entre autres - que soit réalisée la première des deux conditions que l'on vient de rappeler : la continuité de la maîtrise de notre inflation. Là aussi - mais depuis un peu plus longtemps - la France s'est fait remarquer par une nouvelle sagesse. Mais cette sagesse, due à la modération des coûts salariaux des entreprises depuis le milieu de l'année 1983, doit néanmoins s'accompagner d'une progression du pouvoir d'achat des salariés assez vive pour stimuler la demande des ménages. Comment concilier ces deux impératifs ? En faisant en sorte que l'évolution des salaires unitaires "nominaux" (c'est-à-dire en francs "courants") s'ajuste le plus possible à l'évolution de la productivité de l'ensemble des facteurs de production. Il est important de noter que cette proposition, formulée par le Conseil Economique et Social, a été votée par l'ensemble des organisations syndicales de salariés, à l'exception de la CGT. Sa réalisation aboutirait à une évolution harmonisée de la masse des salaires d'une part, de celle des profits d'autre part, assurant à la fois l'expansion de la demande et celle de l'offre (on sait que le progrès de celle-ci, assuré par l'investissement, dépend principalement des perspectives de débouchés, donc de la demande, mais en second lieu des possibilités de financement, donc en particulier des profits, qui nourrissent l'"autofinancement").

## LA NÉCESSITÉ D'UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE CONCERTÉE

Même lorsqu'elle ouvre largement ses frontières, la France reste bien pour une part responsable des conditions d'évolution de son économie. Mais l'influence des économies de nos partenaires étrangers, et d'abord européens, est de plus en plus déterminante. On ne peut donc parler des liens entre besoins des Français et croissance française sans s'interroger sur l'environnement international dans lequel tente de se réaliser cette croissance.

Un regard objectif oblige à conclure que cet environnement est aujourd'hui peu porteur. Alors que le retour à une croissance européenne et mondiale forte avait fait naître en 1988 et 1989 de nouveaux espoirs - et légitimé dans le cas de la France le projet ambitieux sur lequel avait débouché le rapport du Conseil Economique et Social sur les besoins des Français -, les perspectives dont on parle un peu partout pour la décennie 90 sont à nouveau médiocres : une croissance de 2 % par an est considérée comme "normale", et 2,5 % apparaît presque comme un exploit ; d'aucuns se réfèrent docement pour cela aux rythmes du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais, en même temps on impute l'accroissement du chômage à la vitesse "prodigieuse" du progrès technique d'aujourd'hui, sans percevoir la contradiction entre ces deux analyses : si en effet le progrès technique est si remarquable, ce n'est pas 2 %, ce n'est pas 4 % de croissance, c'est davantage encore que nous devrions réaliser, à condition d'en prendre les moyens au plan international - et d'abord européen - autant qu'au plan national.

Nous le savons, à l'origine de la construction européenne se situait un dessein essentiellement politique : assurer définitivement la paix entre les peuples de l'Europe, et fonder d'abord cette paix sur la réconciliation franco-allemande. Mais un projet économique et social s'est aussitôt étroitement lié à cet objectif majeur : l'union de la Communauté devait être réalisée "en vue de la croissance et de l'emploi".

Ces finalités du Traité de Rome restent valables. Mais la propension s'est accrue dans les décennies les plus récentes à diluer ces objectifs clairs et forts dans une mondialisation aux contours plus souples et plus flous, davantage inspirée par le laisser-faire (ouverture des frontières et "déréglementation") que par un projet collectif. Sous l'influence de cet esprit, le dessein européen lui-même a eu tendance à chercher son support davantage dans la concurrence que dans la concertation. La devise dominante est devenue trop souvent "que le meilleur gagne", alors qu'elle devrait être plutôt "gagnons tous ensemble". La croissance est de plus en plus attendue de l'exportation, celle-ci étant permise par la compétitivité, elle-même obtenue par la maîtrise de l'inflation. Cette stratégie peut être tout à fait efficace pour le pays qui la met en œuvre, s'il est seul à la faire. Mais si tous les pays attendent leur croissance de la seule exportation et veulent améliorer leur compétitivité par une maîtrise de l'inflation obtenue en freinant leur demande intérieure par des politiques restrictives (taux d'intérêt élevés par exemple), ils s'empêcheront mutuellement d'exporter, et l'on aboutira à un "manque à produire" général.

Si donc la concurrence a d'incontestables vertus, ses excès peuvent avoir des effets pervers. L'ouverture des frontières ne suffit pas à engendrer la croissance. Une dose raisonnable de concertation y ajoute un "plus" qu'il ne faut pas négliger. Cette nécessaire concertation doit être au service d'un projet européen, mettant au premier rang de ses objectifs la croissance et l'emploi. Car l'Europe a, par rapport à ses grands partenaires américain et

japonais, des spécificités qu'il ne s'agit pas d'abandonner : concilier la liberté et l'initiative économique s'exprimant à travers le jeu du marché avec un véritable projet social, basé sur les valeurs de solidarité, et s'exprimant aussi bien par un ensemble de mesures de protection sociale à usage interne que par une volonté de contribution au développement des pays moins favorisés qu'elle. La France y a adjoint une particularité, qu'elle a cultivée notamment pendant les "Trente Glorieuses" et qu'elle s'est efforcée de communiquer à ses partenaires : éclairer l'initiative économique par une réflexion sur le moyen et long terme, qui, sans contraindre aucunement la liberté, cherche à corriger la "myopie" du marché, dont l'horizon est court. C'est là que la notion de besoin peut - même aujourd'hui - être porteuse d'avenir.

Il faut saisir les chances que nous offre le traité de Maastricht, car la France a besoin de l'Europe comme l'Europe a besoin de la France. Si notre pays veut durablement, non seulement bâtir la paix mais peser d'un poids suffisant dans les affaires politiques et économiques - y compris monétaires - du monde, il faut qu'il joue la carte de l'Europe unie. Mais il faut que cette Europe en devenir, restant fidèle aux intentions de ses Pères fondateurs, évite aussi bien la dérive d'un libéralisme "pur et dur" que la dérive technocratique. Ainsi faut-il aller vers une monnaie unique, mais dont la gestion résulte d'un dialogue permanent entre techniciens et politiques, construire une politique industrielle communautaire dont la concurrence ne soit pas la composante unique, mais dont le développement d'un emploi qualifié dans tous les pays membres soit une finalité majeure, élaborer une véritable politique commune à l'égard des pays tiers, fondée sur la réciprocité et l'équilibre des échanges, renforcer la dimension sociale du projet européen, en ne limitant pas cette dimension à quelques-uns de ses aspects juridiques, mais en liant des avancées sociales concrètes - indispensables à l'adhésion de tous, et par conséquent à la cohésion de la Communauté - au progrès économique, c'est-à-dire à la croissance qui en est la condition première, enfin faire de l'Europe, plus puissante parce qu'enfin unie politiquement dans la diversité de ses composantes, le fer de lance d'une action concertée au plan mondial en faveur du développement des pays de l'Est et du Sud. Voilà un projet qui peut motiver la jeunesse d'aujourd'hui, comme sa vision lointaine a motivé la génération précédente.

Ces militants d'une croissance forte, concertée et même "organisée", les Européens de la Communauté doivent l'être auprès de leurs partenaires au sein des diverses instances mondiales de concertation. La mission historique de l'Europe à la veille du XXI<sup>e</sup> siècle est de proclamer par l'exemple et par la parole que le monde à construire doit être à la fois un lieu de dynamisme économique et de solidarité.

Jacques MÉRAUD

(1) Cf. Jacques Méraud : "Les besoins des Français", Ed. Economica - 1990 - 432 p.

(2) La proportion des personnes déclarant s'imposer des restrictions varie quelque peu d'une année à l'autre en fonction des fluctuations conjoncturelles du pouvoir d'achat, mais l'ordre de classement des produits concernés est toujours celui qui apparaît sur le tableau 1 et les écarts entre les pourcentages restent pratiquement les mêmes.

(3) Pour calculer le nombre d'"unités de consommation" d'un ménage, en se référant à l'échelle dit "d'Oxford", on compte pour 1 unité le 1<sup>er</sup> adulte, pour 0,7 unité le second adulte et

chaque enfant de 14 ans et plus, et pour 0,5 unité chaque enfant jusqu'à 14 ans.

(4) Calculés à l'INSEE par Dominique Darmon et Philippe L'Hardy.

(5) Pour les statisticiens, un ménage est l'ensemble des personnes (une ou plusieurs) vivant dans un même logement.

(6) Le taux des "prélèvements obligatoires" est un rapport dont le rythme de croissance constitue le dénominateur : plus ce dernier est élevé, plus le taux est faible.

## Les livres de nos collaborateurs et amis

---

**Evelyne SULLEROT**

"Quels pères ? Quels fils ?"

Ed. Fayard

**Pierre PFLIMLIN**

"Mémoires d'un Européen,  
de la IV<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République"

Ed. Fayard

**Robert TOULEMON**

"L'Europe"  
Collec. "50 mots"  
Ed. Desclée de Brouwer

**Jean-Dominique GIULIANI**

"Marchands d'influence,  
les lobbies en France"  
Ed. du Seuil

"Disparition et renaissance des Empires  
au Moyen-Orient et en Asie Centrale"

colloque organisé par

le Cercle de Réflexion et d'Etudes  
sur les Problèmes Internationaux

l'Institut de Relations Internationales  
et Stratégiques

**Préface par Jacques Golliet**  
Sénateur, Président du CRESPI

Ed. Dunod



# CULTURES EUROPÉENNES : DÉCLIN OU RENAISSANCE ?

par Jean-Marie DOMENACH

## III

*Les lignes qui suivent sont la fin du chapitre "Culture d'élite et culture de masse", rédigé par Jean-Marie Domenach, et qui constitue la première partie de l'étude que celui-ci a conduite, avec l'assistance d'O. Fréget et de M. Julliard, pour le compte du Centre de Recherche Epistémologie et Autonomie (CREA) sous le titre général de "Cultures européennes : déclin ou renaissance ?". Le début de ce premier chapitre a été publié dans nos deux précédents numéros - 273-274 (Octobre-Décembre 1991) et 275-276 (Janvier-Mars 1992).*

### CRÉATIVITÉ POPULAIRE ET CULTURE DE MASSE

Les Européens et particulièrement les Français ont été pris de court par le déferlement de la culture de masse américaine et ils ne sont pas encore parvenus à la canaliser. Cette situation a placé les intellectuels et les écrivains devant une alternative qui les a divisés. Les uns se sont précipités sur les médias et les ont utilisés sans vergogne ; ce fut le cas des "nouveaux philosophes" qui, fait sans précédent, réussirent à "lancer" un mouvement d'idées par la télévision. D'autres - et des plus grands - ont ignoré les médias et souvent les ont condamnés. Mais avaient-ils analysé le phénomène ? La prééminence que confère la télévision à l'image sur l'écrit ne nous semble pas être la caractéristique principale des médias. La rupture culturelle remonte beaucoup plus haut. La prédominance de l'image n'a rien de néfaste à la culture, si l'on songe à l'importance qu'a eue l'image dans les siècles qui ont précédé la codification de la culture par l'écriture. Elle pouvait même offrir une chance aux cultures traditionnelles, en les soustrayant à l'accaparement par les lettrés. Il n'en a rien été, même dans les territoires (l'Afrique en particulier) où la culture est demeurée orale, parce qu'en fait il ne s'agit pas d'un remplacement de la culture écrite par la culture iconique, mais de la substitution d'un imaginaire à un autre : celui sur lequel les Européens ont vécu pendant les douze derniers siècles et qu'ils ont propagé hors de leurs frontières.

Religieuses, civiques ou divertissantes, les représentations esthétiques avaient toujours un lien avec la religion, l'histoire et les mœurs d'un pays. Et lorsqu'il s'agissait de formes, de personnages et de paysages exotiques (Indiens, nègres, fauves,...), il était visible et bien entendu qu'ils étaient représentés au titre de curiosités, sinon de faire valoir : marges fantaisistes et plus ou moins fantasmatisques d'un imaginaire qui, restant indigène, pouvait voir et nommer les autres comme tels : indigènes. Si l'on observe à grande échelle l'évolution des cultures européennes, on constate une lente inversion : c'est l'indigène qui devient l'étranger, et d'une certaine façon l'étranger se substitue à lui. Les barbares n'ont pas

implanté leur culture sur les terres qu'ils ont occupées. Les Sarrasins non plus. Mais c'est du dedans que les cultures se sont "étrangéifiées" tout en se nationalisant. Le phénomène est particulièrement manifeste en France où l'Etat s'impose précocement en s'appuyant sur la langue "nationale", tandis que la culture savante prolonge l'usage du latin jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Lorsque, à la Renaissance, les poètes et les historiens commencent à écrire en langue vulgaire, le mal est fait, qui s'aggravera dans les siècles suivants. Le mouvement révolutionnaire, la démocratie, l'industrialisation, l'urbanisation et les chemins de fer, qui font entrer les peuples dans la modernité, les font sortir de leur culture. L'élite et le peuple ne s'intéressent pas aux mêmes textes, aux mêmes objets, aux mêmes styles. Certes, il en était toujours allé de même. Mais la différence s'accroît et devient plus sensible du fait que le peuple est appelé à jouer un rôle croissant par la démocratie et par l'industrie. Ainsi a-t-on pu observer que la construction des calvaires s'arrête, en Bretagne, à mesure que progresse le chemin de fer qui apporte dans les provinces les nouvelles et les articles de Paris. Les immigrants bretons qui vont travailler dans la région parisienne sont non seulement déracinés de leur milieu natal : ils ne trouvent pas un milieu, un imaginaire de remplacement. Ce fut également le cas de ces millions d'Irlandais, d'Allemands, d'Italiens, de Grecs, qui quittèrent alors l'ancien monde pour le nouveau. On sous-estime généralement cette migration gigantesque que la Première Guerre mondiale a occultée, mais elle a eu sur la culture et sur l'avenir de l'Europe une influence considérable. Il se peut que ces deux saignées aient été la cause profonde de l'affaiblissement de la créativité populaire dans l'Europe du XX<sup>e</sup> siècle dont nous avons noté qu'elle a produit la Renaissance viennoise et de nombreux chefs-d'œuvre en tout domaine, mais cette culture de pointe était dépourvue de source et d'audience populaires. L'expérience (1) qu'il nous a été donné de faire dans les camps du Vercors et de la Haute-Savoie en 1943 nous a prouvé que l'imaginaire national s'était réduit à quelques histoires argotiques et à un lot de chants provenant des chansonniers de 1900-1930, tels que Montéhus et Bruant. Il est remarquable que la chanson soit restée quasiment le seul lien vivant entre le peuple et l'élite, et que plusieurs grands chanteurs des années 30 à 70 aient réuni les suffrages des deux publics (ainsi E. Piaf, Léo Ferré, Ch. Trénet, G. Brassens, J. Brel). Mais cet accord entre la poésie et le goût populaire semble lui-même compromis... On observe des phénomènes analogues dans les autres pays industrialisés d'Europe, moins marqués cependant parce que la centralisation y a été moins forte et qu'ont pu se maintenir dans les régions, parfois autonomes (Catalogne) ou fédérées (*Länder*), des traditions qui ne sont pas complètement folklorisées.

*Seuls parfois le cinéma - et la chanson - opèrent la jonction  
entre culture de l'élite et culture populaire*

Ce qui fut jadis "populaire" (églises, outils, maisons et meubles d'autrefois) acquiert une valeur de distinction, qui se paye de plus en plus cher chez les antiquaires. C'est ainsi que s'historicise, se folklorise, c'est-à-dire se stérilise la culture populaire. La créativité du peuple n'est reconnue que *post mortem*, lorsqu'elle a disparu. La seule jonction entre la culture cultivée et celle du public contemporain, outre la chanson, est opérée par le cinéma qui, entre les deux guerres, produit des chefs-d'œuvre admirés par tous. Nombreux sont alors les films américains (qu'on songe à Charlie Chaplin, puis aux *westerns*) et français (ceux de Marcel Carné, de Duvivier, de Lherbier, par exemple) qui en témoignent.

Cette période a pris fin dans les années 50. Alors la rupture entre les deux cultures se manifeste cruellement, car la Seconde Guerre mondiale et les années de reconstruction qui la suivirent ont occulté le bond en avant que les Etats-Unis avaient effectué pendant ce temps-là dans les domaines de la création, de la production et de la consommation. En Europe, si la modernité, sous sa forme technique et urbaine, a pénétré assez tôt la poésie (Baudelaire, Rimbaud), puis le roman (Zola), enfin, au début du XX<sup>e</sup>, les arts plastiques (cubisme, art abstrait, architecture et *design* futuristes), on observe, parallèlement, le renforcement d'une sorte de crispation sur les formes et thèmes traditionnels. En peinture, l'écart qui, depuis les impressionnistes, sépare la production et les salons de la création d'avant-garde ne cessera de se creuser. Picasso ne sera muséifié qu'après 1950. Il en va de même pour l'architecture : à la différence des Etats-Unis, l'écart s'accroît aussi entre une avant-garde (assez timide) et la construction courante, entre les halls de

Tony Garnier, les tours de Perret, et la prolifération pavillonnaire - situation qui se prolongera jusque dans les années 70. La médiocrité des monuments aux morts, la pauvreté et l'archaïsme de leur symbolique demeurent dans toutes nos communes comme le témoignage de la rupture entre les goûts de l'élite et les goûts communs (2). Secoués par la grande Crise, paralysés par les totalitarismes ou sujets d'une démocratie dévitalisée, les peuples européens se replient bon gré mal gré sur leurs *minima*. On dirait qu'ils ne font plus corps avec leur technique, sinon pour se combattre (3), et le massacre jette un voile de deuil sur l'épopée guerrière. Il en sortira plus d'énergie politique que d'énergie poétique : les fascismes et le nazisme en sont issus, mais peu d'œuvres de génie. L'Europe d'entre les deux guerres tire de la conscience de son déclin une sorte d'apogée intellectuelle et spirituelle qui se manifeste par la résurrection d'un humanisme plénier. Alors on peut compter par dizaines les grands Européens dont le plus illustre en France est Paul Valéry, mais dont d'autres ne seront réellement consacrés que dans l'après-guerre : Romain Rolland, Keyserling, Maritain, Madaïriaga, Unamuno, Croce, Elias Canetti, Albert Cohen, Albert Béguin, Denis de Rougemont, Raymond Aron, ... Prénance du thème européen, jusqu'à cette "Nouvelle Europe" nazie, qui trouva des humanistes européens pour la défendre contre les barbares des steppes. Entre Drieu La Rochelle et Martin du Gard, c'est bien de l'âme de l'Europe qu'il s'agit. Mais à cette génération, si pleinement européenne, succèdent des idéologues, des sociologues et quelques écrivains dont une faible minorité peut être dite européenne par son inspiration, sa culture, sa connaissance des langues et sa préoccupation. L'imaginaire européen, morcelé par les Etats nationaux, n'aura survécu que chez de rares esprits que l'avènement de la culture de masse laisse désemparés.

L'Europe n'était pas préparée à la formidable mutation qui allait s'accomplir sur la partie occidentale ouverte à l'influence américaine. Nation récente, que n'encombraient pas l'histoire et qui était née avec la modernité, les Etats-Unis avaient, dès l'origine, intégré des apports hétérogènes à la civilisation industrielle. Au lieu du lent "travail de soi sur soi" qui a façonné les nations européennes, les Etats-Unis se forment par une expansion rapide, conduite avec les moyens techniques et les mentalités modernes. La modernité n'est pas un traumatisme pour l'Amérique du Nord, comme elle l'a été pour la France : c'est sa matrice. La Tour Eiffel, pourtant poétisée et intégrée, reste au cœur de Paris un emblème cocasse, comme la Tour de Pise, alors que Manhattan semble soulevé vers le ciel par l'énergie d'un peuple comme jadis les cathédrales. On remarquera aussi que la dernière guerre, si elle a inspiré quelques beaux monuments en France (4) et quelques films de valeur, quelques romans aussi, n'a pas donné lieu à d'incontestables chefs-d'œuvre. Un mémorial bouleversant, dans l'Ile de la Cité, et plusieurs récits, d'Anthelme à Primo Lévi, en passant par Schwartzbarth, gardent la mémoire des camps de concentration et du génocide. Sans doute, l'extrémité inhumaine de la torture et de la déportation allait-elle au-delà de la fiction. L'esprit

européen a été désemparé par la monstruosité qu'il avait engendrée et qu'il n'avait pas été capable d'arrêter. Il a d'abord réagi par une sorte de replâtrage de l'humanisme. Puis, l'obsession refoulée a ressurgi. Peut-on penser, peut-on écrire après Auschwitz ? Les réponses idéologiques et politiques ont révélé leur faiblesse et les cultures européennes se retrouvent, après trente et quarante ans, hantées par cette histoire qui a été vécue, mais non pas encore réellement exprimée, sans doute parce qu'elle ne peut pas être sublimée. Pour cette fois, la première dans notre histoire, il était impossible d'envelopper le mal dans une légende et d'opposer un universel imaginaire à l'accomplissement de l'inhumanité. Il est encore trop tôt pour juger des conséquences de ce combat douloureux. Le stalinisme ajouté au nazisme après l'avoir combattu a prolongé et compliqué l'horreur. Sur ce point décisif, on ne peut encore savoir si les cultures européennes, rassemblées dans l'avalissement, auront la force d'assimiler, de rendre compte et de purger une époque dont elles sortent à peine. Mais si la renaissance doit advenir, elle prendra là sa source - non point dans l'accusation et le remords, mais dans la transfiguration. En tout cas, jusqu'à présent, il ne semble pas possible de trouver, à propos de la dernière guerre, quelque chose qui puisse se comparer aux chefs d'œuvre inspirés par la guerre d'Espagne à Orwell, Hemingway, Koestler, Malraux et Picasso. La comparaison est troublante aussi avec certaines œuvres issues de la grande "guerre patriotique" menée en Union soviétique, tel *Vie et destin* de Vassili Grossman.

Qu'y avait-il, avant-guerre, de plus européen que Fitzgerald, Hemingway et Henry Miller ? Et de nos jours, que les romans de Styron ? Une large part de notre problème se situe là. Non seulement les émigrés d'Europe ont joué un rôle décisif dans les Universités et la recherche américaines, non seulement des metteurs en scène venus d'Europe ont réalisé là-bas des films de premier plan, mais on a vu naître et se renforcer une affinité plus profonde entre les cultures européennes et la culture américaine qu'entre les cultures européennes elle-mêmes - affinité difficile à analyser en profondeur parce qu'elle est constituée par un mélange paradoxal de parenté et d'étrangeté : l'Amérique offrait, elle offre encore, une sorte d'exotisme familial, ce qui n'est pas le cas, pour un Français, de la culture italienne, pour un Italien, de la culture espagnole, pour un Espagnol, de la culture britannique. Cependant, un renversement décisif s'est produit : alors qu'autrefois les cultures européennes s'efforçaient de penser l'Amérique du Nord comme un "autre" idéalisé ou barbarisé, mais étrange et un peu extravagant, c'est souvent la culture américaine qui de nos jours pense l'Europe, qui en rend compte, intellectuellement, littérairement, historiquement et, presque, ethnologiquement. Paradoxe inquiétant : les Etats-Unis ont assimilé, conservé, développé, et ils enseignent le meilleur de l'héritage européen tandis que l'Europe consomme les produits "bas de gamme" de l'industrie culturelle américaine. Echange inégal, certes, mais dont on ne saurait accuser l'"impérialisme américain". Ni les structures, ni les élites, ni le public européens n'étaient

préparés à la grande révolution culturelle qui s'accomplissait, - non pas celle de Mao-Tse-Toung, mais celle de la production-consommation de masse américaine.

## LA FRACTURE DE L'IMAGINAIRE

La baisse de vitalité des cultures européennes et leur impuissance à créer une culture de masse originale fait inévitablement songer à un de ces phénomènes d'épuisement qui suivent normalement les époques de fécondité. L'Europe, en effet, n'a pas seulement connu une succession de "grands siècles" dont l'épicentre se déplaçait de peuple en peuple, elle a exporté ses cultures dans de larges parties du monde. Un professeur de Harvard, Louis Hartz, avait émis l'hypothèse (5) que ces diverses cultures, une fois acclimatées dans leur pays d'accueil, continuaient d'évoluer dans l'orbite du siècle où elles s'étaient détachées de l'Europe : ainsi la culture d'Amérique du Sud, au XVI<sup>e</sup> siècle ; celle du Québec, au XVII<sup>e</sup> ; celle des Etats-Unis, au XVIII<sup>e</sup>, etc. Cette thèse est excessive : l'Europe n'est comparable ni à une *nova* en train d'exploser, ni à une matrice épuisée par les accouchements. L'histoire, l'histoire qu'elle s'est faite, n'a cessé de la bousculer et, en 1990, elle la bouscule de nouveau avec force. En ce sens, on peut dire que la problématique européenne est "en avance" d'un siècle ou deux sur la problématique américaine - ce que les élites européennes veulent dire en moquant la "naïveté", la "sentimentalité" de beaucoup de productions américaines. Mais il se trouve justement que cette naïveté et cette sentimentalité sont au goût d'une masse qui, elle, a subi une tragédie historique que ses élites ont théorisée d'une façon tellement idéologisée et tellement sophistiquée qu'elle n'en a reçu que des représentations inaccessibles.

L'affaiblissement de la créativité européenne, particulièrement dans le domaine du roman et du cinéma, ce que P.Y. Pétillon appelle "la décomposition du récit européen" (6), par opposition à un récit américain qui ne s'est constitué qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, tient à des raisons propres à l'histoire européenne. L'Europe a eu à peine le temps d'enfanter sa propre mythologie avant de se disperser et s'opposer en nations à la recherche de leurs langues, de leurs héros et de leur identité. Ainsi voit-on s'imposer au IX<sup>e</sup> siècle le preux Roland qu'on retrouvera dans des récits siciliens et dalmates. Ce sont les figures des saints et les récits de leurs miracles qui tissent la légende du Moyen-Age. Mais, à ces mystères et tableaux inspirés de la religion, le Parlement de Paris mettra bientôt le holà. Les légendes se nationalisent, et ce sont des héros de l'antiquité qu'on tire de leur retraite - Troyens, Grecs et Romains - afin de fournir un *pedigree* aux nouvelles dynasties. Cela n'aura guère touché le peuple. En revanche, pour s'en tenir à la France, la légende napoléonienne tiendra l'estrade pendant près d'un siècle, relayée ensuite par les grandes passions nationales qui s'exacerbent contre l'ennemi héréditaire et se déploient en rêves coloniaux. Dans les publications populaires de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup>, l'Autre est obsédant sous la forme du "barbare" proche (le Prussien) et du "sauvage", cruel mais sympathique que civilisent les missionnaires et les instituteurs. Cette présence

intense de l'exotique, de l'insolite, liée à une conscience exaltée de la supériorité universelle de "la civilisation", on en trouve les témoignages à la fois dans la littérature aussi bien distinguée que vulgaire (Jules Verne, Loti, Barrès, Psichari et d'innombrables récits exotiques pour adultes et pour enfants) et dans l'expression populaire : tableaux naïfs et surtout le Palais idéal du facteur Cheval où s'entassaient les emblèmes des cultures et religions du monde sous des devises de style hugolien. La franc-maçonnerie, qui fait florès à l'époque et rassemble souvent l'élite des Européens dans les pays colonisés, est typique de cet état d'esprit. L'imaginaire européen en France et en Angleterre dans les années 1870-1914, est exotique - et pas seulement Baudelaire, Rimbaud et Gauguin, mais celui des abonnés du *Pèlerin* et du *Petit Illustré*...

#### ***Auschwitz hantera longtemps les cultures européennes***

Cela dure jusqu'à l'Exposition coloniale de 1931. On va voir ensuite l'imaginaire français se replier sur lui-même. Il était universaliste dans la façon dont il englobait le reste du monde en le subordonnant à son pouvoir propre de comprendre et de dominer. Juin 40 le fera basculer dans une régression pastorale isolée de la tragédie européenne devenue mondiale. Ressuscitée (7), la France prétend encore réunir dans son mythe national l'Autre et elle-même. Mais c'est trop tard : délestée de son Empire colonial, elle est renvoyée à sa place exacte dans la constellation mondiale, au niveau des grandes nations européennes. C'est sans doute pourquoi le choc qu'elle ressentit fut plus dur que celui que subirent ses voisins. Sa mythologie, désormais, oscille entre un provincialisme à la Giraudoux (*Les Provinciales, Intermezzo*) et l'exaltation de la "performance" technique et économique. Son imaginaire est cassé en deux morceaux.

Est-ce l'Etat-nation qui, par la concentration d'énergie, la gestion bureaucratique, la délimitation territoriale et surtout l'instrumentalisation politique qui le caractérisent, "serait la raison majeure de l'effondrement du récit ou de sa disparition en petits monologues nommés romans dans la France jacobine de la fin du XX<sup>e</sup> siècle"?

Diagnostic impitoyable. Est-il le reflet de ce "dandysme du dénigrement" dont Josyane Savigneau déplorait la fréquence chez les auteurs français, ou bien signale-t-il une maladie inguérissable ? Quant à nous, avec prudence, parce qu'il est encore trop tôt pour prouver quoi que ce soit en ce domaine, nous croyons qu'une crise profonde atteint les cultures d'Europe occidentale dont les manifestations sont particulièrement évidentes en France, mais se retrouvent, avec des intensités différentes dans les pays voisins. Ses origines sont à chercher d'abord dans l'écart énorme qui s'est creusé entre la réalité vécue et d'autre part les représentations et les fictions qui prétendent en rendre compte. Si l'on peut résumer l'essentiel de la modernité dans un mouvement progressif de prise de distance à l'égard du monde, de la société et de soi-même, grâce auquel science, technique et démocratie prirent leur essor, on dira que ce mouvement s'est accéléré au point que la culture contemporaine ne parvient plus à le maîtriser, à l'orienter, ni même à en rendre compte. D'où une réaction de retrait, ou de fuite. D'où cette inhibition de la philosophie que nous allons bientôt analyser.

#### **LE NIVEAU ET LA MESURE**

Nous avons dit : il n'y a pas de culture européenne, il y a une scène culturelle où les grandes nations d'Europe ont parlé tour à tour et quelquefois ensemble. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et malgré les conflits nationaux, les mentalités, les conditions de vie, les structures ont tendu à se rapprocher (9), à créer une "civilisation" commune. En 1914, France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie sont assez proches, et la Russie se rapproche elle aussi. En 1980, si l'on excepte la Russie, les conditions et les niveaux de vie sont devenus semblables en Europe occidentale. En 1990, l'Espagne est en voie de rejoindre le peloton... Cependant, cette homogénéisation, cette synchronisation, favorables à l'entente et au progrès, s'opèrent au détriment de particularités régionales et nationales, qui avaient été à la racine du développement européen. La normalisation des outils et des produits, la dégradation des paysages et de la vie citadine, et même, paradoxalement, le développement des communications, sapent les bases du redressement culturel, même si les autonomies régionales, hors de France du moins, se conservent et parfois se renforcent. La destruction, par N. Ceaucescu, de quartiers et de villages anciens avait un but idéologique. Mais, en Europe occidentale, un processus moins brutal mais à long terme redoutable est en cours, qui aboutit au gel d'anciens quartiers préservés et à l'édification de villes et quartiers nouveaux où s'installe une population coupée de ses origines et de son cadre traditionnel, tandis que la campagne, plus ou moins désertée, se transforme en un champ d'exploitation industrielle. Or la campagne et la ville furent les deux sources, antagoniques et complémentaires, de la civilisation européenne. "La ville affirme la priorité de l'esprit et de la mémoire sur le cours naturel des choses" (10). Mais depuis un siècle, c'est la raison technique qui l'a emporté sur toutes les autres et les villes deviennent des machines

à habiter et à circuler, d'autant que la spéculation, en haussant le prix des terrains, relègue toujours plus le peuple dans les banlieues. Certes, on conserve des îlots anciens à l'usage des piétons, de même que des parcs "naturels" sauvegardant les témoins de la flore et de la faune locales. Mais comme toujours la promotion du patrimoine, qui présente parfois des aspects névrotiques, s'accompagne d'un déclin de la vie. "Beauté du mort", comme disait Michel de Certeau.

Faut-il aller jusqu'à parler de barbarisation (11) ? Ce processus, entamé au XVI<sup>e</sup> siècle, aurait livré l'esprit européen à un savoir coupé de la vie, dominé par les sciences exactes et les techniques... Mais où est la vie, et vaut-elle par elle-même ? Toute culture consiste à se détacher des besoins vitaux qui accaparent notre temps et notre force de travail. Toute représentation esthétique, comme Platon l'a souligné, est forcément une copie, un *artefact*. Et, pour aller au bout du paradoxe, n'est-on pas sur le point de fabriquer la vie ? Ce qu'on dénonce, en dépréciant une culture au nom de la vie, n'est pas différent de ce que dénonçaient, depuis la fin du XIX<sup>e</sup>, un grand nombre d'écrivains et penseurs, tels que Barrès, Péguy, Claudel, Mounier et le courant des "contestataires des années 30", à savoir un rationalisme qui assèche les sources de la sensibilité, de l'amitié et du civisme communautaire, et qui a donné la priorité au calcul sur le plaisir, à l'utilité sur la beauté. Le destin de l'école en est un exemple frappant. Issue du loisir (*scholè*), elle a été transformée par les Etats en un système quasi militaire, puis, de nos jours, en instrument d'une réussite qui se réfère d'abord aux disciplines scientifiques et aux mathématiques.

L'état de l'enseignement est un des rares indices du niveau culturel : non seulement il renseigne sur le degré des connaissances, mais il en préjuge le niveau à venir. Mais comment le mesurera-t-on ? Le niveau baisse, déplorent les uns ; le niveau monte, rétorquent les autres (12)... Querelle sans issue parce qu'il n'y a pas de niveau optimal, ni même de niveau mesurable en matière de culture, sans référence à une société donnée à une certaine époque. Ce qui pouvait être tenu pour suffisant hier ne l'est plus aujourd'hui, et certainement pas demain (le niveau scolaire se réfère à l'avenir plus qu'au passé) à une époque où le progrès accéléré des techniques et le bouleversement des conditions de vie et de travail exigent des adaptations rapides et intelligentes. Conclure à un déclin ou à un progrès en comparant les connaissances des élèves ou des recrues d'aujourd'hui à celles de leurs prédécesseurs d'il y a cent et même vingt ans n'a donc pas de sens : ce que doit savoir un homme de 1990, ou plutôt ce qu'il devra être en mesure d'apprendre afin d'entrer dans le vingt-et-unième siècle, est sans commune mesure avec ce qu'il devait savoir en 1890. On pouvait alors être cultivé - et parfois profondément - sans savoir lire et écrire. Aujourd'hui, un illettré de vingt ans est quasi exclu de la culture ambiante. On objectera que la culture de masse offre à la totalité de la population un terrain de communication et d'ouverture au monde. Mais cette "culture" n'élève pas le niveau général ; au contraire, elle

élève le seuil du niveau à partir duquel elle peut devenir un instrument de culture. Ce qui mesure le mieux un niveau de culture, ce n'est donc plus la dictée du certificat d'études, ni même la version du baccalauréat, ce sont les programmes de la télévision, ou plutôt les choix qu'y pratiquent les spectateurs. L'*audimat* est l'indice le plus fiable qu'on puisse avoir du niveau de culture d'une population. Ce qu'il exprime se retrouve clairement dans la programmation des chaînes de télévision, et cela de façon presque uniforme dans toutes les nations européennes. En conclure à un déclin culturel est excessif, car nous ne disposons pas de références suffisantes ni même comparables dans les époques précédentes. Il aurait fallu enregistrer les conversations quotidiennes, aussi bien dans les salons que dans les bistros, les chants et les discours, les divertissements et les fêtes. Certes, on détient à ce sujet des documents et des récits plus ou moins romancés, mais il semble impossible d'en faire la synthèse. Ce qu'on peut dire seulement, si l'on consulte les illustrés et les romans populaires datant du siècle dernier, ainsi que les chansons en vogue, c'est que le "niveau" ne semble pas avoir été supérieur à celui que nous connaissons. Mais, répétons-le, de telles remarques n'ont qu'une valeur relative étant donné la subjectivité d'époque. Le rire et la bêtise changent de contenu, et l'appréciation de leur qualité, comme de leurs causes, restera toujours contestable.

Assurément, l'illettrisme (13) a reculé, comme en témoignent les tests effectués lors de l'incorporation des appelés. Mais l'illettrisme, lui, augmente si on le calcule sur la base du nombre d'enfants scolarisés. Toutes les statistiques concordent sur ce point : un quart environ des enfants entrant en classe de sixième peuvent être considérés comme illettrés et la moitié ne maîtrisent pas leur langue. Ces données qu'on retrouve à peu de choses près dans la plupart des pays d'Europe occidentale sont généralement invoquées pour dénoncer l'échec du système scolaire. Surcharge des effectifs, insuffisance des enseignants, inappétence scolaire, autant de symptômes d'une crise grave. Nous sommes portés à croire (14) que cette crise n'a pas seulement les caractéristiques que l'on dénonce, et qui pourraient être corrigées par des réformes de structure, mais qu'elle traduit un mal beaucoup plus profond : la rupture entre une société et sa culture traditionnelle. Pourquoi cette rupture ? Essentiellement parce que l'évolution des techniques, des sciences et des mœurs a pris un tel rythme et une telle direction que notre culture patrimoniale s'adapte de plus en plus mal aux réalités contemporaines.

Le *corpus* de l'enseignement, c'est-à-dire l'ensemble d'œuvres, de connaissances et de valeurs qui servait de base à l'enseignement secondaire se trouve ainsi non seulement décalé par rapport au présent, mais dévitalisé et détruit dans son principe : une hiérarchie établie que contestent aujourd'hui le culte de l'innovation et l'encyclopédisme médiatique. Entre le *corpus* et la culture de masse il y a un antagonisme foncier : le premier exige un parcours jalonné, une lente et rude initiation ; le second propose un savoir étalé et divertissant. Les cultures

européennes sont prises dans ce dilemme dont la crise de l'enseignement est le symptôme, mais qui, au-delà, atteint la mémoire et les facultés d'expression et de communication, c'est-à-dire le rapport culturel dans son essence : ce qui relie un individu à la société, prise dans son présent et dans son passé.

## LES PROGRÈS DE L'APHASIE

Cette crise se concentre sur le langage. Nous n'insisterons pas sur les fautes d'orthographe, de grammaire et de prononciation qui prolifèrent dans les médias, d'autant plus remarquables qu'elles procèdent d'un personnel spécialisé dans la communication linguistique. Le mal n'est pas circonstanciel, ni localisé ; il progresse de conserve avec la technique. Tout se passe comme si l'artificialisation de la vie appauvrisait la relation primordiale qu'un individu entretient avec sa langue. Le vocabulaire oral se restreint, la syntaxe se désagrège, et il ne s'agit pas seulement des couches les moins éduquées. Le même phénomène est observé dans les Grandes Ecoles. Il est même probable que si certains en viennent à préférer s'exprimer en anglais, ce n'est pas seulement par utilité ou snobisme, mais parce que leur rapport intime avec leur langue s'est relâché au point qu'ils se sentent mieux à l'aise dans une langue qui leur est extérieure... Sur le lien qui unit un être à sa langue maternelle, on sait si peu de choses qu'il est difficile de donner des explications valables au recul de l'expression linguistique. Il peut être causé par la satisfaction croissante des besoins : la langue n'est plus indispensable pour survivre dans une société normalisée et robotisée où l'on se trouve guidé par des repères iconiques et où les préposés sont de plus en plus remplacés par des machines automatiques. La langue, particulièrement la langue écrite, n'est plus indispensable à la communication : informatique, signalétique, iconique..., autant de langages qui suppléent et remplacent l'écriture en attendant de remplacer l'oralité.

Mais il y a sans doute aussi des raisons plus profondes qui touchent aux conditions dans lesquelles se forme la personnalité au sein d'un monde où la réalité perd progressivement contact avec les mots. Beaucoup de vocables disparaissent parce qu'ils étaient liés à des activités traditionnelles, à des métiers, des animaux de trait, des outils, des matériaux qui ont été remplacés par des matériaux de synthèse. Parfois même, le vocable devient synthétique, à l'instar de ces noms de médicaments qui sont des contractions bizarres de termes organiques et chimiques (*Oraceful, Muciclar, Netux, Hextril*, etc.). Ainsi disparaissent de l'usage bien des mots et des métaphores qui exprimaient un rapport à la matière au profit de mots abstraits, parfois formés artificiellement ou tirés de l'anglais, qui sont impropres à la métaphore et n'expriment qu'un rapport prosaïque et utilitaire à ce qu'ils désignent. Si cette analyse est exacte, il faut admettre qu'on se trouve en face d'un phénomène qui est à la fois le symptôme d'un appauvrissement culturel et l'annonce d'une aggravation du mal. Un abîme se creuse entre l'avalanche d'un discours médiatique que le public consomme, et l'aphasie croissante des sujets. Certes, on

peut à la limite envisager de se passer de l'écriture : des civilisations prestigieuses ne l'ont pas connue. Mais la maladie qui atteint la langue, et dont on observe la progression à l'école et dans les divers domaines de la vie quotidienne, n'est pas de celles qui relèvent d'un diagnostic clair et d'un traitement topique : comme la pollution, elle est consubstantielle au mode de civilisation que l'Occident a adopté et qu'il propage dans le reste du monde.

Jusqu'à présent, les cultures européennes s'étaient transmises sur deux bases : celle d'une langue lentement formée par le peuple et codifiée par les écrivains et les grammairiens ; celle d'un *corpus* littéraire, esthétique et pédagogique. Or l'un et l'autre se trouvent en état de péril. Comment sauver la langue ? Comment rénover le *corpus* ? Le préalable nécessaire aux remèdes est la conscience de la maladie. Or la dégradation de la langue et celle du *corpus* font presque exclusivement l'objet de plaintes des défenseurs patentés de la culture classique. D'autres sont féconds en plans, en réformes et en gadgets qui n'ont que peu de rapports avec la gravité du mal. Culture d'entreprise, idéologie de la communication, machines à parler et à traduire ne font que dissimuler les progrès d'une aphasie qui ne semble pas encore avoir été prise au sérieux par les nombreuses institutions qui s'occupent de pédagogie et de communication. La dégradation progressive des langues, leur remplacement par l'anglais comme langue de communication vont engendrer une déculturation dont on ne discerne par les remèdes et qui probablement aggravera encore la coupure entre culture d'élite et culture de masse - coupure déjà manifeste dans l'édition ainsi que dans l'usage qui est fait de la télévision.

Cependant on observe quelques réactions qui proviennent surtout des milieux apparemment les plus éloignés de ce souci, milieux d'entreprises, qui commencent à comprendre qu'une culture étendue est nécessaire pour analyser une situation, nourrir une décision et transmettre des informations. Ainsi la "guerre économique" joue-t-elle le rôle qu'a joué au XIX<sup>e</sup> siècle la guerre militaire : les chefs d'entreprise, comme alors les officiers, prennent conscience des insuffisances des personnels qui sont sous leurs ordres, se retournent vers les responsables politiques afin qu'ils élèvent le niveau de l'enseignement. Cependant, cette élévation sera plus difficile qu'elle ne le fut alors et, pour être efficace, elle devrait concerner aussi tout un environnement, les médias au premier chef (15). Le mouvement amorcé aux Etats-Unis se répercute en Europe : les dirigeants d'entreprise recrutent de plus en plus leur personnel dirigeant sur la base d'une culture générale poussée, et non plus d'une formation spécialisée. Mais qu'est-ce aujourd'hui qu'une culture générale ? Nous en avons esquissé les linéaments ailleurs (16). Nous nous contenterons de dire ceci : la constitution d'un *corpus* rajeuni serait un élément décisif pour le redressement et le rapprochement des cultures européennes. Il en fut ainsi dans le haut Moyen-Age, puis à l'époque de la Renaissance, puis lorsque les jésuites instaurèrent l'enseignement secondaire au XVII<sup>e</sup> siècle, et enfin lorsque, au XIX<sup>e</sup>, s'établit en Prusse et en France un enseigne-

ment primaire obligatoire. Dans tous les cas, l'enseignement a fait bien davantage que suivre le renouveau culturel et scientifique : il l'a accompagné, renforcé, relancé. Une culture, ce n'est pas seulement une collection d'œuvres, de connaissances et d'outils de connaissance, c'est d'abord un appétit de savoir, un désir de communiquer, de progresser, de découvrir et d'aimer. Or ce désir existe à l'état potentiel dans l'idéologie dominante de l'Occident : celle qui pousse chacun à réaliser ses virtualités (*self achievement*). La culture du corps y tient la plus grande place parce qu'elle est d'un meilleur rapport pour les fabricants de produits hygiéniques, diététiques, cosmétiques et sportifs. La culture de l'esprit, en comparaison, fait piètre figure. Mais son marché offre d'immenses possibilités qui se développeront dès lors que sera mise en évidence la relation entre la culture et le développement personnel. L'expansion de la "haute fidélité" en donne une idée.

Dans le tableau des cultures en Europe, la situation et la mentalité des enseignants fournissent des indications intéressantes sur la façon dont est pratiquée et reçue la transmission d'une culture. Auguste Comte avait prédit que l'avancement des connaissances dépendrait davantage de l'enseignement que de la recherche. Nous sommes effectivement parvenus à un stade où notre société est mise en demeure de s'enseigner largement elle-même, c'est-à-dire d'enseigner la grande majorité de ses membres presque au long de toute leur vie, si elle veut rester au niveau des exigences techniques et scientifiques de la compétition internationale, et simplement de la gestion quotidienne d'ensembles de plus en plus complexes. Mais il s'agit aussi d'éviter que s'accroisse le décalage entre culture d'élite et culture de masse, qui menace la démocratie d'une scission interne. Enfin, il est demandé aux cultures européennes de fournir à la construction de l'Europe sociale et politique les idées et les valeurs sans lesquelles il n'y aura ni projet d'avenir ni volonté commune (17). Les époques fécondes du haut Moyen-Age, de la Renaissance et du Siècle des Lumières lui donnent un assise sans pareille. Mais en cinquante ans, l'Europe a changé plus qu'en cinq siècles et ce qu'elle est appelée à réaliser n'a pas de précédent historique : quitter progressivement l'ère des Etats nationaux pour une Communauté où devront s'ajuster des espaces économiques, sociaux et culturels différents. Le test décisif se situe là : ou bien les cultures européennes seront capables d'innover dans un monde transformé, ou bien elles se cantonneront à une fonction ornementale et touristique. L'idée qu'une culture doit sacrifier son existence aux nécessités de la modernisation et du rendement est absurde. L'exemple du Japon prouve le contraire aux fanatiques de l'industrialisation : c'est précisément l'aspect "archaïque" de leur culture qui a aidé les Japonais à réussir dans les secteurs les plus avancés de la technique.

Une culture ne saurait être reconstituée. Certes, une volonté politique a pu ressusciter l'hébreu en Palestine mais cette volonté procédait elle-même d'une culture restée vivante. La culture gréco-latine, qui est la mère des cultures européennes, ne sera sauvée pour l'essentiel que

si ces cultures redeviennent vigoureuses et fécondes - que si elles engendrent non seulement des œuvres, mais des actes.

Au terme d'une revue forcément sommaire, il apparaît que les cultures européennes sont mises au défi de deux façons. D'abord à la jonction entre culture de création et culture de consommation ; ensuite à un niveau que nous allons examiner maintenant : celui de la capacité de l'esprit européen à relancer la question de l'Etre, en l'appliquant aux conditions d'aujourd'hui. L'Europe a toujours eu pour compagne l'inquiétude ontologique. Elle n'a jamais cessé "d'interroger la vie" (Stanley Hoffmann) et par là d'interroger ses mythes fondateurs. L'esprit européen a-t-il gardé ce pouvoir de questionner le monde, ou bien est-il en train de se replier sur lui-même, - prisonnier de son désenchantement et de son remords ?

Jean-Marie DOMENACH

(1) *Il s'agit des Equipes volantes d'Uriage qui ont opéré dans les "maquis" alpins en 1943. Outre l'instruction militaire, elles organisaient des causeries et des veillées.*

(2) *Les monuments aux morts édifiés après 1919 constituent un document exceptionnel sur la symbolique dominante à l'époque (cf. A. Prost, "les monuments aux morts", in Les Lieux de mémoire, T. I). A de rares exceptions près, ils ne furent pas confiés à des sculpteurs de talent, non plus qu'ils ne témoignent d'une inspiration populaire, mais on y repère divers modèles reproduits en série avec plus ou moins de bonheur.*

(3) *Ernst Jünger a exprimé cette conscience ambiguë de la technique dans ses œuvres de guerre, puis dans ses essais Le Travailleur et La Mobilisation totale.*

(4) *Ainsi les monuments élevés à Cerdon (Ain) et au plateau des Glières (Haute-Savoie).*

(5) *Louis Hartz : Les Enfants de l'Europe, Seuil, 1968.*

(6) *P. Y. Pétiillon : L'Europe aux anciens parapets, Seuil, 1986.*

(7) *La célèbre affiche de Paul Colin pour l'emprunt de la Libération montrait la France stigmatisée, telle le Christ, sortant du tombeau, éblouie par la lumière.*

(8) *Olivier Mongin, "Le récit de l'Amérique", Esprit, novembre 86.*

(9) *Cf. H. Kaelble, Vers une société européenne, 1880-1980.*

(10) *Danièle Sallenave : "La mort des villes", Le Monde, 19 mars 1989.*

(11) *Michel Henry : La Barbarie, Grasset, 1988.*

(12) *Baudelot et Estabiet, Le Niveau monte, Seuil, 1989.*

(13) *On distingue analphabétisme, qui est l'ignorance ou la méconnaissance de l'alphabet, d'illettrisme, qui est l'impuissance à comprendre des phrases écrites.*

(14) *Cf. J.M. Domenach, Ce qu'il faut enseigner, Seuil, 1989.*

(15) *C'est ce qu'avait compris le Premier Ministre J. Chaban-Delmas lorsqu'en 1970, il institua un Conseil du développement culturel, chargé de donner son avis sur tous les aspects culturels de la politique gouvernementale. Ce Conseil dut démissionner quelques mois plus tard devant la résistance des administrations.*

(16) *J.M. Domenach, Ce qu'il faut enseigner, Seuil, 1989.*

(17) *Cf. J.M. Domenach, Europe, le défi culturel, La Découverte, 1990.*

# L'ABBÉ HENRI GRÉGOIRE : ENTRE LA CALOMNIE ET LA CANONISATION

par Auguste RIVET

**E**n ouvrant les portes du mausolée des grands hommes de la République à Henri Grégoire, la faveur présidentielle a tiré ce prêtre révolutionnaire d'un oubli assez général et a vengé sa mémoire d'injures imméritées. Faut-il pour autant le traiter en prophète et en héros ?

Né en 1750 en Lorraine, dans une famille d'artisans ruraux et de petits notables villageois, élève des Jésuites, lauréat académique, prêtre en 1776, curé d'Embermesnil en 1782, député du clergé aux Etats-Généraux, élu évêque constitutionnel du Loir-et-Cher en 1791, député à la Convention nationale en 1792, il accepta de Bonaparte un siège au Sénat et un titre de Comte. Il sortit d'une retraite obscure, digne et studieuse pour obtenir en 1819 un siège de député libéral, et terminer en 1831 son parcours terrestre par des funérailles parisiennes suivies par 20 000 personnes (1).

Cette vie n'est pas tout unie. C'est pourquoi les évêques français, qui honorent certains aspects de la personne et de l'œuvre d'Henri Grégoire, n'ont pas cédé aux instances du président de la République qui voulait les associer, en 1989, à la cérémonie du Panthéon et ont laissé au nonce, personnage plus diplomatique qu'apostolique, la charge de les remplacer sinon de les représenter. Des catholiques plus engagés à droite se gardèrent bien de renouveler les anciennes diffamations, mais refusèrent très fermement toute canonisation d'Henri Grégoire. Historien de l'Eglise du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'abbé Bernard Plongeron a poursuivi, à l'occasion du centenaire de la Révolution française, des efforts de réhabilitation qui ne visent à rien moins qu'à placer Grégoire au sommet de la vertu religieuse comme de la science et de la sagesse politiques.



fut aussi en face de la Terreur : il présidait la Convention en vêtements épiscopaux, il refusa de se "déprêtriser", c'est-à-dire d'abdiquer son sacerdoce. Il mena, en privé et en public, une vie pleine de dignité et de vertu, toujours respectueux des obligations de son sacerdoce.

En vérité, Grégoire était janséniste (voir Jean-Michel Leniaud, dans son commentaire des Mémoires de Grégoire, 1989, pages 21-23).

Il y avait à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et il persistera tout au long du XIX<sup>e</sup> et même jusqu'à nos jours, au moins quatre jansénismes :

- un jansénisme théologique, celui des origines, qui se rapprochait le plus du calvinisme par la préférence donnée à la grâce sur la nature, et à l'œuvre de Dieu sur les mérites des hommes ;

- un jansénisme moral, qui résulte assez bien du précédent ; mais auquel il n'est pas nécessairement associé, et qui se caractérise par l'éloignement à l'égard des plaisirs du monde et la sévérité devant les égarements de la chair ;

- un jansénisme politique, tantôt épiscopalien, tantôt presbytérien, qui défend les prêtres contre les évêques et qui place les évêques au-dessus ou au moins à côté du Pape, voire contre lui ;

- un jansénisme sentimental et libertaire, proche du romantisme, qui rejette le rationalisme des philosophes et qui met les valeurs du cœur et de la sensibilité au-dessus de l'esprit, de l'intelligence et de la connaissance.

Il y avait un peu de tout cela chez Grégoire, qui a écrit entre autres : "Le 25 septembre 1789, je m'opposais à ce que l'Assemblée nationale agréât la dédicace de l'édition de Voltaire par Paniceau : qu'on s'assure auparavant, disais-je, si l'on a repoussé de cette édition des ouvrages qu'un honnête homme rougirait de voir entre les mains de sa femme et de son enfant".

Ou encore : "Le grand vice de l'éducation moderne, surtout en France, est de donner presque tout à l'esprit, rien au cœur", "le cardinalat qui n'est qu'une superfétation étrangère à la hiérarchie et surtout inconnue à la primitive église",...

## UN PRÊTRE RÉVOLUTIONNAIRE

En politique, il lui fut véhémentement reproché d'avoir été un des régicides de 1793.

En termes strictement historiques, c'est faux : au moment du vote sur la mort du Roi, il était absent, et, apprenant ce jugement, il envoya à la Convention une lettre qui approuvait la condamnation mais non la peine capitale. Un document d'archives le prouve formellement.

Ce fut pourtant comme régicide et pour indignité qu'il fut écarté de la députation par la Chambre des députés de la Restauration. Elu en 1819, il fut, après un vif et confus débat, invalidé, comme on dirait aujourd'hui, et non admis à siéger.

### *L'Abbé Grégoire : précurseur ou archaïque ?*

## UN PRÊTRE CALOMNIÉ

Au XIX<sup>e</sup> siècle, Grégoire avait été beaucoup calomnié. Le baron de Frénilly (1768-1848), réactionnaire aussi brillant que sectaire, dans ses "Mémoires" réédités par la Librairie académique Perrin en 1987, le traite de "coquin" (page 109). Le mot est, dans la langue classique que l'on parlait encore au temps de Frénilly, beaucoup plus fort qu'aujourd'hui : il désigne un homme vulgaire, malhonnête, lâche, paresseux. Il est synonyme de fripon et de scélérat. Comme d'habitude, l'esprit de parti ne faisait pas de détail et les partisans du Trône et de l'Autel chargeaient de tous les défauts et de tous les crimes celui qui séparait l'Autel du Trône.

Injures mises à part, ils avaient contre l'abbé Grégoire deux griefs : l'un, religieux - son adhésion et sa fidélité à l'Eglise constitutionnelle - l'autre, politique - son attitude dans le procès de Louis XVI.

## UN PRÊTRE JANSÉNISTE

Grégoire fut schismatique. Il prêta serment à la Constitution civile du clergé, il accepta d'être élu évêque de Blois et, s'il démissionna en 1801, il ne rétracta jamais son serment. Il a vécu et il est mort sous les censures ecclésiastiques, et il ne reçut les derniers sacrements et une sépulture chrétienne que malgré l'archevêque de Paris.

Mais ce schismatique, intrépide en face de Rome, le

Alors qu'il vivait depuis de longues années dans la retraite et même dans l'obscurité, les adversaires déterminés de la Restauration étaient allés le chercher pour faire sur son nom une démonstration d'hostilité radicale à la monarchie restaurée (sur cette élection, voir le futur premier ministre Guillaume Guizot, "Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps", tome I, pages 222-223, et Alfred Nettement, "Histoire de la Restauration", tome V, 1866, pages 162-175).

A cette manœuvre politique des libéraux répondit la manœuvre politique des royalistes. Le jugement de Guizot paraît juste :

"Sincère dans les égarements pervers de son esprit, et fidèle à ses principes, quoiqu'oublieux et faible quand il avait à les appliquer, hautement chrétien et prêchant la tolérance sous la Convention de qui il acceptait pourtant la plus sanglante persécution contre les prêtres qui ne voulaient pas subir le joug de la nouvelle église, républicain et opposant sous l'Empire tout en consentant à devenir sénateur et comte, ce vieillard aussi inconséquent qu'obstiné fut l'instrument d'un grand acte d'hostilité contre la Restauration pour devenir aussitôt, dans son parti, l'occasion d'un grand acte de faiblesse. Triste fin d'une triste carrière" (livre cité page 223).

Dans ses déclamations et dénonciations véhémentes contre les rois, traités globalement et personnellement de monstres et criminels et de sauvages, Grégoire s'est exprimé avec une violence et une haine peu chrétiennes et encore moins sacerdotales ; il a encouragé, stimulé, préparé la condamnation suprême avant même de l'absoudre. Se pose, à son propos, l'éternel problème du disciple : le maître qui pousse au crime n'est-il pas aussi coupable que l'élève qui l'exécute ?

Henri Grégoire fut bien un révolutionnaire et même un terroriste - jusqu'au sang non compris. Président du club jacobin de Blois, il y prononça des discours violents. Représentant en mission dans les Savoies, il organisa la Terreur. Dans son diocèse de Blois, il s'entoura de conseillers peu recommandables et il poussa ou toléra une active déchristianisation. Il protesta sans doute contre le vandalisme révolutionnaire, moins par sentiment religieux que par respect du passé et amour de l'art. Il lutta à la fois contre les langues locales et contre le latin. Ce sont des souvenirs que ses panégyristes d'aujourd'hui oublient facilement.

## LE PRÊTRE DES DROITS DE L'HOMME

Ami des hommes, défenseur des minorités et des opprimés, ami des Noirs, partisan de l'intégration des Juifs (il est vrai jusqu'à leur complète assimilation et jusqu'à la disparition de toutes leurs originalités religieuses et ethniques), Grégoire est un précurseur des libertés modernes. Et c'est à juste titre que le président de la République l'a fait admettre au Panthéon parmi les grands hommes auxquels la patrie doit sa reconnaissance.

Ce geste mérité n'est pas sans intention plus

compliquée.

La gauche, chrétienne ou non, tenta de récupérer Grégoire et de l'accaparer : d'une part, sa rupture avec Rome fait de lui le modèle d'une Eglise décentralisée, démocratique, populaire, égalitaire, d'autre part, il a annoncé et, pour son compte et en son temps, réalisé le grand renversement des alliances, l'union de l'église de la Révolution, de la religion et de la gauche.

Grégoire fut le moins laïc des hommes : au cléricisme traditionnel, qui identifiait la cause des rois à la cause de Dieu, il substituait un néo-cléricisme pour lequel la cause des peuples est la cause de Dieu.

A ce titre, Grégoire me paraît doublement anachronique : de son temps, en avance d'un siècle, de nos jours, en retard de sept ans.

Auguste RIVET

(1) Il existe sur Grégoire un grand nombre d'études.

Il faut lire l'article de l'abbé Bernard Plongeron dans "Le Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques" (fascicule 126-1984) et, plus brièvement, la notice de Jean Tulard dans "Le Dictionnaire de la Révolution Française" (collection "Bouquins"). Plongeron donne une liste très étendue d'études sur Grégoire.

Les Mémoires de Grégoire, écrits en 1808, donc bien avant sa mort, ont été publiés en 1840 par les soins et avec une introduction du républicain Hippolyte Carnot ; une réimpression en a été donnée (avec ladite introduction) aux éditions de la Santé en 1989, avec une préface très élogieuse de Jean-Noël Jeanney et des notes de Jean-Michel Leniaud.

Dans "La religion et les religions révolutionnaires" (France-Forum - n° 252-253 d'avril-juin 1989) Etienne Borne a évoqué la personnalité et, au sein de la Révolution, la place singulières de l'abbé, puis évêque, Grégoire. Cette étude était la deuxième d'une série de trois formant l'ensemble intitulé "Pour comprendre la Révolution", dont l'intégralité a été reprise dans un numéro spécial de France-Forum, "Comprendre la Révolution ?" (n° 260 - avril 1990), en même temps que divers articles du même auteur consacrés, en tout ou en partie, à l'abbé Grégoire : "Les Juifs et la Révolution" (20 mai 1989, à propos du livre, cité ci-après, de Robert Badinter), "La Déchirure" (14 juillet 1989, à propos du livre, publié sous ce titre, aux Editions de la Nouvelle République, de Michel Lagrée et Francis Orhant), "Le Bouquet spirituel" (23 décembre 1989, à l'occasion de la "panthéonisation" de Condorcet, Grégoire et Monge).

Il convient également de se référer à :

- la remarquable et importante introduction de Jean Lessay, intitulée "L'abbé Grégoire, défenseur des peuples de couleur", à la réédition (Librairie Académique Perrin) de l'ouvrage de l'abbé Grégoire (1808) : "De la littérature des Nègres, ou Recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales et leur littérature".

- Robert Badinter - "Libres et égaux : l'émancipation des Juifs (1789-1791)" - Fayard.

- Pierre Fauchon - "L'abbé Grégoire, le prêtre citoyen" - Editions de la Nouvelle République - Tours.

- Georges Hourdin - "L'abbé Grégoire, évêque et démocrate" - Desclée de Brouwer.

# LA VIE LITTÉRAIRE

par Philippe SÉNART

Le Journal de Guy de Pourtalès. - **Dominique Fernandez** : Constance et Porfirio. - Un auto-portrait de **M. Roger Grenier**. - **Henri Thomas** : La joie de cette vie. - **Hector Bianciotti** : Ce que la nuit raconte au jour. - Les Promenades dans Rome de **M. Michel Droit**. - **Jeanne Bourin** : Les Compagnons d'éternité. - **Dominique Rolin** : Deux femmes un soir. - **Daniel Boulanger** : Un été à la diable. - **Paul Guimard** : L'Age de Pierre. - **Jacques Brenner** : La villa Sainte Lucie, L'Enlèvement. - La critique : **André Suarès, Jean-Louis Curtis, Pol Vandromme**.

**G**uy de Pourtalès a tenu son Journal de 1912 à 1923 et de 1934 à 1941, année de sa mort. La première partie de ce journal a été publiée pour la période 1912-1919 sous le titre *Chaque mouche a son ombre*. Elle était précédée, pour la période 1881-1906, de mémoires dont Guy de Pourtalès avait eu l'idée en 1934 et qu'il rédigea, sans pouvoir les achever, en 1940, dans l'immense désarroi né de la défaite. Il voulait, disait-il, "échapper au présent" et fixer les traits de "l'Europe agonisante". Cette Europe, était-ce "l'Europe romantique"? Sous ce titre, il avait rassemblé des études sur Liszt, Chopin, Louis II, Nietzsche, Wagner, Berlioz. La suite de son *Journal (1919-1941)* vient de voir le jour. Elle est présentée par ses filles, Rose et Yvonne de Pourtalès (1). "L'année 1934, notent-elles, a été une année-charnière dans la vie et l'œuvre de notre père". C'est l'année de tous les tumultes, l'entrée dans l'avant-guerre, mais, pour Guy de Pourtalès, l'année où il entreprend l'histoire de sa vie et où il commence le grand roman qui sera *La Pêche miraculeuse*, peut-être, aussi, après la crise de l'année 1930, durant laquelle il s'était lancé sur les flots, vers l'Extrême-Orient, à la poursuite d'une femme aimée, recréant autour de sa passion le décor claudélien du *Partage de midi*, l'année, dans sa Suisse retrouvée, de l'apaisement.

Genève, écrivait Guy de Pourtalès au moment où il s'apprêtait à rejoindre cette femme, a toujours été pour moi le vrai point de départ. C'est aussi le point d'arrivée. Né à Berlin, étudiant à Neuchâtel, à Bonn, à Paris, Genève a été au centre des vagabondages romantiques de cet aristocrate partagé entre plusieurs patries, le point d'ancrage et de fixité. Paul Bourget a dit que la Chambre des Lords, le grand état-major prussien, l'Académie française et le Vatican étaient les quatre piliers de l'ordre européen. Ajoutons-en un cinquième. "Toute l'Europe, écrit Guy de Pourtalès dans la *Pêche miraculeuse*, repose sur Genève et la rue des Granges". Il avait cru que sa passion pour la femme qu'il désigne par l'initiale E. l'avait révélé à lui-même dans "la nudité d'un homme sans passé". Mais dans l'hiver qui suivit l'ardente saison où il se perdit dans une tourmente de cendres, dans l'hiver de la "montagne magique", au sanatorium de la Moubra, puis dans sa maison d'Ettoy, il découvrit, dans une parfaite netteté d'arrière-saison où "tout se voit", une personnalité qu'il avait cru "imprécise". Une netteté "résignée" certes, mais dans l'acceptation sereine d'un destin. Cet européen dont les portraits de Goethe et de Lyautey ornaient le bureau, celui qui s'est rêvé sujet lotharingien de Philippe le Bon trouve à Genève le lieu

intellectuel propice à son mûrissement. "Mon vrai moi, écrit-il dans la *Pêche miraculeuse*, c'est dans ce lac". C'est pour ajouter : "Mon vrai moi, c'est le monde".

Genève, bien que citadelle jalouse de sa particularité et de son intégrité religieuse, ne peut, dans la position de passage où elle se trouve, au bord d'un lac où les idées circulent et les hommes se rencontrent, que s'ouvrir au monde. Barrès a fait dialoguer la Chapelle et la Prairie dans la *Colline inspirée*. Guy de Pourtalès fait dialoguer la Cathédrale Saint Pierre, dont le clocher domine Genève, et le Lac, les valeurs de résistance, j'allais dire de sécession, et les valeurs de mouvement, j'allais dire de fusion, ce qui retient, voire sépare, et ce qui appelle, unit. Ce protestant laisse percer, sous sa sérénité, une sorte d'angoisse. Devant l'absence de l'image de Dieu dans sa froide cathédrale, devant cette croix sans Christ humain, il souffre, dans une plénitude d'âme, d'un manque de corps. Keyserling le félicite pour l'"admirable psychologie de l'âme protestante" déployée dans la *Pêche miraculeuse*, mais en ajoutant que cette âme est "en train de se dissoudre", et que cette Genève n'est peut-être plus qu'"un monument historique". Pourtalès écrit dans son journal : "Notre culture protestante ne suggère aucun élan mystique, aucune sensation d'un christianisme agissant et génital, aucun mouvement amoureux". C'est, curieusement, en approchant Maurras, qu'il découvre à ce moment "la séduction du catholicisme romain, comment il s'attache les esprits par besoin de discipline humaine et intellectuelle, par nécessité philosophique". Genève ouvrirait Pourtalès au monde en le faisant se retrouver. Mais, s'ouvrant au monde, n'allait-il pas, le descendant des huguenots cévenols qui jugeait le protestantisme de ses pasteurs aussi "sectaire" qu'au temps de Bossuet, s'ouvrir, se réouvrir à Rome pour s'ancrer au pôle universel de toute netteté et de toute solidité ? Il y a, à la fin de la *Pêche miraculeuse*, une étrange prédiction du banquier de la rue des Granges, M. Galland. Au moment où Genève est érigée en siège de la Société des Nations, il s'écrie : "C'est Babel".

\*  
\* \*

M. Dominique Fernandez a fait s'affronter dans *L'Ecole du Sud* (2), sous le couvert d'une fiction romanesque tirée de l'histoire de ses parents, deux sensibilités, deux civilisations, celle du Nord et celle du Sud. Il donne une suite et une fin à cette histoire dans *Porfirio et Constance* (3). Son père s'adresse à sa mère, dont il s'est séparé, dans une confession de sa vie. "Ces deux civilisations qui s'affrontaient à travers nous, dit-il, étaient trop opposées pour arriver à un compromis". C'est l'échec de cette union, ce sont les conséquences de cet échec sur le fils né du mariage de Porfirio et de Constance que M. Dominique Fernandez raconte dans un roman tissé d'autobiographie.

M. Dominique Fernandez est le fils de Ramon Fernandez. Ramon Fernandez a parcouru à travers la littérature et la critique d'idées ce qu'il a nommé dans son dernier et remarquable ouvrage un "itinéraire français",

mais dévié, à la fin, dans la collaboration avec les Allemands. Le meilleur élève de Brunschvicg à la Sorbonne, familier des décades de Pontigny, il a, à la recherche d'une force, adhéré au parti communiste, puis a suivi Doriot dans l'aventure du P.P.F. Ramon Fernandez était le fils d'un diplomate mexicain en poste à Paris et d'une française. M. Dominique Fernandez fait de Porfirio Vasconcellos le fils d'un diplomate sicilien, don Raimondo. Mexique et Sicile sont terres du Sud, pauvres, rêveuses, poétiques, à l'écart de l'Histoire. Don Raimondo a épousé, comme le père de Dominique Fernandez, une française, une provençale née à Toulon. Adeline, veuve, s'est lancée à Paris dans le journalisme de mode. Elle réussit, devient une femme célèbre. Transfuge du Sud, elle a déployé dans la conquête de la capitale toutes les vertus d'activité et d'efficacité de la civilisation du Nord. Elle est nordiste par naturalisation. Autre transfuge du Sud, la femme qu'épousera Porfirio. Cette auvergnate, fille d'instituteurs, a nourri son esprit, dans les écoles normales de la III<sup>e</sup> République, aux deux sources de la Réforme et de la Révolution, d'un mélange de laïcisme mystique et de calvinisme recuit dans le jansénisme. C'est à Pontigny, dans le sanctuaire de la démocratie humaniste dont le desservant est le président de l'Union pour la Vérité, Paul Desjardins, que Constance rencontre Porfirio. Porfirio, extrême-sudiste exilé à Paris, croyait, en épousant une fille d'instituteurs auvergnats, "épouser un coin de France", arraché par la volonté maternelle au sol sicilien, privé de ses racines, se replanter dans une terre française. Mais, avec la vierge janséniste qui ne rêvait que de faire son salut, il allait seulement contracter un mariage abstrait. Où cet émigré "sans terre et sans morts" trouvera-t-il une assise ? Où ce romantique prodigue de ses énergies puisera-t-il la force qui lui manque ?

C'est dans le fascisme mussolinien qu'il ira la chercher. Il y a dans le roman de M. Dominique Fernandez toute une histoire des années de l'avant-guerre, quand Mussolini arrêta Hitler sur le Brenner, puis retournait ses armes. "Tout homme actif, a dit Malraux, est ou deviendra fasciste s'il n'a pas une fidélité derrière lui". Ramon Fernandez a été de ces hommes. M. Dominique Fernandez ne cherche pas à le "justifier", mais à l'"expliquer". Comment Porfirio, le sudiste, l'amateur d'opéra-buffa qui détestait Wagner et le pangermanisme agressif de la Tétralogie, a-t-il pu suivre Doriot du fascisme mussolinien au national-socialisme forgé dans le Walhalla ? Et y succomber avec lui ?

Mais n'est-ce pas un problème personnel que M. Dominique Fernandez a voulu résoudre en soumettant les rêveries romantiques de son père à l'épreuve de la réalité, tant conjugale que politique, en essayant de "mettre au clair" l'histoire de ses parents, en montrant l'impossible conjonction du Nord et du Sud, la vaine recherche d'un compromis entre ces antagonismes fondamentaux ? Il évoque à la fin de son roman, dans des pages où l'apaisement se manifeste sous le tourment, la honte, le remords, un recours à la Beauté contre les mirages nordiques de la Force et de la Puissance. C'est le

retour au Sud, à la Nature, à un état d'humanité antérieur à toutes les discriminations raciales ou sexuelles, dans la lumière originelle pure de toute compromission et de tout alliage. Retour ou fuite ?...

Dans un roman intitulé *l'Amour*, M. Dominique Fernandez a naguère ramené d'un pèlerinage romain à travers l'Europe de 1789 et rétabli sur les rivages du Nord nettoyés de leurs nuées les règles d'un ordre politique. Il s'est mis dans ces deux derniers romans à la même "Ecole du Sud", mais pour retrouver au delà des fausses façades historiques la seule et unique réalité. Platonicienne ?... Oui, peut-être. Porfirio a entraîné un jour Constance au musée des Offices à Florence. Tandis qu'elle s'en détournait, il contemplait la merveilleuse Venus d'Urbino niant, dans sa beauté, la culpabilité de la chair et proclamant la libération de l'âme dans l'exaltation des sens. "Saine et excellente doctrine, Constance s'y fût-elle ralliée au lieu de rester fidèle à ses principes, Porfirio, écrit M. Dominique Fernandez, ne serait pas parti à la dérive. Doctrine platonicienne, illuminée du soleil de la Grèce. Hélas, elle ne voulait, de la Grèce, que retenir ce qui ne la contraindrait pas à adopter la véritable religion du Sud. Elle admirait Platon, mais en l'adaptant au climat du Puy-de-Dôme. Que ne faisait-elle l'inverse, c'est-à-dire adoucir l'âpreté du jansénisme en le trempant dans les eaux de l'Ilissos !" Platon contre Pascal, c'est peut-être tout le débat de l'intense et brûlant roman de M. Dominique Fernandez.

\*  
\* \*

Jacques Brenner a réuni dans son *Histoire de la littérature française de 1940 à nos jours*, sous la rubrique intitulée "les tchekhoviens", trois auteurs, Marguerite Duras, Jean Freustié, Roger Grenier. Un jour, quelqu'un a dit à Roger Grenier (était-ce Jacques Brenner ?) : "Tu devrais lire Tchekhov, il me semble que c'est une littérature pour toi". En lisant Tchekhov, M. Roger Grenier a relevé cette phrase. Tausenbach dit dans *Les Trois sœurs* : "Regardez la neige qui tombe. Est-ce que cela a un sens ?". *Regardez la neige qui tombe*, c'est sous ce titre (5) que M. Roger Grenier a rassemblé ses "impressions" sur Tchekhov. Impressions, le mot convient, mais il ne faut pas l'appliquer à un procédé de critique qui serait impressionniste et qui ne tiendrait qu'à donner de Tchekhov une vue extérieure et superficielle. M. Roger Grenier voit Tchekhov de l'intérieur. Il se voit en Tchekhov. Tchekhov est imprimé en lui. Comme Tchekhov, il sent, il exprime dans ce qu'il écrit l'écoulement et l'inanité de la vie, une vie où il ne se passe rien, une vie sur le fond de laquelle ne se profilent que des ombres. Tchekhov écrit à l'un de ses amis : "Différentes personnes s'agitent autour de moi, parlent, mangent, et tout cela, pourquoi, à quoi bon ?". A quoi bon ? Chaque fois que M. Grenier écrit un livre, c'est ce qu'il semble dire. Pourtant, il pense, lui aussi, comme le Trigorine de *la Mouette*, qu'il ne peut pas faire autrement que d'écrire, de toujours écrire, ne serait-ce, comme le dit Treplev dans la même pièce, que pour créer des formes nouvelles. Il n'y a pas de "contenu" dans la vie, on ne

peut écrire que des œuvres sans sujet. M. Roger Grenier relève cette phrase de *La Mouette* : "Il faut montrer la vie non telle qu'elle est, ni telle qu'elle doit être, mais telle qu'elle apparaît en rêve". Chez Tchekhov, comme chez M. Roger Grenier, les "formes", si inconsistantes soient-elles, peuvent dans la vie rêvée, la vraie vie, diraient-ils, donner une réalité à ce qui n'en a pas, une présence à l'invisible, une voix au silence. C'est à travers le silence que la voix de M. Roger Grenier répond en écho à celle de Tchekhov. On est invité dans ce livre, par son titre, à regarder tomber la neige. Dans ce paysage floconneux et léger, M. Roger Grenier dessine à traits fins le portrait de Tchekhov. C'est son auto-portrait.

\*  
\* \*

M. Henri Thomas appartient à la même famille littéraire que M. Roger Grenier. Ils auront passé tous deux sur la terre sans peser, en ne marquant que de légères empreintes. Leurs cheminements y sont tracés en pointillé. Ils vivent à l'état d'ombres. Ils vident la vie du peu de sens qu'elle pourrait avoir. "Donnez à ma vie - Une ombre de sens"... Ce sont deux vers d'un poème de M. Henri Thomas. Cependant, là où M. Roger Grenier, gémissant, ne trouve que matière à se plaindre, M. Henri Thomas ressent une sorte de joie. *La joie de cette vie* (6) est son dernier livre. Il est mince. Il est fait d'une méditation sur "les petites choses de l'existence". Mais y a-t-il de petites choses quand l'essentiel est impliqué dans chacune d'elles ? M. Henri Thomas a traversé la vie en *marchant*. Son œuvre est une longue et obscure marche à petits pas dans le labyrinthe des villes comme, aussi bien, dans son propre labyrinthe. Récemment, *Un détour dans la vie* amenait ce vagabond de la nuit en quête de "choses cachées" vers un de ces promontoires de bout du monde, à la pointe de la Corse ou de la Bretagne, où, de loin en loin, il vient prendre vue sur l'éternité. Dans *la joie de cette vie* M. Henri Thomas n'a fait que suivre sa pente et, arrivé au bord de l'océan, il s'est arrêté. "Marcher, marcher, marcher, écrit-il en reprenant son souffle, c'était bien pour le corps jusqu'au jour où les jambes ont flanché... Le bonheur est d'être assis ou m'agitant un peu dans une pièce bien chauffée et silencieuse avec livres et carnets". M. Henri Thomas a passé sa vie à se poursuivre, à marcher sur ses traces, à mettre ses pas dans ceux d'un homme en avant de lui, qui pouvait être l'éclaireur de sa destinée, mais qui lui restait étranger. Aujourd'hui, au terme de ses itinéraires, sur le rivage de l'océan, où il est face à face avec l'immensité, il a rejoint cet étranger. M. Henri Thomas, se reconnaissant enfin dans ce livre, parle avec lui-même. C'est un moment un peu mélancolique, mais très serein, de douce joie. La mort y apparaît le seul moyen de rentrer dans sa vie. "J'ai l'impression, constate M. Henri Thomas, d'appartenir (*enfin*) à ma vie".

\*  
\* \*

"Il n'y a pas de sentiers qui mènent hors de l'enfance" a écrit M. Hector Bianciotti dans son roman *Sans la misé-*

ricorde du Christ, couronné par le jury du Prix Femina. Ce sont ces sentiers qu'il emprunte dans *Ce que la nuit raconte au jour* (7), un livre de souvenirs, il vaudrait mieux dire de *mémoire*, pour réintégrer son passé. "Ma vie me cherche", dit-il à la première ligne de ce livre. Si sa vie le cherche, n'est-ce pas qu'il lui appartient, rattaché à elle comme l'enfant à sa mère par un cordon qui, même coupé, reste un lien indestructible ? "J'appartiens à ma vie" dit Henri Thomas. M. Bianciotti parviendra-t-il à la même conclusion ? Il essaye, dans l'aveuglement sur ses origines, de trouver les traces de son avenir à la surface de l'immense pampa argentine où il a vécu son enfance et sa jeunesse. Il va recueillir dans son livre les indices les plus ténus de cette quête, ce qu'il appelle des "faits anodins", seuls inscrits dans son souvenir, alors que lui échappent des événements importants de son existence. Ressaisira-t-il son destin ? Il vit dans l'illimité de la plaine, dans un "néant géographique", un présent indéfini. Italo-argentin, fils d'immigrés piémontais, M. Hector Bianciotti a écrit à quarante ans, en français, ses deux premiers livres, *Sans la miséricorde du Christ* et *Seules les larmes seront comptées*. Cette langue, son génie de la précision, l'exactitude de sa syntaxe, lui permettront-ils de poser les jalons nécessaires à sa quête le long de son cheminement à travers les digressions de son discours. "L'intelligence, a-t-il écrit dans *Sans la miséricorde du Christ*, rétablit l'ordre des événements, la signification des faits, les englobe, les explique, va jusqu'à leur accorder un avenir". La langue, l'écriture est, dit-il, son "fil d'encre". M. Bianciotti a besoin, pour *se suivre*, d'un tracé. Dans les jardins parisiens où, aujourd'hui, il se promène, il marche d'instinct dans les allées cimentées où son pas ne peut s'égarer.

Il y a chez M. Bianciotti une obsession originelle de l'enfermement. Bébé piémontais, il est emmaillotté, ligoté. Quand, plus grand, il s'élançera sur son cheval à travers la plaine, ce sera pour éprouver une liberté, la liberté de la Terre où, avant lui, il n'y avait rien. Mais peut-il y avoir liberté sans liens ? Peut-on se sentir libre dans une étendue où liberté ne signifie que vacuité ? M. Hector Bianciotti a cherché ses limites. Comment explique-t-il sa vocation religieuse, son entrée au séminaire ? Il est peu loquace, lui si volontiers discoureur, sur ce qui aurait pu être une crise intérieure. C'est qu'il n'a eu besoin que d'une discipline. La clôture monacale lui est extérieure. Aussi bien, y bute-t-il. De la clôture monacale, il sera renvoyé à la clôture carcérale. Un chapitre de ce livre pourrait, du séminaire de Morena à la maison d'arrêt de Cordoba, s'appeler *Mes prisons*. Il en restera à son auteur, dans l'Argentine peroniste, une obsession policière. Enfermé hier, il se sent maintenant encerclé. Il cherchait des limites, il n'a trouvé que des barrières. Il a glissé, dit-il, de l'illimité au fini, mais c'est parce qu'en renversant ces fausses clôtures, il s'est éprouvé à leur contact. Il nous dit ce qu'il doit à la lecture de *Monsieur Teste*. Paul Valéry lui a fourni une charpente intellectuelle pour se construire, une ossature. Jeune homme, au temps où il commençait à écrire ses Cahiers, Valéry n'emportait avec lui dans ses déménagements d'étudiant

que la reproduction du squelette sculpté par Ligier Richier. Ce squelette, cette ossature ne risquent-ils pas entre les mains avides de concret de M. Bianciotti de ne laisser que de la poussière ?

M. Bianciotti s'est déclaré dans sa vie outre-Atlantique un "européen en exil". C'est la découverte de la langue française, c'est l'appréhension de celle-ci qui lui ouvrira le véritable chemin de sa réintégration en lui-même. Il nous dit qu'il a suivi ses pas. Il rejoint dans la même démarche M. Henri Thomas. Une vie le cherchait, il a été conduit vers elle. La langue française, l'écriture en français, ce "fil d'encre", a été le cordon qui lui a permis de remonter en lui. M. Bianciotti le déroule dans une œuvre où il exprime toute une reconnaissance d'enfant trouvé pour la merveilleuse complice de son destin.

\*  
\* \*

Le jour même de juin 1944 où le sous-lieutenant Michel Droit est entré dans Rome avec les tabors du corps expéditionnaire français, les yeux ruisselants de larmes en pensant à ses parents, il s'est senti romain. La passion de M. Michel Droit pour Rome a été un coup de foudre. Le roman *Nous parlerons de Rome* (8) est tiré d'une longue conversation ininterrompue avec la Ville éternelle. M. Droit y fait parler à sa place un personnage imaginaire, brillant avocat parisien, homme à bonnes fortunes, fidèle à ce seul amour, résultat d'une fièvre contractée à vingt ans dans l'ivresse de la victoire et la reconnaissance de sa patrie. M. Michel Droit avait dans son paquetage de soldat *Les Promenades dans Rome*. Cadeau de son père, le livre de Stendhal ne l'a plus quitté. C'est ce livre qu'il met entre les mains du héros de son roman, et c'est en suivant ces itinéraires stendhaliens que Jérôme Loisan, non pas découvre Rome aux femmes qu'il y entraîne, mais organise leur présentation à la Ville qui les agrée ou les rejette, suivant qu'elles partagent ou non sa passion romaine. La seule beauté de Rome ne suffit-elle pas au bonheur ? Stendhal l'a dit.

Mais le bonheur que donne Rome, "ville des tombeaux", est, selon Stendhal, "le bonheur sombre des passions". Le bonheur offert au héros de M. Michel Droit n'est pas ce bonheur sombre. Auréolé de lumière rose et ocre, il est léger, seulement un peu grave et teinté de mélancolie. Jérôme Loisan est un homme de soixante ans. Il veut se plonger dans Rome comme dans un bain d'éternité et il y renouvelle, chaque fois, ses rendez-vous avec la jeunesse, mais chaque instant est unique, et la vie fuit. Jérôme a rencontré, Piazza Navone, une femme dont, vingt ans auparavant, il a aimé la mère. Une autre femme revient, cinq ans après, le retrouver à une date convenue, au même endroit. Rome, dans cette double circonstance, refuse son agrément. Ces femmes, d'elles-mêmes, se sont retirées pour laisser Jérôme seul en tête-en-tête avec la Ville jalouse. Double échec amoureux ! M. Michel Droit peut écrire que son héros a été "rappelé à l'ordre". Renvoyé à sa solitude (ou à sa liberté), c'est alors qu'il rencontre dans les ruines du Colisée une adorable jeune fille, une vierge de Botticelli, celle-là même,

peut-être, dont Stendhal a noté l'apparition, un jour, dans l'une de ses promenades. M. Michel Droit raconte cette pure idylle dans des pages où l'air romain n'a jamais été plus léger, ni plus parfumé, ni résonnant davantage d'harmonies. "Je sentais, dit Jérôme, avec une sorte de sagesse inconnue, les courts instants d'un raisonnable et ravissant bonheur".

Le mot est dit. Un bonheur *raisonnable* ! Ce que l'on aime dans ce roman où, d'une fièvre de jeunesse, d'une décantation de la passion, est né un long et tendre attachement, où, à la dernière page, rien n'est terminé ("ne pas conclure" recommandait Flaubert), où il apparaît que les âmes sensibles continueront longtemps peut-être encore à "parler de Rome" et à remercier la Ville de toutes les grâces qu'elle dispense, c'est, dans l'acceptation des dons de chaque jour et la sérénité d'une lumière projetant ses feux voilés sur le penchant de la vie, en en caressant lentement les contours, ce qu'il y a de raison, d'accord avec la nature, de réserves sauvegardées, dans ce bonheur, sur lequel *Les promenades dans Rome* de M. Michel Droit auront conduit, d'observatoires bien choisis, à prendre vue.

\*  
\* \*

M<sup>me</sup> Jeanne Bourin a terminé avec *Les Compagnons d'éternité* son cycle de romans médiévaux commencé avec *La Chambre des dames. Les Compagnons d'éternité* (9) font suite aux *Pérégrines*. M<sup>me</sup> Bourin conte dans ces deux romans l'aventure d'une famille de bons bourgeois, fabricants de parchemin à Chartres, s'élançant derrière Godefroid de Bouillon sur le chemin de Jérusalem. C'est un chemin traversé d'embûches. Il a fallu maintes fois en découdre avec le Sarrasin. M<sup>me</sup> Bourin fait merveille dans la description de ces combats où elle administre avec solidité et gaîté de formidables taloches aux infidèles. Mais le plus à craindre n'est pas le Sarrasin que l'on voit venir de loin, c'est le Démon, l'ennemi de l'intérieur qui tend ses embuscades dans le secret de l'âme. Que de tentations sur le chemin de Jérusalem ! Que de croisés ont succombé au Malin ! Parvenue devant la Ville sainte, à la dernière page des *Pérégrines*, M<sup>me</sup> Bourin a marqué une pause. Qui sera digne d'entrer dans Jérusalem, d'ouvrir la porte du tabernacle de la foi ?

M<sup>me</sup> Bourin, bien inspirée, a posé ces questions. Il n'y a pour lui répondre, dans le premier chapitre des *Compagnons de l'éternité*, qu'un immense *Tue ! Tue !* Jérusalem est livrée au pillage, inondée d'un sang impur. *Dieu le veut ! Dieu le veut !* Mais Dieu a-t-il voulu cela ? M<sup>me</sup> Bourin instaure entre la chrétienne Brunissen et le musulman Halid auquel elle a porté secours un dialogue très en avance sur son temps. Dans l'immédiat, il n'y a entre le musulman et la chrétienne qui s'est vouée au Seigneur qu'un échange de tendresse où ce qui compte le plus est ce qui est tu. M<sup>me</sup> Bourin a plus à faire dans la très chrétienne famille du parcheminier de Chartres à l'intérieur de laquelle le Malin a su placer ses pièges et où il a semé le trouble. "Le Paradis n'est pas pour demain, et avoir conquis Jérusalem ne suffit pas à transformer les

cœurs", déclare Landry, l'un des membres de la famille. M<sup>me</sup> Bourin sait que le Paradis n'est pas pour demain, mais elle a des remèdes à proposer.

Déjà, dans *le Grand Feu* où corps et âmes étaient emportés ensemble dans une grande aspiration d'éternité, mais où les corps, faisant bande à part, répondaient à d'autres appels, elle les avait appliqués. "L'amour n'est pas toujours raisonnable" dit Landry. A l'amour déraisonnable, à l'amour qui peut être fou, M<sup>me</sup> Bourin oppose ce que M. Jacques de Bourbon-Busset a nommé *l'amour durable*, qui n'est pas forcément l'amour tranquille, mais qui puise sa force dans le sacrement de mariage. Les enfants du parcheminier, sauf Brunissen, l'éluë, la protégée, ont pu se tromper de chemin pour parvenir à Jérusalem. "Notre inexpérience, notre jeune âge, et des événements hors du commun nous ont lancés dans des aventures pleines de tumulte et de démesure", dit Alaïs. Mais les chemins où ils se sont engagés les ont quand même ramenés au terme de leur course. Les uns font une fin bourgeoise ; le salut n'est pas forcément héroïque. Pour une autre, Flaminia, c'est une autre fin, ou plutôt il n'y a pas de fin. Elle est, après la mort de son mari, revenue à Chartres, mais est repartie pour Jérusalem, rappelée, guidée par le "compagnon d'éternité" qu'elle s'est choisi, et qui lui montre le chemin mystique où va commencer leur véritable aventure. Pour tous, le mot qui signifie à la fois fin et commencement, c'est le mot de *paix*.

C'est, aussi bien, le dernier mot de ce roman. Il ne le clôt pas. Il ouvre sur l'infini dans lequel est aspirée, par un puissant souffle de réalisme métaphysique, l'œuvre "médiévale" de M<sup>me</sup> Jeanne Bourin.

\*  
\* \*

*Les deux sœurs, Deux, Le corps, L'ombre suit le corps, Le lit, Trente ans d'amour fou, Moi qui ne suis qu'amour*, ces titres de roman sont révélateurs des directions de l'œuvre de M<sup>me</sup> Dominique Rolin. Même lorsqu'ils semblent l'entraîner au dehors d'elle-même, ils la ramènent toujours, à travers le foisonnement des sensations, des images et des souvenirs, vers un centre qui est son *For intérieur*, titre, aussi, de l'un des ses romans. Elle y écrivait que, pour la première fois, elle songeait à "regarder dehors". Cependant, elle ne faisait qu'une tentative de sortie, une fugue dans la nuit, au terme de laquelle elle s'empressait de rentrer en elle. L'espace du dehors, l'étendue concrète effrayerait-elle M<sup>me</sup> Dominique Rolin ? Aussi bien, s'y meut-elle avec difficulté dans des paysages de marais (*les Marais* est son premier roman), de boue, d'eaux mêlées d'herbes, un monde aqueux où les corps s'engluent, se noient, disparaissent. *Deux femmes, un soir* (10), le dernier roman de M<sup>me</sup> Rolin, met en présence, dans un restaurant élégant, pour un dîner de fête, une mère et sa fille. Elles mangent et boivent en conversant autour d'une table pendant plusieurs heures "à bâtons rompus". M<sup>me</sup> Rolin n'exprime-t-elle pas encore l'obsession, l'inquiétude fondamentale de toute son œuvre, lorsqu'elle fait dire ici à la fille (une

romancière) : "Ce dîner avec ma mère va m'arracher à mon dedans pour m'ensevelir dans le dehors" ?

Mère et fille disposent, chacune à tour de rôle, d'un chapitre pour prendre la parole. Mais de quoi parlent-elles ? Et se parlent-elles ? Il y aura entre elles tout le dit et le non-dit de la conversation, une conversation à deux étages, l'un à ciel ouvert ou, plutôt, dans l'éclairage des lustres, l'autre souterrain. "Au dessus se débite un flot de paroles neutres, au dessous circulent parallèlement l'envers et le gros de nous-mêmes, le profond, l'inexprimable chuchotis sans issue tournant à l'intérieur de nos têtes". M<sup>me</sup> Dominique Rolin installe les deux interlocutrices sur ce que M<sup>me</sup> Nathalie Sarraute appelle "la limite fluctuante entre la conversation et la sous-conversation", là où "le dialogue n'est que l'aboutissement des pensées, des mouvements intérieurs". Sur cette limite, véritable *front* de conversation, où se produisent avancées d'un côté, retraits de l'autre, mouvements tournants des deux côtés pour prendre l'adversaire de flanc, à découvert (M<sup>me</sup> Rolin a mis au point toute une stratégie), parfois, à l'occasion d'un échange télépathique, des messages sont captés, déchiffrés. Celle qui reçoit le message peut se demander si elle l'a "réellement perçu" ou si elle l'a "inventé". Le discours, toujours chuchoté, est souvent brouillé. Mère et fille parviendront-elles à engager leurs "je" dans un "nous" négocié où elles se rapprocheront, se comprendront, finiront par se fondre l'une en l'autre ? Elles sont, dit M<sup>me</sup> Rolin, les héroïnes et les auteurs d'un roman depuis longtemps médité, préparé. "Ça vient de loin et ça va loin". Le sujet en est peut-être le suicide du fils. Il faut plonger dans l'intimité familiale. Mais qu'est-ce que l'intimité familiale ? M<sup>me</sup> Rolin dit : "se taire ensemble". Comment parler de ce qui ne peut être que *tu* ? Comment reconstituer en le vérifiant et en le corrigeant l'"événement" qui, dans le cœur secret de cette intimité, est resté caché ? Il n'y a pas de solution au problème, pas d'issue pour le discours intérieur qui ne fait que renvoyer au dedans de chacun, pas d'"heure de vérité", même si, à minuit, les deux aiguilles de l'horloge du restaurant se chevauchent exactement comme pour signifier que le "temps" de la mère et le "temps" de la fille se sont rejoints. Mais, aussitôt, une fraction de temps infinitésimale a suffi à rétablir entre les deux femmes l'intervalle éternellement non comblé, le décalage interdisant toute communication, toute rencontre même sur ce qui doit unir, l'amour.

*Deux femmes, un soir* a pu nous faire croire, à la faveur d'une ivresse passagère de soir de fête dans un bon restaurant, que l'on pouvait s'aimer, se comprendre, bâtir une réalité sur l'amour. Le "coup de communication" aurait-il réussi ? a demandé M<sup>me</sup> Rolin. Elle qui, en titre de l'un de ses romans a déclaré n'être qu'amour, a espéré, en vain, dans l'impossible fusion recherchée de deux êtres, mère et fille, dont les corps sont pourtant sortis l'un de l'autre, mais qui, à la fin du livre, s'éloignent, s'enfoncent, chacun de son côté, dans l'ombre qui le suit pour l'absorber. *Deux femmes, un soir* récapitule, résume, condense tous les thèmes de l'œuvre de M<sup>me</sup> Dominique Rolin. C'est un comprimé de silence et de

parole, où la parole n'est que le faire-valoir du silence et où le silence en dit long. Il faut scruter ce roman dans ses replis cachés, lui prêter une oreille attentive.

\*  
\* \*

Chaque année, le gentil Daniel Boulanger nous envoie avec ses vœux un roman nouveau. M. Boulanger habite Senlis. La plupart de ses romans et nouvelles se passent dans les contrées nordiques où ce descendant des francs saliens (ou ripuaires) a ses origines, ses attaches et ses habitudes. Mais tout Barbare entend un jour l'appel du Sud. *Un été à la diable* (11) a pour cadre une ville du Midi "au passé glorieux", mettons Arles où M. Daniel Boulanger transporte à la belle saison ses pénates. Le prétexte, sinon le sujet, de ce roman est un de ces festivals de musique comme il s'en donne aujourd'hui dans les villes touristiques pendant les travaux forcés de l'été. Mais ce n'est pas à ce genre de festival que nous convie M. Boulanger. Son *Été à la diable* est dédié aux cigales. C'est dans les rues et sur les places d'Arles que M. Boulanger nous entraîne pour nous faire entendre sa propre musique. L'un des personnages d'*Un Été à la diable* prie que "le monde ne devienne pas ordinaire". Dans *Arles au temps des fées - Fleurissait un rosier - La Reine Ponsirade...* Bel exemple de poésie pure que ce chant de troubadour ! *Un été à la diable* est marqué de son signe féérique. C'est la chronique secrète (comme on parle d'un tiroir à secrets) d'un été arlésien. "Jouez-nous quelque chose qui danse", demandait-on au principal personnage d'un précédent roman de M. Boulanger, *Mes Coquins*, un musicien. M. Boulanger, dans *Un été à la diable*, nous fait danser sous les platanes où chantent les cigales, non pas sur un air de galoubet, ce qui serait banal au pays de Mistral, mais au rythme de cromornes et de piccolis, instruments qui ne peuvent qu'exciter sa verve baroque. Là où nous disons : "la place sous le soleil est nue", M. Boulanger écrit : "Le soleil sur la place était nu", et, au lieu de dire qu'il est content d'aller se coucher tout seul, il préfère écrire : "Je porte à mon lit solitaire mon corps charmé". M. Boulanger est l'héritier des rhétoriciens du XV<sup>e</sup> siècle et des précieux du XVII<sup>e</sup>. Chacune de ses phrases est en elle-même un festival de formes où l'amoureux du langage, surtout s'il est un peu vicieux, prend un plaisir intense. Quatre chats au nom d'empereurs romains règlent le pas de l'extravagant ballet déroulé dans *Un été à la diable* sur un tapis de lapis-lazuli. Il entre de la diablerie dans la manière dont il trouve ce qu'on pourrait appeler son point d'orgue au cœur même de la cathédrale Sainte-Virtuose (lisez Saint-Trophime), à la page 151. Le livre de M. Boulanger éclate en pétards et fusées au milieu d'une gerbe d'étincelles. Il est à lire, sous une pluie d'étoiles filantes, dans une de ces nuits chaudes du Midi où les Barbares ont toujours trouvé la récompense de leurs exploits.

\*  
\* \*

Pierre, célèbre architecte parisien, le héros du dernier roman de M. Paul Guimard, *l'Age de Pierre* (12), s'est



installé, loin du monde, pour y "préparer" sa vieillesse, dans une sage retraite, de façon, dit-il, à en éviter tous les pièges. Un jour, il s'aperçoit que l'un de ses pieds s'est transformé en roc. Le médecin récuse sa compétence au profit de celle du maçon. Pierre demande si une fée ne lui aurait pas joué un mauvais tour. Il y a dans ce roman qui se passe en Irlande et qui est dédié à Marcel Aymé un composé de farce et de féerie. Le héros de M. Guimard voulait éviter les pièges de la vieillesse. La facétieuse Erin, avec le concours de ses génies et de ses fées, ne lui en aurait-elle pas tendu un ? M. Guimard, évoquant dans des pages pleines de malice le pays gaélique, ses sortilèges, sa complicité mi-naïve, mi-narquoise, avec le mystère, le laisse à croire.

La pétrification de Pierre commencée par un pied va s'étendre progressivement à l'ensemble de son corps, n'épargnant, pour un temps, que la tête. "Bloc inerte doué de raison", "roche pensante", le héros de M. Guimard a tout loisir de méditer sur la métamorphose dont il est le théâtre. Ni farce, ni conte de fées, *L'Age de Pierre* prend le ton d'une réflexion sur la vieillesse et la mort. Il est empreint de sérénité. C'est à l'indifférence vis-à-vis du monde et de soi-même que M. Guimard a eu dessein de conduire son personnage. La pétrification en est la forme physique, la projection dans le concret ; l'indifférence, c'est une *concrétion*. La métamorphose de Pierre en rocher posera au maire du village, quand la mort s'en sera suivie, un problème administratif (peut-il y avoir délivrance d'un permis d'inhumer, et qui procédera à l'autopsie, le médecin ou le maçon ?), aussi bien qu'au curé, un problème religieux (peut-on inhumer en terre chrétienne un rocher ne semblant pas promis à la résurrection ?). M. Guimard, sous d'évidentes préoccupations morales et métaphysiques, n'a rien abandonné de son esprit de malice. Le rocher litigieux étant à la fin des fins précipité du haut de sa falaise dans l'océan, il s'y fracasse et s'y pulvérise. Il ne restera rien de cette extraordinaire aventure. On ne nous croira pas, disent les témoins.

M. Paul Guimard cache dans son œuvre, sous un faux semblant de légèreté et de moquerie, une certaine façon d'envisager la vie avec sérieux, voire gravité. On a vu dans *Les Choses de la vie* un homme victime d'un accident procéder sur son lit d'hôpital à la réévaluation de son existence. Le héros de *L'Age de Pierre* s'est éloigné du monde pour faire le vide en lui, et il y a fait le plein en s'incorporant dans la matière universelle. Ce récit nous ramène par les voies détournées d'un baroque de conte de fées à la sagesse antique. C'est une fable dont on peut tirer une illustration pour un mythe.

\*  
\* \*

M. Jacques Brenner a formulé dans la *Tour Saint André*, roman ou mémorial repris sous le titre *Les Amis de Jeunesse*, son art romanesque : attention aux petits faits vrais de la vie quotidienne, méfiance à l'égard de l'esprit de généralisation et de système, neutralité teintée, certes, de bienveillance, mais encore plus d'ironie. M. Brenner n'encourra pas le reproche adressé par Sartre à

Mauriac. Il ne se comporte pas dans ses romans en Dieu omniprésent et omnipotent. Il ne veut être qu'un témoin. Il raconte ce qu'il voit sans chercher à établir un lien dans les événements rapportés ou, à plus forte raison, en diriger le cours. Elève du lycée de Rouen, il avait créé une petite troupe de théâtre et, dans le décor de tragédie de cette époque qui était celle de la guerre, il ne mettait en scène que des comédies d'un autre temps, prenant ses distances vis-à-vis du sien, notant seulement d'un ton détaché que Rouen connaissait de terribles bombardements dont certains répondaient à des nécessités militaires. "Spectateur-né, intéressé par la comédie", écrivait-il, il n'éprouvait pas "le besoin d'y participer". Il a publié un roman, *Les petites filles de Courbelles*, où ce rôle de spectateur, de témoin, était tenu par un professeur de dessin dans une petite ville de province et où était racontée une histoire policière de fillettes prétendument violées par des satyres. Ce professeur était présenté vivant à l'écart de la réalité, avec ses idées, ses goûts, ses ambitions "faisant de lui, disait M. Brenner, un exilé". Il se conduisait dans la vie, comme on se comporte au spectacle. "Qui songerait à monter sur la scène ?" Mais, brusquement, André Gerlier eut envie de "participer", et il faillit lui en coûter cher. André Gide écrivant *Les Faux monnayeurs* avait eu l'idée, vite abandonnée, de faire raconter son roman par Lafcadio qui y aurait pris part "en curieux, en oisif et en perversisseur". M. Jacques Brenner s'est retiré de ce jeu gratuit en manifestant par des clignements d'œil à l'intention du lecteur et des airs entendus qu'il n'entretenait aucune complicité avec le monde tel qu'il va. Le modèle de ce genre est donné dans son dernier roman, *La villa Sainte Lucie*, suivi d'une nouvelle, *L'enlèvement* (13).

M. Jacques Brenner a voulu peindre dans *La villa Sainte Lucie*, qui commence en 1884, quatre ans après la mort de Flaubert, et qui se termine en 1914, avec un épilogue daté de 1940, quelques aspects de la vie quotidienne en France. Chacun des chapitres de ce roman, qui en compte cinquante-cinq en un peu moins de cent-cinquante pages, est précédé d'une citation du *Dictionnaire des idées reçues*. Le caractère parodique du propos de M. Brenner est ainsi mis en valeur. Les naturalistes, Céard, Hennique, n'ont abouti en copiant la réalité qu'à la parodier. *Benjamin Rozes*, histoire d'un ver solitaire, *Francine Cloarec*, histoire d'une bonne, *Une belle journée*, histoire d'une journée de pluie, sont des parodies de la vie quotidienne. M. Jacques Brenner parodie le roman naturaliste. C'est une parodie au second degré. "Naturalisme pas mort. Lettre suit", répondit par télégramme, Paul Alexis à la célèbre enquête de Jules Huret. *La villa Sainte Lucie* est cette lettre postée avec un siècle de retard. Elle s'ouvre sur une phrase que Paul Valéry n'aurait jamais écrite : "Madame d'Esbel sortit à cinq heures". Il y a d'autres phrase-clichés dans ce roman. Ainsi : "les cheveux blonds d'Alice Ridoux épars sur l'oreiller blanc y laissaient traîner des rayons de soleil". Alice Ridoux est une femme de chambre engrossée dans toutes les règles de l'art romanesque de ce temps par le fils de sa patronne. Elle mourra opportunément pour la paix des familles en mettant au monde une petite fille qui

sera dénommée Lydia et qui est élevée bourgeoisement, le père étant mort aussi, par la grand-mère. "Dix ans passèrent". Ces trois mots forment le chapitre XXII de ce roman dont M. Brenner dit qu'il est "un comprimé de roman-feuilleton". Lydia, quand elle a eu la révélation de sa naissance, proclame qu'elle veut vivre sa vie. "Je serai une femme libre". Lydia, anticipant d'un demi-siècle sur le roman de Victor Margueritte, est une "garçonnette" avant l'heure. M. Brenner nous ramène au roman naturaliste de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un monde où les fils de famille reçoivent dans des garçonnières des chanteuses de café-concert et où la syphilis est la rançon de l'amour. Tous les personnages de *La villa Sainte Lucie* meurent les uns après les autres dans une belle hécatombe morale, ce qui est une façon de dénouer les situations fausses que M. Brenner a multipliées avec malice.

*L'enlèvement*, nouvelle à la suite de *La villa Sainte Lucie*, est tirée d'un fait divers. M. Jacques Brenner y raconte l'enlèvement d'un enfant arraché à sa famille bourgeoise par son vrai père. S'il parodie Flaubert et les naturalistes dans *La villa Sainte Lucie*, dans *L'enlèvement* il parodie André Gide dont des faits divers extraits du *Journal de Rouen* de septembre 1906 et de juin 1909 ont fourni matière aux *Faux monnayeurs*. Stendhal a trouvé une matière de même nature dans *La gazette des tribunaux* de 1927 pour *Le rouge et le noir*. M. Jacques Brenner intercale dans sa nouvelle un "entretien sur les faits divers" à la manière de Jean Paulhan. "La vie est un drôle de jeu" dit M. Brenner qui conclut que "de l'arsenal des phrases toute faites on peut toujours tirer une maxime qui prouve que rien de nouveau n'arrive sous le soleil".

M. Jacques Brenner, auteur d'histoires de la littérature, promène dans ses romans, où il se garde bien de se laisser compromettre, un regard critique. Un romancier s'inspire de choses vues et un critique, de choses lues, a-t-il dit. Il n'y a de différence entre eux que celle d'une lettre. M. Brenner, quand il écrit des romans, raconte les choses qu'il voit à travers les livres qu'il a lus. Ce double regard, celui du romancier et celui du critique, est corrigé l'un par l'autre. Il offre la garantie de l'intelligence et brille d'une lueur d'ironie. C'est la bonne manière de le rendre plus perçant.

\*  
\* \*

M. Michel Drouin présente sous les titres *Ames et visages* et *Portraits et préférences* (14) des textes critiques d'André Suarès. De Joinville à Laclos, de Benjamin Constant à Rimbaud, ce sont des portraits. "La critique est-elle un art ?" demande M. Michel Drouin. A quoi Suarès répond : "Le vrai critique cherche à faire un art de la critique". On ne peut mieux comparer la critique de Suarès qu'à une poétique. Il écrit dans son portrait de Verlaine : "La parole du poète fait naître un monument sensible au cœur et non pas seulement une image ou une discipline. Elle rend le réel par le réel, elle fait toucher la vie par la vie, elle saisit l'œuvre créée qu'elle veut connaître et la fixe dans une œuvre nouvelle qui n'est pas la

même, mais qui a la même âme et le même sentiment". Chaque portrait de Suarès tend plus à une re-création qu'à une reproduction. De là à dire que la critique suarésienne est jupitérienne, il n'y a qu'un pas. Suarès interpellant le Dieu suprême dans un portrait de Paul-Louis Courier s'écrie : "O Jupiter, que j'aime tes décrets !". Le style de Suarès, c'est la foudre même. M. Michel Drouin peut écrire : "La pensée (chez Suarès) procède par bonds, éclairs discontinus, aphorismes, fragments fulgurants... elle se coule dans une écriture dense, rapide, elliptique, marquée comme au fer rouge par l'influence secrète et précoce de Rimbaud". Quelques exemples de la manière de Suarès. Sur le suisse Constant : "il a des principes comme on a l'accent de son village". Sur Chateaubriand et les femmes : "René allume mais ne chauffe pas" ; sur les Mémoires d'outre-tombe : "c'est la beauté de René qu'il lui arrive d'écrire comme Chateaubriand". Victor Hugo est "un génie vide", Flaubert, "l'Ingres de la prose". Ce ne sont pas que formules. "Jupiter, dit Suarès, procède par l'amour et l'ironie". Il n'y a pas que de l'amour chez Suarès. Il déteste les femmes. Germaine de Staël "pesait quarante livres de plus que Benjamin Constant. Avec ses gros bras, ses mamelles de Lucine, ses vastes fesses et ses flancs de Rhéa, elle remuait un monde de certitudes, de vanité, d'idées obscures et de prétentions à l'empire. Le génie de l'impuissance en Benjamin Constant s'est d'abord révélé en ce qu'il a cru aimer cette détestable créature qui poussait l'atrocité jusqu'à être bonne, pourvu qu'on lui cédât". Suarès compare George Sand à la vache Io. Elle est "pleine de lait, de fromage social et de meuglements". Lorsque Suarès aime, c'est avec excès. Cioran a dit qu'il y avait dans chaque génie "un dieu et un marseillais". Suarès se met avec aisance au diapason de Jupiter. Il habite comme lui l'Olympe, mais il est né à Marseille. Ce qu'il y a d'aristocratique en lui l'empêche de ressembler à son compatriote Pierre Puget qu'il a d'ailleurs en horreur et qui exhibe sa musculature de portefaix du Vieux-Port à la façade de l'Hôtel de ville. Il peut arriver à ce petit homme maigriot d'écrire dans une de ces lettres qu'il n'a jamais adressées à leur destinataire et où il se soulageait de ses colères : "Je me sens capable d'envoyer aux limbes le genre humain d'un coup de pied au bas du dos". Est-ce là décret de Jupiter ou jactance de marseillais ? Suarès, maître de lui comme de l'univers, sait jouer de sa foudre. Le meilleur, le plus *humain*, est sans doute celui qui a composé sur Verlaine, Mallarmé, Rimbaud, Baudelaire, ce que M. Michel Drouin appelle "le grand quatuor immortel", avec une maîtrise où les retouches, les ratures, les reprises, expriment admirablement la nuance, j'allais dire le repentir. On y surprend la critique jupitérienne en son humble travail.

\*  
\* \*

M. Jean-Louis Curtis a réuni dans *Lectures en liberté* (15) des études littéraires publiées ici et là entre 1952 et 1990, chroniques, préfaces, il y a même un discours officiel prononcé à Médan en hommage à Zola. M. Curtis a été professeur d'anglais. Il a confié dans *Une*

éducation d'écrivain qu'une partie de lui-même "enracinée en France, est nourrie de littérature française classique", une autre s'abreuve aux sources linguistiques, esthétiques et sentimentales de la patrie anglaise. Ces *Lectures en liberté* sont réparties aussi bien entre deux rubriques : domaine français, domaine anglo-saxon. M. Curtis procédant de deux cultures, et parce qu'il est né sous le signe des Gémeaux, a évoqué ce qu'il appelle sa gémellité. Ces jumeaux, nourris en fait au même sein, ont même visage, mêmes goûts, même style. M. Curtis est cartésien, c'est un esprit logique, un écrivain clair. Suivons-le dans ses promenades à travers son double domaine franco-anglais. On sait où le conduiront ses pas, vers quels auteurs, vers quels livres. S'il consacre un chapitre à James Joyce, c'est pure politesse. Ce chapitre est un coup de chapeau froid et distant. Qui aime Léopold Bloom ? demande M. Curtis qui préfère Fabrice del Dongo ou le Prince Muichkine. *Lectures en liberté* nous ramène à *Une éducation d'écrivain*. M. Curtis a dressé dans ce livre un autel privilégié à Maurice Barrès. Si un certain frisson parcourt l'œuvre de M. Curtis, c'est le résultat d'une fièvre contractée tout jeune en lisant *Amori et dolori sacrum* et *Du sang, de la volupté, de la mort*. Barrès, grâce à Mauriac, Aragon, Montherlant, Drieu, Fraigneau, ne s'est jamais éloigné de nous. En revanche, Gide que M. Curtis appelle "le dernier gourou" et qui était à dix ans sur ses photos déjà un petit vieux, sombre dans l'oubli. Le gidisme fait partie du domaine public, mais qui lit Gide ? Le lisant à dix-huit ans, l'âge de toutes les ferveurs, je restais de glace. Le chapitre de M. Curtis sur André Gide est marqué d'une révérence profonde à l'égard de ce monument historique. Il en propose la visite aux hordes de barbares que les guides culturels déversent sur les lieux dévastés de la civilisation. Jadis, rappelle M. Curtis, les envahisseurs goths visitaient les augustes temples désertés à Rome et s'en retournaient dans leurs camps un peu moins barbares et tout à coup songeurs. Mais à quoi Gide peut-il faire rêver ? J'ai lu avec joie le chapitre de M. Curtis intitulé "Le retour de Pierre Benoit". Pierre Benoit a disparu pendant un certain temps du petit Larousse illustré. M. Curtis cite deux de ses grands romans, *Monsieur de la Ferté* et *Mademoiselle de la Ferté* (sans rapports d'ailleurs entre eux). *Monsieur de la Ferté* met face à face en 1914 à la frontière du Gabon français et du Cameroun allemand deux officiers de tradition, deux chevaliers du Moyen-Age, deux aristocrates de race et de cœur, témoins dans la lutte fratricide d'une Europe qu'on ne fera pas revivre. *Mademoiselle de la Ferté* fait s'affronter dans une contrée mauricienne deux femmes autour du fantôme d'un homme. Ce sont deux livres admirables, deux chefs-d'œuvre. Jacques Rivière a salué en 1913 dans un article de la N.R.F. la renaissance du roman d'aventures. Venaient de paraître *Les Caves du Vatican*, *Le Grand Meaulnes*, *Barnabooth*. Ce n'était que les romans de l'aventurier. Pierre Benoit a réintroduit dans la littérature française le véritable roman d'aventures. Il l'a placé dans le domaine de gémellité franco-anglais où M. Jean-Louis Curtis s'installe entre Mérimée et Stevenson.

\*  
\* \*

M. Jean-Louis Curtis a une formation universitaire. Ses articles de critique prennent avec aisance un tour de dissertation élégante et précise. Il pratique à l'occasion, en bon "khâgneux", ainsi sur Mauriac, l'explication de textes. M. Pol Vandromme oppose à cette critique professorale, avec toutes les qualités que ce terme implique, une critique de verve qui est la critique de premier jet et d'humeur du journaliste. Certes, dit M. Vandromme, le journalisme, aujourd'hui, s'enseigne dans les universités, il y a des "docteurs en journalisme", ils se reconnaissent à un charabia particulier. Le journalisme, pour M. Vandromme, est d'instinct. La critique de journal est une critique où le texte à juger, souvent à exécuter, est saisi sur le vif. Il faut écrire vite, ce qui ne veut pas dire à la va-vite, avoir le coup d'œil, viser juste, à tout coup faire mouche. Les maîtres de cette critique : Diderot, Barbey d'Aurevilly, Léon Daudet. M. Pol Vandromme s'insère dans cette filiation entre Roger Nimier et Kléber Haedens. Il a intitulé *Journal de lectures* (16) le recueil de ses articles.

La critique de journal est un art périlleux. C'est un funambulisme. On s'avance sur une corde raide en se contorsionnant. Mais l'on ne se contorsionne que pour garder un équilibre. Le grand art, c'est d'économiser ses gestes. Une phrase, dans la critique de journal, touche mieux qu'un discours, un mot qu'une phrase. M. Vandromme pratique de main de maître l'art de la formule, du raccourci. Tout son Sartre tient dans "c'était un brave type", toute sa Beauvoir dans "elle n'écrivait pas, elle rédigeait". C'est la critique-éclair. Elle déchire les nuées accumulées par les pédants sur une œuvre. M. Pol Vandromme écrit court et sec. Il tire, d'un mot qui claque, la foudre. C'est le meilleur Vandromme.

Il y en a un autre. Celui-là se rappelle qu'à vingt ans, il a assisté à la déroute de la lourde infanterie prussienne de l'existentialisme sous la charge de la brigade légère des Déon, des Blondin et des Laurent. Ce fait d'armes l'a grisé. Il est resté dans ce qu'il écrit le souvenir de cette ivresse. Parlant de son compatriote Félicien Marceau, il dit : "C'est un vieux gamin farceur. Voilà pourquoi il porte l'habit vert, l'épée et le bicorne". Gavroche de la critique, M. Vandromme endosse pour se donner la fête la défroque des "hussards" de sa jeunesse. Il fait scintiller ses épaulettes sous le soleil d'Austerlitz. Il y a chez M. Vandromme tout l'éclat d'une critique nette et drue. Elle frappe, elle s'impose. Et puis, il y a ce miroitement, il séduit, mais par un art tout d'agaceries et de titillements.

Philippe SÉNART

(1)(5)(6)(10)(11)(14) Gallimard

(2) Grasset - Cf. *France-Forum* - juin 1991 - n° 269-270.

(3)(4)(12)(13) Grasset

(7) *Le Seuil*

(8) *De Fallois*

(9) *François Bourin*

(15) *Flammarion*

(16) *L'Age d'homme*

# ENTRETIEN ENTRE HENRI BOURBON ET ANDRÉ LE GALL A PROPOS DE SON THÉÂTRE III - COMÉDIES

*Les éditions Médialogue (1) viennent de publier le troisième volume du théâtre d'André Le Gall. Ce volume comprend huit comédies, dont cinq en un acte créées sur France-Inter en 1986 et une créée également en 1986, au Théâtre de la Plaine : "Les Tribulations de Pierre Paul Gédéon Preux, huissier de justice ou Le miel et l'amer-tume". Deux autres sont inédites : "James Monde ou l'Angoisse du héros en quête d'auteur" et "Dans l'intimité des grands hommes".*

**Henri Bourbon :** "L'intimité des grands hommes" met en scène, en présence de la maîtresse de maison et d'un homme de lettres et de médias occupé d'affaires d'édition, trois personnages portant les titres de monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire exécutif. Tous trois sont réunis pour décider lequel d'entre eux sera candidat à la prochaine élection présidentielle cependant qu'à la radio un quatrième personnage annonce lui aussi sa candidature, il faudrait dire, hurle sa candidature. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire exécutif... est-ce une pièce à clés ?

**André Le Gall :** Du tout ! C'est une comédie de mœurs. Avec ces titres on ne peut pas empêcher le lecteur ou le spectateur de faire des projections sur des personnalités contemporaines. Reste qu'on a pris soin de doter chacun des personnages de traits propres qui interdisent toute identification univoque. Il s'agit d'une comédie de mœurs où s'affrontent très classiquement des caractères mus, comme à leur corps défendant, par la passion du pouvoir. Inutile de chercher à mettre des noms propres.

**H.B. :** Dans votre THÉÂTRE II on voyait paraître des personnages - Bonaparte, Constantin et quelques autres - eux aussi portés par la passion du pouvoir.

**A.L.G. :** Regardez autour de vous : du bureau le plus quelconque jusqu'au sommet de l'Etat c'est bien la passion structurante de la vie sociale.

**H.B. :** Mais pourquoi ici : "COMÉDIES", et pas là ?

**A.L.G. :** C'est une question de ton plus que de fond. Dans ce troisième volume les personnages sont en com-

bat les uns contre les autres comme dans les deux précédents. Mais ici la tension est contrebalancée en permanence par des dérives verbales, des loufoqueries culturelles, des clin d'œil, une distanciation qui vient rompre l'angoisse. L'auteur raconte toujours un peu la même chose mais pas de la même manière.

**H.B. :** A lire vos textes on a le sentiment d'une dramaturgie rigoureuse, organisée, trop peut-être. L'auteur sait trop bien où il va.

**A.L.G. :** L'auteur ne sait pas vraiment où il va. Il sait d'où il part. Quand il commence il ne sait pas comment l'action va progresser, comment elle va se dénouer, même s'il a des idées, des images directrices. Ce qu'il connaît ce sont les personnages et la situation, c'est-à-dire le lieu où s'opérera la confrontation, le théâtre des opérations. Tant qu'il ne tient pas les personnages et la situation, pas la peine de commencer à écrire. Autant s'occuper d'autre chose. Et puis soudain tout est là. Il ne reste plus qu'à ouvrir les vannes. Et les mots de l'affrontement, de la lassitude, du désir, de l'élan vital déferlent si vite que la main a parfois du mal à suivre. S'accumule un tas de papier qu'il faut ensuite entièrement reprendre et travailler.

Progressivement la chose se met en ordre, s'organise, va vers un dénouement qui n'est lui-même qu'une étape temporaire après laquelle l'auteur sait, d'évidence, qu'il lui faut mettre le mot fin. Il met le mot fin. Mais il reste tout un travail de nettoyage, d'élagage, de décapage, pour resserrer l'action et c'est peut-être cette ascèse qui crée ce sentiment de construction préalable. Peut-être aussi parce que, à son insu, l'auteur porte en lui, au moment où il commence à écrire, le mouvement qui structure la pièce. Il y a là une part d'inconnu qu'il ne faut pas sonder. La capacité à créer des personnages qui parlent, qui se ruent les uns sur les autres pourrait bien ne pas survivre à une entreprise de clarification rationalisante et réductrice. Ça vient comme ça vient. Trop bien ? Je ne sais pas. C'est vrai, qu'à la différence de beaucoup de textes contemporains, mes pièces commencent quelque part et se terminent quelque part. On attend quelque chose. Le lecteur a droit à cette attente. Je suis peut-être

tributaire du modèle américain : Hitchcock, les comédies des années quarante et cinquante. Peut-être. Seulement c'est toujours à multiple fond. Il y a toujours des significations au-delà des significations premières et ainsi de suite. Je ne crois pas qu'on puisse indéfiniment répéter le modèle de Beckett. Il faut faire autre chose, c'est-à-dire retrouver des structures porteuses où puissent se déployer les angoisses nouvelles ou, plus exactement, puissent s'exprimer les formes nouvelles des angoisses anciennes. L'œuvre n'est pas seulement un cri. Du moins c'est ce que je pense. Je vous accorde que c'est aller à l'encontre des conventions culturelles régnantes. On verra bien.

**H.B. :** *Vos personnages ont l'esprit assez tordu, traînant dans leur tête pas mal de problèmes non résolus avec lesquels ils vivent comme ils peuvent, c'est-à-dire assez mal.*

**A.L.G. :** Tout le monde vit comme ça ! Où est-il le fameux cadre dynamique en expansion, équilibré, sportif, viril, menant ses projets au succès, nanti d'une femme et d'enfants beaux et bons qui ne lui causent aucun souci ? Les gens courent après leurs problèmes autant que leurs problèmes leur courent après. L'anxiété plane au dessus de la cité, épaisse, palpable. C'est cette anxiété qui constitue le matériau premier de l'œuvre dramatique. Le problème c'est d'avoir une longueur d'avance par rapport aux angoisses à venir.

**H.B. :** *Dans ce THÉÂTRE III, comme d'ailleurs dans les deux précédents volumes, on a le sentiment que vos personnages féminins s'en tirent mieux, que les femmes sont mieux protégées que les hommes contre la déréliction par une énergie inépuisable. Femmes sages, femmes d'action, femmes castratrices ?*

**A.L.G. :** C'est vrai, on dirait qu'elles s'en tirent mieux. Castratrices ? Le lecteur est souverain. L'auteur aussi. Castratrices ? J'en ai une meilleure opinion. Ce sont des femmes qui tâchent de jeter des bouées de sauvetage à des hommes au bord de l'asphyxie. Peut-être, si la pièce continuait, verrait-on de pauvres maris aux prises avec d'épouvantables mégères dominatrices et manipulatrices. Peut-être. Mais au moment où se situe l'action, je les vois plutôt dans le rôle de la femme à la bouée.

**H.B. :** *Ça finit toujours bien.*

**A.L.G. :** Si c'est un reproche, je répondrai d'abord que ce sont des comédies et que la convention veut que l'auteur d'une comédie ait la politesse de mettre le mot fin après une étape qui autorise à croire que l'histoire a une issue heureuse. C'est une question de séquence. Une séquence avant et on nage dans les problèmes. Une séquence après et on est à nouveau dans les problèmes. Mais entre temps il y a le moment où survient l'héritage (*Pierre Paul Gédéon Preux*), où le personnage a retrouvé son auteur (*James Monde*), où l'otage a reconquis sa liberté (*Une femme sans défense*), où l'auteur a trouvé son metteur en scène (*L'embarras du soi*), où le timide amoureux a fini par faire sa déclaration (*Un mot peut en cacher un autre*), où le chômeur a découvert un projet

d'activité (*La paix sur la terre*), où l'ascenseur qui s'enfonçait vertigineusement dans les profondeurs s'est arrêté en douceur (*Le bar de l'espérance*), etc. Quand on écrit une comédie, la politesse c'est de mettre le mot fin après cette séquence-là et non après la précédente ou la suivante. Question de convention. Plus sérieusement : dans le théâtre contemporain le désespoir est devenu une règle, une loi, une contrainte. Le happy end est tenu pour une indignité qui déshonore l'auteur qui s'y laisse aller. Il est entendu qu'on doit faire dans le désespoir et la dérision. Surtout ne pas oublier la dérision. Un paysage ravagé, des personnages hébétés, en haillons, un dialogue réduit à des borborygmes, jusqu'au mutisme final. Ne pas oublier non plus l'injure au reste de l'humanité. Le désespoir et la dérision constituent un impératif catégorique. Je veux bien. Mais tout de même on doit bien pouvoir varier un peu le scénario. Et, pour l'arrêt sur image de la fin, on doit pouvoir choisir une image qui porte en elle une toute petite dose d'espoir, - qui sait ?, l'ébauche de l'esquisse d'une espérance. Sans exagérer bien entendu. Sauf à s'exposer au reproche totalement disqualifiant d'être un auteur optimiste. Il est entendu qu'on doit être pessimiste, subversif et contestataire de l'ordre établi. Il faut admirer cette cohorte d'hommes de lettres qui, à force de pessimisme, de subversion et de contestation de l'ordre établi, sont si bien établis dans l'ordre social qu'ils collectionnent gros tirages, passages à la télévision, honneurs, prérogatives, préséances et émoluments. Tout ça, bien sûr, à cause de leur talent. Reste qu'on ne peut pas entretenir tout le temps tout le monde dans le désespoir et que la dérision, réduite à elle-même, n'est qu'une pauvre convention tout juste propre à faire vivre les marchands du produit de la vente de leur marchandise.

**H.B. :** *Ces comédies ont été écrites entre 1984 et 1987, après les deux pièces qui figuraient dans le Théâtre I et qui parlaient d'avortement et d'interruption de vieillesse et avant le "Jugement de Constantin Le Grand" et "Ultra contre Enigma". Y a-t-il un développement de votre théâtre de pièce en pièce ?*

**A.L.G. :** Je ne sais pas. Ce que je sais, c'est que le principe consiste à tenter de creuser chaque fois plus profond sans faire d'économies pour le prochain texte. Etre sans pitié pour le texte à venir qui devra lui aussi, le moment venu, aller plus loin. Pas de stocks de précaution. Il se peut qu'avec ce principe on puisse espérer voir sortir des choses inconnues.

**H.B. :** *Quelles choses ?*

**A.L.G. :** A travers les attentes, les angoisses, les folies, les jubilations, les malheurs, les exaltations de l'histoire naturelle, de l'histoire humaine, de l'histoire de chacun et de l'histoire universelle, passe comme un souffle, comme une palpitation qui brasse sans cesse le ciel et la terre. L'écho de ce souffle, de cette palpitation : voilà l'œuvre.

(1) Editions Médialogue - 72 rue Bonaparte, 75006 Paris, Tél. 43.25.29.56. Diffusion Le Cerf.

# notes de Lecture

- **L'Église catholique dans la France contemporaine de Jean Imbert**
- **Les sociétés de Vie apostolique du Père Jean Bonfils**

Après des années d'ignorance ou de désintérêt, l'attention se porte de nouveau sur la place de l'Église et de ses institutions dans la société civile. Le doyen Jean Imbert vient de nous donner un petit livre dense et complet. Mon collègue, tout au long d'une brillante carrière qui l'a conduit au rectorat de Versailles puis à la direction de l'Enseignement Supérieur, enfin à la présidence de l'Université Paris II, a toujours manifesté le plus grand intérêt pour l'histoire du Droit canonique, des institutions ecclésiastiques et des rapports entre l'Église et l'État. Il a été à l'origine d'une importante initiative, très fructueuse, de collaboration entre l'Université et l'Institut catholique dans le domaine du Droit canonique.

Jean Imbert étudie d'abord "L'Église comme société hiérarchisée", en commençant par le rôle du Pape, de ses collaborateurs permanents ou occasionnels ; puis il consacre des pages substantielles à la collégialité épiscopale, à l'évêque et ses collaborateurs, à la conférence épiscopale nationale, aux curés et aux paroisses. Le chapitre second décrit l'Église comme "société de fidèles", expliquant le thème développé par Vatican II sur le peuple de Dieu. La liberté religieuse, la doctrine sociale de l'Église retiennent ensuite son attention.

Les effectifs, les problèmes du clergé régulier et séculier sont évoqués avec précision dans de bonnes pages,

difficiles à trouver ailleurs, sur l'aumônerie de l'enseignement public, des prisons, des hôpitaux, domaine dans lequel le doyen Imbert a beaucoup travaillé, des forces armées. On apprend ainsi qu'en France on compte aujourd'hui 63 280 religieuses en service apostolique, plus de 5 000 sœurs françaises en mission à l'étranger, et plus de 7 000 moniales. Plus nouveaux sont les développements sur les laïcs dans l'Église, leur formation, leurs fonctions pastorales et liturgiques, sur les services remplis par les femmes dans les diocèses et les paroisses.

Sur la pratique religieuse, les associations de fidèles, les communautés, le parfait juriste qu'est Jean Imbert nous apporte une exégèse détaillée du nouveau Code de 1983. J'ai beaucoup aimé le chapitre sur l'Église et l'État, sur la séparation aménagée, le statut "reconnu" des congrégations (cent douze autorisations délivrées en une quinzaine d'années), la condition du prêtre dans la société française, le régime particulier des cultes en Alsace-Lorraine,... Il est utile voire enrichissant de porter sur l'Église de France, ce regard lucide du juriste, démarche que Jean Imbert est le premier à renouveler depuis longtemps.

Retenons aussi le très bon livre du Père Jean Bonfils, secrétaire général de l'Union des Supérieurs majeurs de France (et aussi d'Europe), qui travaille à la Congrégation romaine pour les Instituts de Vie consacrée et les

Sociétés de Vie apostolique. Le Père Bonfils, s'appuyant sur l'histoire, la théologie et le Droit canonique, conclut à l'originalité radicale des Sociétés de Vie apostolique par rapport aux Instituts de Vie consacrée. Lazaristes, sulpiciens, eudistes, oratoriens, missionnaires des Missions étrangères de Paris ou des Missions africaines de Lyon (la société à laquelle appartient l'auteur) ne sont pas des religieux, pas plus que les Filles de la charité ne sont des religieuses... même si l'opinion publique française a fait de la sœur de Saint Vincent de Paul le prototype de la religieuse par excellence !

Mais l'opinion et le Droit ne vont pas nécessairement ensemble et, après avoir lu le Père Bonfils, on est

convaincu de l'originalité des Sociétés de Vie apostolique, à travers le décorticage savant, auquel se livre l'auteur, de tous les textes les concernant dans le nouveau Code de 1983. Les historiens heureusement savaient déjà que ces Sociétés de Vie apostolique n'étaient pas des ordres religieux, puisqu'on les appelait traditionnellement, dans notre jargon, les compagnies de clercs !

Jean CHELINI

Jean IMBERT, *L'Église catholique dans la France Contemporaine* (Ed. *Economica*)

Père Jean BONFILS, *Les Sociétés de Vie apostolique* (Ed. *Le Cerf, collec. Droit canonique*)

## ● Les Evêques de France et le marxisme (Histoire d'une connivence) de Jean Bourdarias

Pour bien lire ce livre, il est préférable de commencer par la fin. Dans les dix dernières pages, en effet (231 à 240), Jean Bourdarias nous offre, en annexes, deux textes très intéressants. Vraiment !

Il s'agit d'un interview, accordé à Jean Bourdarias, alors journaliste d'information religieuse au Figaro, par le Cardinal Decourtray et publié le 5 janvier 1990 - d'une lettre, ensuite, de février 1990, du même Cardinal - en ce temps là, Président de l'Episcopat français - "aux évêques de France".

Dans le premier de ces documents, le "Primat des Gaules" confesse que, "dans un souci de maintenir la communion avec les plus engagés, on s'est laissé entraîner à une certaine connivence" (p. 233) avec le "matérialisme dialectique". *Mea culpa* ? Pas évident !

Dans le second, le Cardinal indique à ses frères évêques que, devant des représentants du Conseil National de l'Action Catholique Ouvrière (ACO), il a reconnu son "erreur" qui "a été de parler de ces questions en ce moment et d'avoir été trop rapide pour pouvoir être compris" (p. 239). *Mea culpa* ! D'autant que ce trop-parler a profité "à un journal connu pour son conservatisme..." (p. 238). A nouveau *mea culpa*. *Mea maxima culpa*, même !

Assurément, on comprend que, sous le coup de ce retournement cardinalice, Jean Bourdarias ait eu envie, sans en rien avouer, de répliquer à l'auguste Cardinal par une bonne et solide illustration de la "connivence".

Textes piquants et passionnants, en tout cas révélateurs d'une attitude permanente et confirmant ce que Maritain appelait un "agenouillement".

Attitude permanente ! Quoiqu'en ait soutenu André Mandouze, le personnage nommé Evêque n'est pas, essentiellement, un docteur ou un prophète. Il peut arriver qu'il le soit. Ce n'est pas blâmable. Reste que, fonctionnellement, il a charge de maintenir l'unité. Il est, ainsi, un personnage politique. Dès lors, sa propension à

ballotter, angéliquement ou machiavéliquement, d'un bord à l'autre est des plus naturelles. Finaud, Paul Claudel n'imaginait-il pas que les évêques étaient de bons "radicaux", au sens "3<sup>e</sup> République" du mot ?

Agenouillement ? Incontestablement. Le second texte le prouve. Et la relation détaillée de Jean Bourdarias qui couvre les décennies 70 et 80 le confirme en relatant les mille-et-un louvoisements des instances épiscopales. Agenouillement devant le marxisme ? Sous un biais, plus généralement, devant tout ce qui se dit "moderne". Sous un autre biais, devant les militantes et militants de l'ACO.

Celles-ci, ceux-ci "terrorisèrent" - le mot n'est pas excessif - beaucoup d'Evêques ! Il me souvient encore de cet important Evêque qui, en privé, racontait les précautions qu'il avait cru devoir prendre pour que les militants ACO de son diocèse n'apprennent pas qu'il avait fini par accepter de dîner chez un ministre catholique mais gauliste ! A en pleurer, c'était... pour la dignité épiscopale !

Bien sûr, Jean Bourdarias est plutôt impitoyable. Il ne dit rien du climat des années 70 où tout le monde délira ! Circonstance atténuante ! Il se laisse, parfois, entraîner à durcir les textes. "Pour une pratique chrétienne de la politique" tenta de donner un coup d'arrêt. Tout en ouvrant large les voies du pluralisme - ce qui fut et reste un mieux-être -, cette déclaration rappelait ferme que la politique n'est pas un jeu d'anges. Il est vrai que l'ACO et d'autres y virent une expression de l'Église des technocrates et que Mgr Matagrin en paya cher le prix plus tard, "lâché" lâchement par ses pairs, car les pasteurs ne pratiquent pas toujours la solidarité !

Plutôt, on serait tenté de regretter que Jean Bourdarias ait choisi de ne nous citer que des textes. D'autant que ce jargon marxo-scholastique semble inventé, désormais, par les Odomomédés ou par les Ouménés de Bonada ! Illisibles ces communiqués alambiqués, tâtilonnant autour de la "lutte des classes" ! Qu'il eût été intéressant que Jean Bourdarias - qui doit en savoir long - démonte,

plus explicitement, le jeu des forces, des pouvoirs et des contre-pouvoirs. L'Église est une institution politique, comme le Parlement ou le Gouvernement. Elle a besoin de ce type d'analyse.

On voudrait, aussi, en savoir davantage sur les stratégies des hommes. Certaines sont claires. Pas besoin de les préciser. D'autres sont plus insaisissables. Exemple : le Cardinal Marty - dont le nom, sauf erreur, n'est pas cité une fois - comment "gouverna-t-il" l'Église de France ? Avec qui ? Contre qui ?...

Dernière remarque. Une querelle de mots. "Connivence" ? Jean Bourdarias a écrit : "Histoire d'une connivence". Ne serait-il pas plus exact de dire : "Histoire de plusieurs complexes" ? Car, ces piètres louvoisements - même s'ils furent, souvent, inspirés par une charité

tourmentée - eurent leur source dans cet étrange "phénomène de culpabilisation" qu'il a relevé (p. 11).

Comment les "catholiques de mouvement" et des mouvements, fiers, frais et joyeux dans les années 1930, prirent-ils, après la Libération, ces airs de bourgeois de Calais, toujours prêts à s'auto-flageller ? Au point qu'à les observer - et je ne nie pas en avoir été - on ne peut qu'avoir pitié ! Question à élucider. Pour que l'abaissement cesse et qu'une certaine fierté soit rendue au catholicisme français.

René PUCHEU

Jean BOURDARIAS - *Les Evêques de France et le marxisme. Histoire d'une connivence* - Ed. Fayard.

## ● Le mécontemporain. Péguy, lecteur du monde moderne d'Alain Finkielkraut

### ● Teilhard de Chardin et le mystère de la terre de Jean Onimus

Et un livre de plus sur Charles Péguy ! Et un livre de plus sur Pierre Teilhard de Chardin ! Abondance de livres ne nuit pas. Assurément ! Avec les risques toutefois de découvrir, parfois, des regards neufs et, d'autres fois, de retrouver les répétitions !

L'essai d'Alain Finkielkraut sur "*Péguy, lecteur du monde moderne*" a plusieurs intérêts. Celui, d'abord, d'offrir une lecture de Péguy par un non catholique. Ouf ! Celui, aussi, d'opposer aux procureurs de Péguy - les B.-H.L., les éternels et autres - un avocat au-dessus de tout soupçon, et prestigieux. Enfin, ce livre a le mérite de signaler que, désormais, le débat entre intellectuels n'est plus entre "réforme" ou "révolution" mais, bel et bien, autour du sens de la modernité et de sa valeur.

Il serait excessif d'attendre que ces brèves 180 pages renouvellent la compréhension de Péguy. D'ailleurs, elles ne le prétendent pas et s'inscrivent souvent dans le sillage de certaines des approches qu'*Esprit* présenta dans sa livraison d'Août-Septembre 1964. Notamment, de celles de Paul Thibaud.

Cependant, la lecture de Péguy par Alain Finkielkraut ne manque pas d'originalité. En particulier, intéressante est l'analyse des points de divergence et d'opposition entre l'univers péguyste, l'univers barrésien et l'univers maurassien. Excitante, l'insistance mise sur l'inouï de la situation faite au "père de famille", érigé en "aventurier" : "assertion délibérément et doublement provocatrice puisqu'en guise de sainteté elle fait l'éloge de l'aventure et qu'en guise d'aventurier elle semble choisir M. Prudhomme" (p. 31). Assertion contestable mais qui tient à l'idée que Péguy se fait de la "mystique" qui n'a rien à voir avec la morale de conviction (p. 33).

L'apport maximum paraît être, toutefois, le portrait du "révolutionnaire" tel qu'Alain Finkielkraut croit pouvoir le dessiner à partir de Péguy. Pas du tout ou très peu le fameux bonhomme de notre jeunesse pour qui le

révolutionnaire "est celui qui fait appel d'une tradition profonde à une tradition plus profonde".

Le "révolutionnaire" selon Péguy et selon Alain Finkielkraut est moins l'opposé du "réactionnaire" que de "l'enchanteur".

"Être révolutionnaire, dans cette acception, ce n'est donc pas rêver d'un monde meilleur, mais de se réveiller de tous les rêves, redescendre du ciel vers la terre, de l'immortalité vers la finitude et la mort, et de l'avenir radieux (quel qu'en soit le contenu ou le programme) vers l'ici et le concret. Le révolutionnaire est celui qui ne se laisse pas plus endormir par la promesse des lendemains qui chantent que par l'espérance du paradis" (p. 131).

"...Le révolutionnaire... la (l'humanité) voit, au même titre que l'individu souffrant, "sub specie mortalitatis", au lieu de conjurer en elle et dans son grandiose déploiement l'apparente absurdité des souffrances individuelles... Le monde se dévoile au révolutionnaire dans sa douleur et sa fragilité. La pensée, en lui, ne raisonne pas l'angoisse, elle angoisse la raison. Elle ne lui dit pas que l'homme véritable est à venir et qu'il viendra ; elle lui dit : "Il n'y a pas d'humanité de rechange" (p. 133).

Du coup, le révolutionnaire ne peut qu'être anti-moderne, puisque "être moderne" c'est "faire confiance au temps" (p. 107). Voilà pourquoi Péguy, prophète de "l'humanité précaire", refusant les consolations illusives, angoissé par la perte irrémédiable de la moindre parcelle du charnel, rejette la métaphysique, nommée modernité, et ses Renan et ses Jaurès... et ses Teilhard s'il avait connu Teilhard et les teilhardiens !

Pour que cette antinomie radicale entre Péguy et Teilhard saute à l'esprit le mieux serait de lire l'essai, publié par Jean Onimus, en 1968 (Desclée), et intitulé "*P. Teilhard de Chardin ou la foi au monde*". On y trouve, en



effet, dès les premières pages des lignes qui creusent l'écart.

Notamment : *"Les oppositions et les antinomies traditionnelles se présentent alors sub specie évolutionnis et perdent leur mordant, ... le Monde n'est intéressant et n'a de sens qu'en avant"* (p. 13).

Exactement le contraire de l'attitude de Péguy dont Alain Finkielkraut nous précisait qu'il pensait *"sub specie mortalitatis"* et refusait la consolation venant de l'avenir. Et encore : *"Il (Teilhard) a "sauvé" le progrès en l'ouvrant sur l'ultra-humain"*.

Mais, faute d'avoir sous la main ce livre d'il y a vingt-quatre ans, on peut lire le récent (1991) *"Teilhard de Chardin et le mystère de la Terre"* qui n'est qu'une nouvelle présentation, agréable et jubilatoire, de la pensée du Père Teilhard sur l'évolution. Au fil de ces 192 pages, pas d'angoisse ! Pas de "mystère" ! On sait où va la Terre. Qu'elle y va irrésistiblement ! Au point que l'on se demande pourquoi le livre s'intitule *"le mystère de la Terre"*. Où est donc le mystère pour Teilhard, et pour Jean Onimus non moins, qui est un teilhardien enthousiaste ?

Incontestablement ce livre sera utile à celles et ceux qui ne connaissent pas Teilhard. D'autant que l'écriture de Jean Onimus est plus brillante que celle de Teilhard - encore que celle-ci réserve de beaux passages -.

Cela indiqué, on regrettera que Jean Onimus n'articule pas la moindre observation sur les limites de la pensée teilhardienne. Comment, au surplus, le pourrait-il alors qu'il trouve à la perspective teilhardienne toutes les qualités : l'optimisme - ah ! l'optimisme, quel tabou et fétiche ! - et, même - ô surprise ! - il va jusqu'à prétendre que *"la vision de Teilhard est de type tragique"* (p. 109). Ce qui est un comble ! Car où est le tragique en Teilhard

## ● Marc Aurèle de François Fontaine

Evoquant ceux qu'il appelle "les hommes de l'ombre" François Fontaine nomme quelques-uns des personnages de l'entourage de Marc Aurèle : Bassaeus Rufus, "l'homme dont l'inculture était tournée en dérision mais d'autant plus admirées les capacités" et qui est mort à la tâche ; Tarrutenius Paternus, chef du service des Affaires Latines ; Tigidius Perennis, qui lui succède à la Chancellerie. François Fontaine s'attarde à plusieurs reprises sur Claudius Pompeianus sans lequel Marc Aurèle ne décidait rien. Syrien d'Antioche, Claudius Pompeianus, beau-fils de l'empereur, s'est acquis un prestige tel qu'il sera un jour le candidat du Sénat à l'Empire. D'où vient ce prestige ? François Fontaine répond : "Autant essayer de définir cette espèce d'hommes qui, sous le terme générique d'*éminences grises*, échappent à toutes les catégories du pouvoir. Goût de la puissance secrète ou impuissance à agir en pleine lumière ? Jouissance cachée, passion de servir, modestie insurmontable ? En l'occurrence il semble que la mystérieuse affinité ait été celle de

puisque tout monte, tout converge, tout se concilie en un dépassement perpétuel ? Les coûts humains ? Franchement, Teilhard ne s'y attarde guère !

Surtout, il eût été passionnant que Jean Onimus nous explique pourquoi il commença en Péguy et finit en Teilhard ! Car, dans la décennie 1950, Jean Onimus fut un exégète scrupuleux, intéressant, de Péguy. Sa thèse sur *"Le sens de l'Incarnation"* (Cahiers de l'Amitié Ch. Péguy), son livre *"Péguy et le mystère de l'histoire"* (1958), notamment, sont éclairants.

Bien sûr, à les lire sur le fond de ses ouvrages sur Teilhard, on éprouve l'impression que Péguy le désorientait pas mal, d'ici de là. Qu'il était plus laborieux qu'heureux en sa compagnie. Mais je dois être excessif sur ce point. Peu importe ! On voudrait savoir comment on passe du péguysme au teilhardisme si allègrement.

Je sais, je sais, Jean Onimus nous l'avouait, en 1958 : *"Le propre des intellectuels de ce temps est de vivre ainsi des engagements opposés. Et cela sans déchirement apparent. Nous sommes tous des Renan par le génie de la compromission, l'art du coup de pouce ou du "comme si"..."* (Péguy et le Mystère de l'Histoire, p. 102).

Alors, Teilhard comme fuite en avant pour exorciser Péguy et Pascal les angoissés ?

C'est sur cette question que l'on aimerait lire Jean Onimus. D'autant que Jean Onimus n'est pas seul de son espèce. Et que Péguy et Teilhard ne font pas la paire !

René PUCHEU

*Alain FINKIELKRAUT : "Le mécontemporain. Péguy, lecteur du monde", Ed. Gallimard.*

*Jean ONIMUS "Teilhard de Chardin et le mystère de la terre", Ed. Albin Michel - Coll. Espaces.*

deux mêmes vocations à l'intérêt général qui se sont reconnues au hasard de rencontres et ont conclu un pacte d'amitié sans faille". Ayant ensuite rappelé "l'alliance quasi fraternelle" d'Auguste et d'Agrippa, celle de Trajan et de Licinius Sura, François Fontaine ajoute : "...il y a là comme une constante de la fonction suprême qui n'est bien équilibrée que dans un partage inégal des honneurs et des charges au sein d'une secrète dyarchie". Le chapitre se termine sur une question : "Resterait à expliquer la loyauté inaltérable de ces Empereurs de l'ombre, mais à quoi bon, puisqu'eux-mêmes ont tout fait pour être oubliés de l'Histoire ?"

S'agit-il d'un autoportrait ? Si l'on sait que François Fontaine a été le fidèle collaborateur de Jean Monnet des années durant, qu'il a, à ce titre, participé à ce long événement historique qu'a été et que continue d'être la fondation de la Communauté Européenne, on peut se poser la question. Homme de l'ombre, metteur en scène de l'histoire, François Fontaine l'est encore d'une autre

manière : à peine libéré de ses obligations professionnelles, il a entrepris d'écrire une vaste fresque ayant pour objet la Rome antique.

Pour Marc Aurèle, François Fontaine se conduit en récidiviste : l'ouvrage historique publié en 1991 a été précédé en 1979 par "L'usurpation ou le roman de Marc Aurèle". Roman : le *Marc Aurèle* dont il est aujourd'hui, exclusivement, question est une biographie, non un roman. Le biographe est lui aussi un homme de l'ombre. Il se saisit d'un nom qui a laissé sa marque dans l'histoire, il s'assimile toutes les sources disponibles et il met en scène un prince, sa vie, son œuvre. Sous nos yeux un homme se dresse, vit, agit, un homme grandit, décline et meurt après s'être déployé sur son temps, ombre opaque ou porteur de lumière. On connaît la superbe phrase de Chateaubriand : "C'est en vain que Néron prospère. Tacite est déjà né dans l'Empire ; il croît, inconnu, auprès des cendres de Germanicus ; et déjà l'intègre Providence a livré à un enfant obscur la gloire du maître du monde".

Marc Aurèle n'est pas Néron. François Fontaine trace de son personnage un portrait où passe l'admiration sans que la biographie verse dans l'hagiographie. La chance, la grâce, de Marc Aurèle, formé à la philosophie par ses maîtres, stoïcien par conquête de soi, fut d'accéder à l'Empire au moment où l'Empire s'épanouissait dans la pleine paix antonine, après les principats de Trajan, d'Hadrien et d'Antonin, en sorte que lui furent épargnées les violences et les bassesses qui, un siècle plus tôt, avaient déchiré la pourpre impériale.

Fouillant ses sources, les discutant, les critiquant, François Fontaine livre un Marc Aurèle plein de grandeur et de modération. Transparente sous l'antique, la réflexion du biographe s'exerce aussi sur son temps, le nôtre.

Grandeur, modération ? Le prince, dans le cas présent, a laissé, avec ses *Pensées pour moi-même* la matière de son autobiographie spirituelle. Entreprise souvent

pathétique pour se hausser au-delà de lui-même.

Grandeur, modération ? Le prince stoïcien fut aussi, malheureusement, le persécuteur des chrétiens. Non certes qu'il les pourchassât : les chrétiens, pour l'Etat romain, étaient des délinquants du fait de leur appartenance à une secte illicite. Mais leur délinquance était tolérée dès lors qu'elle ne troublait pas l'ordre public. D'où ces longues périodes de tranquillité séparées par des persécutions dont la dernière sera celle de Dioclétien. Or il se trouva qu'à Lyon, en 177, les circonstances s'organisèrent pour que se produisît l'une de ces explosions antichrétiennes qui rythment l'histoire de l'Empire jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle. "Doux persécuteur", dit François Fontaine de Marc Aurèle. Que le prince fût économe de la vie de ses sujets n'est pas douteux. Mais, lorsque la persécution s'abattait, elle n'était pas douce. Elle était atroce. L'insatiable sadisme de la populace du cirque savait obtenir des bourreaux qu'ils inventent des supplices dont on s'épargnera la description à cause de leur abomination. A lire le martyre des chrétiens de Lyon, il vient comme une tristesse insurmontable à l'idée que le prince philosophe n'a pas mis la torture hors la loi. Le pouvait-il ? Louis XVI le fit, seize siècles plus tard. Quant à la Révolution le principal de son héritage est certes constitué par les dix-sept articles de la Déclaration du 26 août 1789, mais aussi par l'institution de la guillotine comme instrument d'exécution de la peine de mort.

Le livre de François Fontaine raconte la grandeur de Rome et celle de son prince. Mais déjà, sur le Danube et sur le Rhin, une multitude de peuples bouillonne d'une effervescence guerrière qui, au siècle suivant, entraînera l'Empire dans son tourbillon, cependant qu'à Rome Commode succède à Marc Aurèle. Le fils, punition du père. Punition de quoi ?

André LE GALL

François FONTAINE "*Marc Aurèle*" - Ed. de Fallois

## ● Politiques d'aménagement du territoire au Maroc de Nicolas Brejon de Lavergnée

En 1912, lors de l'établissement du Protectorat français, le Maroc comptait environ six millions d'habitants ; lors de la déclaration d'indépendance, douze millions, dont les deux tiers vivaient en milieu rural ; aujourd'hui vingt-quatre millions répartis à peu près également entre le rural et l'urbain. Le pays, comme tous les pays non développés, connaît un accroissement démographique galopant. L'indice de fécondité en 1971 était de 7,4 enfants/femme, en 1980 de 5,9, en 1985 de 5,2 (on remarque une légère tendance récente à la décroissance, est-ce un signe d'espoir ?). Il naît 835 000 enfants par an, et 64 % de la population ont moins de 25 ans. Devant cette croissance des besoins, les ressources s'essouffent à suivre ; elles ne suivent même pas et régressent proportionnellement. Malthus est toujours de saison.

Le niveau des équipements collectifs s'en ressent. En milieu rural, le taux d'analphabétisation des femmes est de 95 %, celui des hommes de 68 %. Le ratio du nombre d'habitants par lit d'hôpital est passé de 660 en 1966, à 750 en 1975 et à 825 en 1984. On peut se demander s'il n'y a pas une fatalité de développement régressif. Ces pays, venus d'une sorte d'équilibre moyennâgeux, accuseraient le coup de la modernité et s'enfonceraient inexorablement dans la pauvreté. M. Brejon de Lavergnée, qui nous livre ces données, ne le croit pas. Il fait confiance à l'homme, qui doit être moins imbécile que la nature. Les hommes de ces pays peuvent prendre leur destin en mains.

Un des moyens de cette action contre la fatalité consiste à mettre en place des équipements collectifs.

L'ouvrage est consacré à une analyse de la mise en place de ces équipements au Maroc, et à la critique des méthodes employées. L'auteur connaît bien son sujet. Il a enseigné l'économie aux Universités de Fès et de Casablanca, participé à l'avant-projet de réforme du secteur public marocain sous la direction du ministre de l'Economie et des Finances, M. Jouhari, puis intégré l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme de Rabat, comme enseignant-chercheur. Il ne manque pas de bases théoriques, puisqu'il fut major du concours d'agrégation des Facultés de droit et des sciences économiques de 1978-79.

De l'équipement collectif, il a une notion non pas matérialiste, mais humaine. Ce n'est pas pour lui un bien, mais un service. Un hôpital n'est pas un bâtiment, mais l'instrument d'un service de soins à des malades. On peut concevoir que sous un heureux climat l'enseignement se donne en plein air et qu'il y faut des maîtres plus que des salles de classe. Et c'est sous ce jour humaniste qu'il envisage la réussite et l'échec de ces équipements : éducation, santé, animation sociale, transports, services administratifs. Chacun fait l'objet d'une étude de type scientifique, à l'approche pluridisciplinaire : juridique, économique, sociale, environnementale.

Le bilan, il faut le dire, est plutôt négatif. C'est que l'intelligence des dirigeants n'a pas été au niveau des contraintes de la nature. Le Maroc en 1911 avait oublié l'usage de la roue pour le transport des marchandises et des personnes ; c'est un pays féodal qui va passer à la modernité, à travers le Protectorat d'abord, puis sous l'administration d'Hassan II. Et cette dernière a prouvé en grande part la ligne de la nation protectrice, celle de l'occidentalisation. Comme si les pays du tiers-monde devaient suivre nécessairement la voie de développement qui fut celle des nations occidentales (on a

oublié le coût humain de l'industrialisation du 19 siècle, de l'accumulation du capital). On commence à s'apercevoir "qu'une des causes de l'échec de développement du tiers-monde est le placage, sur des sociétés dont l'organisation politique, économique, et plus encore sociale, est profondément différente, de la norme civilisatrice d'un modèle qui lui est étranger. La greffe ne prend pas..."

Plus spécialement dans le cas du Maroc, il n'y a pas eu de modèle marxiste-léniniste, dont ont rêvé tant d'intellectuels du tiers-monde, non plus que de modèle libéral, plutôt un "centralisme bureaucratique excessif" (p. 219). Un centralisme bureaucratique qui a conservé certaines inspirations féodales (suprématie des grandes familles) et qui tend à étouffer les initiatives et les énergies locales, à désorganiser les structures participatives traditionnelles, à démanteler les réseaux des solidarités sociales localement instituées. En somme le modernisme occidental détruit le tissu social existant (voir exode rural), sans le remplacer par un autre qui puisse vivre. Le roi aurait-il été trop occidentalisé ?

Pour conclure ces quelques notes, nous ne résistons pas à citer une phrase de M. Brejon de Lavergnée qui pourrait bien faire sursauter certains réducteurs d'inégalités, mais qui nous paraît résumer la philosophie du libéralisme : "Dans un système d'économie libérale, il n'est pas choquant que des catégories privilégiées aient accès à un réseau libéral cher et de qualité ; ce qui l'est, c'est la marginalisation de la plus grande partie de la population dans un système public déficient". Plus brutalement, nous dirions qu'il faut penser à enrichir les pauvres avant de s'escrimer à appauvrir les riches. Mais nous sommes ici plus près de la France que du Maroc.

Raymon MARTIN

Ed. L'Harmattan - Ouvrage publié avec le concours du CNRS

## Les livres de nos collaborateurs et amis

**Nicole DOMENACH**

"Femmes libres"  
Le métier, les amours, la vie  
Ed. du Félin

**François FEJTÖ**

"La fin des démocraties populaires"  
Les chemins du post-communisme  
Ed. du Seuil

# Tragique de la pensée

par Étienne BORNE

**L**e destin, maintenant scellé de Louis Althusser, cet illustre de notre cléricature intellectuelle, est bien fait pour inspirer, selon l'analyse classique du tragique, un double sentiment de pitié et de terreur ; alors que l'on a trop entendu les croassements de la mare : "Le philosophe était fou". Que dire en effet contre cette grossière évidence ? C'est entre deux plongées dans l'obscurité protectrice des cliniques que le maître-penseur retrouvait son éclat et ses disciples, jusqu'au petit matin où, dans un accès de démence, il étrangua l'être qui lui était le plus proche et le plus cher.

Lorsque la folie touche de son aile un homme de pensée, engagé dans le monde, et qui joue le tout de son existence sur sa pensée, un tel malheur pose une redoutable question : le tragique était-il contenu dans cette pensée comme la nuée porte l'orage ? La compassion appellera d'autant plus l'angoisse qu'un penseur n'est jamais une exception, et qu'il témoigne pour toute la pensée. A force de déployer ses ressources de rigueur et de lucidité, l'esprit serait-il un Hamlet éternel, tragiquement incertain, entre l'être et le néant, le sens et le non-sens. Le héros ou l'anti-héros shakespearien, dont on n'a jamais su - et l'a-t-il su lui-même ? - s'il était fou ou s'il mimait la folie, est le symbole parlant et vivant d'une pensée qui, tragiquement, se dévaste elle-même à force de trop vouloir savoir et comprendre. Il y avait de l'Hamlet dans Althusser.

Au plus haut de sa notoriété, alors qu'il régnait à l'Ecole Normale Supérieure sur les apprentis philosophes, souvent sélectionnés par ses soins, Althusser était marxiste et avait adhéré au Parti. Bélement à l'époque des moutons de Panurge, dont n'était pas Althusser qui avait sa manière provocante et paradoxale de penser Marx et de vivre le communisme. Le philosophe de la rue d'Ulm ramait, avec une sorte de désespoir obstiné, à l'encontre de courants qui n'étaient pas sans avenir, qui tendaient à réconcilier la gauche avec les valeurs humanistes. Dans ces efforts d'ouverture il ne voulait voir qu'un affligeant révisionnisme.

Le marxisme d'Althusser était un intégrisme qui, répudiant les intuitions romantiques et moralisantes du jeune Marx, considérait l'auteur du "Capital" comme l'inventeur d'une science de l'histoire, très conceptuelle, et en accord avec un structuralisme qui succéda à la saison existentialiste des lendemains de la Libération. Sa vigilance intégriste fit d'Althusser le contestataire permanent du parti communiste, auquel il reprocha véhémentement d'avoir jeté par dessus bord, dans un souci d'ouverture démocratique, un concept aussi essentiel que celui de dictature du prolétariat. Pour le Marx d'Althusser, l'espace historique se ramenait à la rigoureuse objectivité des forces, des masses, des appareils, des systèmes. Dans ce grand jeu, complètement étalé, il y avait un mort qu'on n'en finissait pas de tuer, le "cogito", le "je pense", la subjectivité, tant personnelle que collective, qui pourrait donner sens à l'aventure humaine.

Cet acharnement contre l'intériorité, ce procès du sujet, se retrouvaient ailleurs que chez Althusser, qui n'était pas le seul à professer un antihumanisme théorique. Mais ce parti pris d'impersonnalité rigoureuse éclaira paradoxalement la personnalité d'un homme dévasté au dedans, qui voudrait faire le vide et prend à tâche le souci d'écraser un moi, source délétère de fantômes et de phantasmes. Là est le tragique de la pensée

althussérienne. La conscience de soi comme d'un ennemi, c'est ainsi que Hegel définissait le destin irréparable et sans recours.

Dans la décennie de sa claustration, Althusser n'a pas cessé d'écrire et de se décrire, mais le texte de ses "ultima verba", qui vient de paraître, est le contraire d'une autobiographie, genre littéraire qu'Althusser jugeait obscène et décadent, car dans autobiographie il y a "auto", cet insupportable démon qui vous ressemble comme un frère, et qu'il faudrait radicalement exorciser. Althusser n'a laissé derrière lui et sur lui qu'un document objectif, où tout s'explique selon les lois d'une psychanalyse scientifique qui dénombre et pèse des pulsions et des forces. Vouloir ainsi mourir à soi peut passer pour une mystique. Althusser a eu une adolescence catholique fervente et zélée, et il a gardé pour ses maîtres de ce temps-là, notamment Jean Guilton, un attachement qui ne s'est jamais démenti. La rupture intellectuelle, comme celle de Péguy avec ses maîtres laïques, n'altérerait pas la confiance et la confiance.

Le rapport originel maître-disciple échappait à cette désacralisation systématique qui était le propos du marxisme althussérien. Entre l'un et l'autre jouait la réciprocité d'un appel et d'une promesse : chaque fois que, vaincu par son mal, Althusser s'ensevelissait loin du monde, Guilton ne manquait jamais de le visiter, sauf à l'extrême fin où le dernier quarteron des althussériens faisait bonne garde. De fait, un christianisme oblitéré, mais jamais oublié, a ajouté aux complications d'Althusser. Rue d'Ulm, il fréquentait une communauté de religieuses dont la chapelle compta si fort dans la conversion d'André Frossard. Dans la bibliothèque d'Althusser, la spiritualité thérésienne occupait une vaste place. Lorsque, d'aventure, il se disait fait pour l'ombre et le silence d'une trappe, Althusser était sans doute au plus près de sa propre vérité.

Il serait ridicule pourtant de prétendre récupérer Althusser, tant il a pris son soin minutieux à se rendre irrécupérable. Sa pensée sans sujet est une inversion étudiée de l'axiome fondateur du personalisme, selon lequel toute pensée est pensée de quelqu'un. Il n'est pas alors de valeur spirituelle qui, victime de la violence althussérienne, ne soit forcée et faussée pour passer dans son contraire. Ainsi, l'oubli de soi devenant haine de soi, la guerre à mort contre le sujet aboutit à une objectivité qui pétrifie toute vie et tue le sens. Cela s'appelle aliénation. Le tragique althussérien lui-même.

Une pensée partagée, comme le signifie Hamlet, entre la certitude de son être et l'angoisse du néant n'évitera le tragique toujours menaçant qu'en se reconnaissant dramatiquement engagée dans un combat et un débat avec le monde et avec elle-même, bref, en s'inscrivant dans une histoire de salut. Penser est le risque suprême. Tout peut arriver. La folie d'un Nietzsche et d'un Althusser, si nous l'accueillons avec une anxiété fraternelle, nous interdira le repos dans la tranquillité mystificatrice des fausses sagesse.

Etienne BORNE

*P.S. Les réflexions ci-dessus doivent beaucoup à l'article de Jean GUITTON "Althusser tel que je l'ai connu" dans le Figaro littéraire du lundi 27 avril 1992.*

*On consultera par ailleurs : "L'avenir dure longtemps" de L. Althusser - Ed. Stock-Tinec, 140 F ; "L. Althusser, une biographie" Tome I de Yann Moulier Boutang - Ed. Grasset, 175 F.*